



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE

**Quarante-quatrième session**

**Rome, 28 juin - 4 juillet 2025**

**Comptes vérifiés – FAO 2022**

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



**ÉTATS FINANCIERS de 2022**

**de**

**l'Organisation des Nations Unies**

**pour**

**l'alimentation et l'agriculture**



# TABLE DES MATIÈRES

<b><u>PARTIE A</u></b>		<b>Page</b>
	<b>Rapport du Commissaire aux comptes: opinion</b>	<b>1</b>
	<b>Certification des états financiers</b>	<b>4</b>
	<b>Déclaration du Directeur général</b>	<b>5</b>
	<b>Déclaration relative au contrôle interne</b>	<b>6</b>
<b>I</b>	<b>État de la situation financière au 31 décembre 2022</b>	<b>13</b>
<b>II</b>	<b>État des résultats financiers pour l'année terminée le 31 décembre 2022</b>	<b>14</b>
<b>III</b>	<b>État des variations de la situation nette pour l'année terminée le 31 décembre 2022</b>	<b>15</b>
<b>IV</b>	<b>État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2022</b>	<b>16</b>
<b>V</b>	<b>État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2022</b>	<b>19</b>
<b>V</b>	<b>État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs pour l'année terminée le 31 décembre 2021</b>	<b>22</b>
	<b>Notes relatives aux états financiers</b>	<b>23</b>

## **PARTIE B**

**Rapport détaillé du Commissaire aux comptes**

**Le rapport détaillé du Commissaire aux comptes fait partie des documents de la Conférence et porte la cote C 2025/5 B.**



# RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES: OPINION

## À la Conférence de la FAO

### Opinion

Nous avons examiné les états financiers de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) présentés ci-après, qui comprennent l'État de la situation financière au 31 décembre 2022 ainsi que l'État des résultats financiers, l'État des variations de la situation nette, l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, pour l'année terminée à cette date, ainsi que les notes y relatives qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables.

Nous considérons que les états financiers donnent, pour tout élément de caractère significatif, une image fidèle de la situation financière de la FAO au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats financiers, des variations de sa situation nette, de ses flux de trésorerie et de la comparaison des montants effectifs et des montants inscrits au budget pour l'année terminée à cette date, conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS).

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre vérification conformément aux normes internationales d'audit (normes ISA). Nos obligations au titre de ces normes sont décrites en détail à la section de notre rapport intitulée «Responsabilités du Commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers». Conformément aux exigences en matière d'éthique applicables à notre vérification des états financiers, nous n'avons aucun lien avec la FAO et nous nous sommes acquittés de nos autres obligations éthiques dans le respect de ces exigences. Nous estimons que les données probantes que nous avons obtenues sont suffisantes et appropriées pour fonder notre opinion.

### Informations autres que les états financiers et le rapport du Commissaire aux comptes sur ceux-ci

La Direction est responsable des autres informations, qui comprennent les informations fournies dans le rapport du Directeur général pour l'année terminée le 31 décembre 2022 mais ne comprennent ni les états financiers ni le rapport du Commissaire aux comptes sur ceux-ci.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous ne formulons aucune forme d'assurance à leur propos.

Dans le cadre de notre vérification des états financiers, notre responsabilité consiste à prendre connaissance des autres informations et, ce faisant, à examiner si celles-ci présentent de nettes incohérences avec les états financiers ou si les renseignements obtenus au cours de la vérification ou d'une autre manière semblent substantiellement inexacts. Si le travail que nous avons effectué nous conduit à conclure que ces autres informations comportent des inexactitudes significatives, nous sommes tenus d'en faire état. Nous n'avons rien de la sorte à signaler.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes chargées de la gouvernance en relation avec les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IPSAS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers, la Direction doit évaluer la capacité de la FAO à poursuivre son activité, en fondant sa comptabilité sur le principe de continuité d'exploitation et en faisant état, le cas échéant, des problèmes qui menacent cette continuité, sauf si la Direction a l'intention ou n'a pas d'autre solution réaliste que de liquider la FAO ou de mettre un terme à son activité.

Il incombe aux personnes chargées de la gouvernance de surveiller le processus d'établissement des états financiers.

## **Responsabilités du Commissaire aux comptes dans le cadre de la vérification des états financiers**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs – et de dresser un rapport de vérification des comptes exposant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'une vérification menée en conformité avec les normes ISA sera, à coup sûr, en mesure de détecter une anomalie significative, le cas échéant. Les anomalies peuvent être dues à une fraude ou à une erreur; elles sont jugées significatives si elles peuvent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que prennent des utilisateurs à partir de ces états financiers.

Dans le cadre d'une vérification menée en conformité avec les normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de notre mission. Nous devons également:

- a) identifier et évaluer les risques d'anomalies significatives dans les états financiers – que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs –, concevoir et exécuter des procédures de vérification répondant à ces risques et recueillir des données probantes suffisantes et appropriées pour nous permettre de formuler une opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative est plus élevé si celle-ci résulte d'une fraude que si elle résulte d'une erreur, car la fraude peut impliquer des actes de collusion, des falsifications, des omissions intentionnelles, des assertions inexacts ou le contournement du contrôle interne;
- b) acquérir une compréhension du contrôle interne de la FAO intéressant la vérification, l'objectif étant de définir des procédures de vérification adéquates et adaptées aux circonstances, et non d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle;
- c) évaluer l'adéquation des méthodes comptables appliquées et le caractère plausible des estimations comptables et des communications connexes effectuées par la Direction;
- d) conclure sur la pertinence de l'usage par la Direction du principe de continuité d'exploitation dans la comptabilité et, à partir des données probantes recueillies au cours de la



vérification, déterminer l'existence éventuelle d'incertitudes significatives liées à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la FAO de poursuivre son exploitation. Si nous estimons qu'une telle incertitude significative existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport de vérification des comptes sur les informations y relatives figurant dans les états financiers ou, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre opinion. Nos conclusions reposent sur les données probantes obtenues au cours de la vérification et jusqu'à la date de notre rapport;

e) évaluer la présentation, la structure et la teneur d'ensemble des états financiers, y compris les informations fournies en complément, et déterminer si ces états donnent une image fidèle des transactions et événements sous-jacents.

Nous communiquons aux personnes chargées de la gouvernance différentes informations, notamment l'étendue et le calendrier prévus de la vérification des comptes, ainsi que tout résultat significatif de cette dernière, en particulier les déficiences importantes du contrôle interne identifiées au cours de notre mission.

### **Rapport sur les autres obligations juridiques ou réglementaires**

Nous estimons en outre que les opérations comptables de la FAO qui ont retenu notre attention ou que nous avons examinées par sondage dans le cadre de notre vérification ont été, pour tous leurs aspects significatifs, conformes au Règlement financier de la FAO.

Conformément à l'article 12.9 du Règlement financier, nous avons également établi un rapport détaillé sur notre audit de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.



**16 octobre 2023**

**Girish Chandra Murmu**  
**Contrôleur et Vérificateur général des comptes**  
**Inde**

## ÉTATS FINANCIERS DE 2022

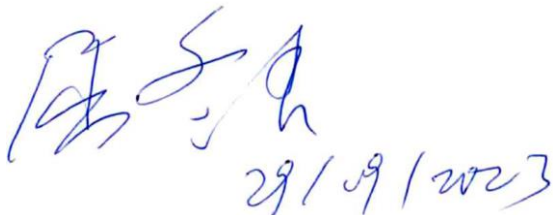
### CERTIFICATION DES ÉTATS FINANCIERS

**Les montants indiqués dans les états reflètent fidèlement les transactions financières enregistrées durant la période considérée:**

Beth Bechdol  
Directrice générale adjointe



**Approuvé:**



---

Directeur général

29 septembre 2023

## DÉCLARATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En application des Textes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (édition de 2017), en particulier de l'article XXXVIII, paragraphe 2 h), du Règlement général de l'Organisation, et conformément à l'article 11 du Règlement financier, j'ai l'honneur de vous présenter ci-joint pour adoption par la Conférence les états financiers de l'année terminée le 31 décembre 2022, préparés conformément aux normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) ainsi qu'au Règlement financier et aux règles de gestion financière de la FAO.

Aux termes de l'article 10.1 du Règlement financier, le Directeur général est responsable, auprès des organes directeurs, du contrôle interne de l'Organisation, lequel doit assurer une gestion financière efficace et économique et la protection des biens matériels de l'Organisation.

Le contrôle interne est exercé et les procédures de compte rendu menées de façon continue à tous les niveaux de l'Organisation, conformément aux prescriptions du Cadre de contrôle interne de la FAO, qui posent les bases du système de contrôle interne de l'Organisation.

Une Déclaration relative au contrôle interne a été jointe aux états financiers annuels. Elle a été rédigée sur la base d'un examen approfondi des contrôles internes, mené dans l'ensemble de l'Organisation par les cadres supérieurs, en tenant compte des recommandations issues des mécanismes de surveillance interne et externe de la FAO.

L'Organisation s'engage toujours plus avant sur la voie de la transparence et du bon usage des fonds qui lui sont confiés, améliorant les processus de préservation des actifs, appliquant des stratégies de placement diversifiées et prudentes et renforçant la gestion des risques et les contrôles internes.

# DÉCLARATION RELATIVE AU CONTRÔLE INTERNE

## Responsabilités

1. Le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), conformément aux responsabilités qui lui sont confiées en vertu de l'Acte constitutif, du Règlement général et du Règlement financier de la FAO et par les organes directeurs de l'Organisation, est chargé de gérer un système rationnel de contrôle interne qui puisse soutenir la réalisation de la vision, des buts et des objectifs de la FAO et garantir le bon usage des fonds et des actifs.

## Objet du système de contrôle interne

2. Le système de contrôle interne vise à réduire et gérer les risques, à défaut de les éliminer, et à accroître la probabilité que les politiques de la FAO soient appliquées et que l'Organisation atteigne ses buts et objectifs. Il ne peut donc offrir qu'une assurance raisonnable d'efficacité, et non une assurance absolue. Le système de contrôle interne repose sur un processus continu permettant de déterminer et de hiérarchiser les risques qui menacent la réalisation du mandat et des objectifs de l'Organisation, d'évaluer la probabilité que ces risques se concrétisent ainsi que les conséquences que cela pourrait avoir, et de gérer les risques ainsi déterminés de façon efficace et économique. Ce système a fonctionné à la FAO sur l'année 2022, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et jusqu'à la date de signature du présent document.

3. Le système de contrôle interne couvre tous les aspects des activités de la FAO. Tous les cadres et membres du personnel de l'Organisation sont tenus d'appliquer les contrôles internes pour élaborer, mettre en œuvre, suivre et ajuster les stratégies, politiques, processus et plans, en vue d'en obtenir les avantages suivants:

- a) des **contrôles apportant une réponse efficace aux risques opérationnels et autres** auxquels le personnel fait face lorsqu'il s'efforce d'atteindre les objectifs de la FAO;
- b) le maintien et l'amélioration **de la fiabilité, de l'intégrité et de l'actualité des informations financières et opérationnelles**;
- c) un meilleur **respect des obligations légales, statutaires ou réglementaires, des normes éthiques de la FAO et des règles internes de l'Organisation**;
- d) **la prévention des pertes et du gaspillage des avoirs et des ressources**, que ces déperditions soient dues à une mauvaise orientation des efforts, **à des erreurs évitables, à une mauvaise gestion, à des abus ou à une fraude**;
- e) le maintien et le renforcement de la confiance des membres et des autres parties prenantes dans **l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion de la FAO**.

## Risque et cadre de contrôle

4. L'application des contrôles internes de la FAO s'inscrit dans un cadre d'action complet qui reprend les cinq composantes (environnement de contrôle, évaluation des risques, activités de contrôle, information et communication, et pilotage des activités) du cadre du Comité des organisations coparrainantes de la Commission Treadway (COSO). Le cadre de la FAO couvre tous les aspects des contrôles internes, y compris les responsabilités, la gestion du risque, les activités de contrôle, la prévention et la détection de la fraude, et l'éthique du comportement. La surveillance de haut niveau est assurée par le Directeur général et son équipe de direction centrale, composée des trois Directeurs généraux adjoints, de l'Économiste en chef, du Scientifique en chef et du Directeur de Cabinet, conformément aux politiques de gouvernance de la gestion interne de la FAO. Ce modèle permet d'assurer un partage transparent des informations et des connaissances, et de bénéficier d'apports et d'analyses multiples. Les liens hiérarchiques A et B établis entre les chefs d'unité et la direction centrale,

ainsi que les réunions d'information régulières de l'Inspecteur général à l'intention des membres de l'équipe de direction centrale de l'ensemble de l'Organisation sur les problèmes mis en évidence, viennent renforcer cette approche. Le Bureau du contrôle interne, présidé au niveau du Directeur général adjoint, assure la coordination et la gouvernance interne des initiatives liées au contrôle, tandis que le Bureau de la stratégie, du programme et du budget gère les politiques de la FAO relatives aux responsabilités, à la gestion du risque et au Cadre de contrôle interne, et dirige le processus d'établissement des rapports de contrôle interne.

5. L'élaboration des mécanismes de contrôle, des procédures et des outils de gestion des risques afférents aux processus-métiers est confiée aux responsables des processus considérés, qui sont également chargés de faciliter le suivi et l'établissement de rapports opérationnels.

6. Le respect du Cadre de contrôle interne relève des responsables des bureaux du siège et des bureaux décentralisés, le principe de base étant toutefois que l'on attend de tous les membres du personnel de la FAO, des consultants, des signataires d'un accord de services personnels, des sous-traitants et des partenaires qu'ils portent les problèmes de contrôle à l'attention de l'Organisation, par l'intermédiaire de leur supérieur hiérarchique ou de tout autre canal en place, comme le Bureau de l'Inspecteur général.

7. La FAO s'attache à gérer les risques de manière efficace et responsable, en veillant à ce que les risques réels soient reconnus, évalués et atténués et à ce qu'il en soit rendu compte, afin de renforcer la capacité de l'Organisation à atteindre ses objectifs et à procurer aux parties prenantes les avantages escomptés. La gestion du risque doit être intégrée dans les pratiques et procédures existantes de façon à devenir l'un des traits de la culture de l'Organisation.

### **Examen de l'efficacité**

8. En ma qualité de Directeur général, j'examine l'efficacité du système de contrôle interne. Cet examen repose sur les sources d'information suivantes:

- a) les lettres de déclaration des directeurs généraux adjoints, des chefs, des représentants régionaux et du Directeur de Cabinet, dans lesquelles ceux-ci donnent l'assurance que, dans toutes les unités placées sous leur responsabilité, les systèmes de gestion et de contrôle de la FAO sont utilisés avec méthode et efficacité; les lettres de déclaration reposent, entre autres, sur l'analyse des questionnaires sur les contrôles internes remplis par les bureaux et les divisions dans l'ensemble de l'Organisation, et sur les plans d'amélioration des contrôles qui en découlent;
- b) les conclusions et les recommandations issues des rapports de vérification du Bureau de l'Inspecteur général et des rapports annuels de l'Inspecteur général, du Comité consultatif de contrôle et du Fonctionnaire chargé des questions de déontologie;
- c) les avis, conclusions et recommandations formulés par le Commissaire aux comptes dans son rapport détaillé, les notes de gestion et autres rapports;
- d) d'autres éléments portés à ma connaissance durant l'année, comme les données issues des systèmes du suivi de l'Organisation (tableau de bord de suivi opérationnel, par exemple).

9. La FAO profite également d'autres informations découlant des activités de son Bureau de l'Inspecteur général, de son Comité consultatif de contrôle, de son Commissaire aux comptes, de son Bureau de l'évaluation, du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies ainsi que des travaux de ses organes directeurs qui assurent la surveillance et appuient la mise en œuvre du Cadre de contrôle interne.

10. La FAO est déterminée à développer et renforcer sans relâche la gestion du risque et le contrôle interne et fait rapport, dans ce qui suit, sur les quatre domaines essentiels sélectionnés, dans lesquels une amélioration du contrôle interne s'impose, ainsi que sur les mesures prises et les autres améliorations prévues.

### *Gestion des risques de l'Organisation et gestion des risques de fraude*

11. La FAO a établi un cadre rigoureux de gestion des risques, la politique de l'Organisation et les considérations relatives au risque ainsi que les journaux des risques mis en place dans tous les bureaux de la FAO étant désormais intégrés dans les processus de planification et de travail tels que le cycle des projets extrabudgétaires et les cadres de programmation par pays. L'Organisation s'efforce d'atteindre progressivement un degré de maturité plus élevé dans la gestion des risques grâce à un plan de travail complet.

12. Le risque de fraude est un élément important de la gestion du risque à l'échelle de la FAO. L'Organisation dispose d'un cadre d'action «tolérance zéro» bien en place, étayé par l'évaluation des vulnérabilités au risque de fraude et par des éléments d'orientation pour la prévention et la détection de la fraude, ainsi que par l'élaboration et le suivi d'un plan de prévention de la fraude couvrant tous les bureaux de la FAO dans le monde, à l'aide d'un outil en ligne spécialisé.

#### Mesures prises en 2022

13. Le processus progressif de renforcement des pratiques de gestion des risques, y compris du risque de fraude, s'est poursuivi en 2022, entre autres grâce aux mesures suivantes:

- a) Examen de la gestion des risques à la FAO, effectué par le Bureau de l'Inspecteur général, ayant débouché sur une recommandation concernant une série de nouvelles mesures à prendre en vue d'atteindre un degré de maturité plus élevé dans la gestion des risques.
- b) Renforcement de la prise en compte du risque dans les processus de planification et d'élaboration de rapports, notamment par l'intégration des principes de gestion des risques dans l'examen à mi-parcours pour 2022, au titre duquel des informations sont communiquées concernant les facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur la capacité à obtenir les résultats escomptés et à atteindre les objectifs fixés pour l'exercice biennal, et concernant les mesures d'atténuation adoptées en conséquence.
- c) Poursuite des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités concernant la gestion des risques à la FAO, avec la tenue régulière de séances «portes ouvertes» au niveau de l'Organisation et la préparation de présentations et d'ateliers adaptés au public visé. Une semaine de la sensibilisation à la fraude a été organisée à destination de l'ensemble du personnel de la FAO, avec la tenue de séances interactives sur les risques de fraude dans les principaux processus-métiers.
- d) Renforcement de la participation de la direction centrale au recensement des risques, au suivi et à la planification des prochaines étapes de la mise en œuvre de la gestion des risques de l'Organisation, conformément aux nouveaux dispositifs de gouvernance de la gestion des risques.
- e) Examen complet et mise à jour du journal des risques de l'Organisation, avec la participation active de la direction centrale, en vue de parvenir à une vision plus ciblée et plus stratégique des principaux risques pesant sur l'Organisation.

#### Mesures prévues en 2023

14. La réalisation de progrès graduels en vue d'atteindre un degré de maturité plus élevé dans la gestion des risques se poursuit, et les principales mesures prévues pour 2023 sont les suivantes:

- a) Examen de la politique de gestion des risques en vue d'une mise à jour complète du cadre stratégique, conformément aux meilleures pratiques, afin notamment que soient clairement définis les rôles et les responsabilités afférents à tous les aspects de la gestion des risques.
- b) Lancement de la mise au point d'outils informatiques améliorés à l'appui d'une gestion intégrée des risques et de la prévention de la fraude ainsi que d'une meilleure intégration de la gestion des risques dans les processus clés de planification et de suivi à l'avenir.

- c) Poursuite de l'amélioration des supports de formation et d'orientation afin de répondre aux besoins grandissants liés au degré de maturité plus élevé dans la gestion des risques, des formations adaptées aux différentes fonctions étant prévues.
- d) Élargissement de l'activité d'établissement de rapports réguliers par la Direction, aussi bien sur les principaux risques rencontrés dans l'ensemble de l'Organisation que sur les mesures d'atténuation prises en conséquence, ainsi que sur les progrès concernant la mise en œuvre et la maturité des dispositifs de gestion des risques.

### ***Compétences et capacités***

#### Mesures prises en 2022

15. Les compétences et les capacités du personnel exerçant des fonctions programmatiques, opérationnelles et administratives de base sur tous les sites sont essentielles pour le système de contrôle interne et l'efficacité de la mise en œuvre du Programme de la FAO au regard de l'évolution du contexte mondial, du modèle opératoire plus souple de la FAO et de la réforme du système des Nations Unies. En 2022, des progrès ont été accomplis dans plusieurs des domaines définis comme prioritaires:

- a) Les efforts visant à moderniser les modes opératoires des fonctions administratives sont en cours. En 2022, un examen complet de la fonction d'achat a été entamé, qui vise à déterminer les possibilités de rationaliser les processus d'achat et à définir les exigences en matière d'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de la valeur stratégique de ce service.
- b) Le processus consistant à apporter des ajustements aux structures régionales et sous-régionales, qui vise à améliorer la pertinence, la ponctualité, le rapport coût-efficacité, la qualité technique et l'efficacité de l'appui fourni, a été engagé en 2022 et devrait s'achever avant la fin de 2023.
- c) De nombreuses initiatives de renforcement des capacités ont été mises en œuvre dans les domaines liés au cycle des projets, notamment un programme mondial de formation à la mobilisation du secteur privé, un projet actualisé de cours à l'intention des responsables du budget, de nouveaux cours d'apprentissage en ligne et manuels à l'appui des politiques relatives aux modalités opérationnelles des interventions reposant sur des transferts monétaires ou sur l'octroi d'une aide financière ou de bons d'achat aux bénéficiaires, et une série de séances ouvertes sur des sujets touchant le domaine de la mobilisation de ressources, le nombre total de participants s'élevant à près de 2 000.
- d) De nouveaux outils d'apprentissage et d'établissement de rapports ont été produits pour améliorer les performances en matière de prévention de la fraude, de gestion des risques et de contrôles internes, de déontologie et de protection du personnel. Ils comprennent des cours en ligne (sur les comptes créditeurs du GRMS et les Textes fondamentaux de la FAO, par exemple) et une vidéo visant à sensibiliser à la gestion des risques et à en favoriser la compréhension. Un outil d'établissement de rapports fournissant en temps réel des données relatives aux formations a également été mis en place pour permettre aux unités organisationnelles de suivre l'achèvement des formations obligatoires.
- e) La mise au point d'orientations améliorées pour renforcer la planification et la gestion des effectifs, reposant sur une meilleure présentation de l'information au moyen des tableaux de bord, est en cours. Les outils complets et l'appui au système seront intégrés dans le projet de transformation de la planification des ressources à l'échelle de l'Organisation.
- f) Un appui à l'intégrité technique des activités de la FAO dans tous les lieux d'intervention a été fourni au moyen du déploiement du nouveau modèle d'appui technique aux projets, lequel a été mis au point en vue de mieux exploiter le savoir-faire technique de la FAO en matière d'élaboration et d'exécution de projets, ainsi qu'au moyen d'un examen des processus de recrutement du personnel technique visant à renforcer les liens entre les unités techniques au siège et le personnel technique des bureaux décentralisés.

- g) À la suite de la création de plateformes virtuelles les années précédentes, l'on s'est employé en 2022 à élaborer de nouveaux contenus d'apprentissages à l'appui de l'avancement des carrières, des compétences en matière de direction et de gestion, de la communication bidirectionnelle, de la promotion de la diversité et de l'inclusion et de la sensibilisation à ces thématiques. Les plans d'apprentissage spécifiques à certains profils pour différents rôles ont été actualisés pour tenir compte des options de formation les plus récentes et pour permettre la personnalisation et l'adaptation des plans aux besoins individuels en matière d'apprentissage.

### Mesures prévues en 2023

16. Comme indiqué ci-dessus, plusieurs des initiatives lancées en 2022 afin de renforcer les capacités, les connaissances et les compétences pour l'ensemble des fonctions opérationnelles, administratives et programmatiques de base sont toujours en cours et se poursuivront en 2023. Les mesures prévues sont les suivantes:

- a) Poursuite des initiatives visant à optimiser les fonctions administratives centrales, en s'attachant en particulier à clarifier les rôles et responsabilités afférents aux fonctions de service au Centre des services communs et au siège, à mettre en œuvre le plan d'action stratégique des ressources humaines et à achever l'examen de la fonction d'achat.
- b) Efforts supplémentaires de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion et du suivi des programmes et des projets, un appui spécifique devant notamment être fourni aux bureaux décentralisés dans le domaine des nouvelles modalités opérationnelles.
- c) Amélioration des capacités de l'Organisation pour les questions ayant trait au harcèlement, au harcèlement sexuel, à la discrimination et à l'abus de pouvoir, coordonnée par le Comité sur le comportement au travail et la protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, créé en interne, et conformément à la politique en matière de prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel et de l'abus de pouvoir.
- d) Renforcement des capacités des bureaux décentralisés dans les domaines des ressources financières et humaines, des achats et de la gestion des risques, un appui particulier étant prêté aux pays en situation de crise ou d'urgence.
- e) Mise à l'essai d'un mécanisme visant à assurer la fourniture d'un appui opportun, efficace et efficient aux bureaux de pays participant aux processus conjoints de programmation par pays des Nations Unies, qui repose sur la création d'un réseau de compétences techniques au siège et à l'échelle régionale.

### *Systemes, politiques, procédures et outils*

#### Mesures prises en 2022

17. Des processus de gestion des activités de base efficaces, rationalisés et fondés sur les risques sont essentiels pour instaurer des contrôles internes de qualité et réaliser les objectifs de l'Organisation. En 2022, les principales initiatives prises dans ce domaine ont été les suivantes:

- a) Une réforme de plusieurs processus administratifs clés a été engagée, qui comprend la préparation de nouvelles orientations pour le recrutement des fonctionnaires et du personnel hors fonctionnaires en vue de donner suite aux recommandations issues de la vérification et d'améliorer la collaboration avec le système des Nations Unies, ainsi qu'une révision intégrale des règles de gestion financière.
- b) Des mesures supplémentaires ont été prises pour jeter les bases d'un renforcement de l'appui numérique aux processus-métiers de la FAO, par la mise en œuvre d'une couche d'intégration dans les systèmes de planification des ressources institutionnelles visant à améliorer l'interopérabilité et l'intégration des processus entre les différents systèmes, et par des mises à jour et la migration vers des services d'informatique en nuage de plusieurs composantes des systèmes de planification des ressources institutionnelles.



- c) Des efforts visant à renforcer l'appui au cycle des projets, depuis la mobilisation des ressources jusqu'à la mise en œuvre, sont en cours, le point de départ étant une meilleure définition des rôles et responsabilités en matière de gestion de projets et la simplification des modèles. Deux sections entièrement nouvelles du Manuel ont également été publiées, dans lesquelles on trouve des orientations détaillées et une définition des contrôles fondés sur les risques concernant la mise en œuvre de projets reposant sur des dispositifs d'octroi d'une aide financière ou de bons d'achat aux bénéficiaires.
- d) La seconde phase du projet PROMYS a démarré, avec le recrutement d'un gestionnaire de projet à plein temps, la mise en place de dispositifs de gouvernance et la définition du champ d'application et des objectifs, notamment l'appui à la planification et à la gestion de projet et de programme. L'exécution de ce projet commencera en 2023 et devrait durer plusieurs années.

### Mesures prévues en 2023

18. Nombre d'initiatives lancées en 2022 auront de profonds effets sur l'appui aux activités de base de la FAO et se déroulent sur le long terme, leur durée prévue étant de plusieurs années. En 2023, les efforts porteront principalement sur les activités suivantes:

- a) Mise en œuvre du projet PROMYS, qui vise à créer une solution innovante pour la gestion et le suivi intégrés des programmes, en commençant en 2023 par la sélection d'une plateforme technique et la définition des composantes du projet pilote initial.
- b) Poursuite de la révision et de la simplification des politiques et procédures financières. La révision des règles de gestion financière du Manuel administratif de l'Organisation portera sur les contrôles internes et visera à fournir des orientations sur la gestion des biens. Des efforts additionnels seront consacrés à l'élargissement des méthodes de paiement numérique ne reposant pas sur les banques pour permettre à l'Organisation d'accroître l'inclusion financière.
- c) Activités d'amélioration des processus de gestion des ressources humaines qui incluront l'élaboration de la version définitive des orientations pour le recrutement des fonctionnaires et de celles pour la sélection du personnel hors fonctionnaires, l'intensification du travail de communication visant à attirer des profils plus divers et l'élaboration d'une politique sur les modalités de travail souples.
- d) Optimisation accrue et passage au numérique des processus-métiers de la FAO en vue d'améliorer la planification, la gestion, le suivi, l'établissement de rapports et la surveillance, par la poursuite de la mise en œuvre de la feuille de route 2022-2025 révisée sur la planification des ressources institutionnelles ainsi que du plan de mise en œuvre détaillé y afférent dans les domaines d'activité clés: gestion des programmes; planification des effectifs et gestion des talents; achats; gestion de la chaîne d'approvisionnement et intégration des données.
- e) Mise en application de la nouvelle politique relative à la protection des données, qui implique la mise au point d'instruments, de normes, de procédures et d'orientations internes ainsi que de modèles.
- f) Avec l'appui de l'équipe spéciale interne qui a été créée, mise au point d'une approche progressive pour la gestion des dossiers archivés à la FAO.

### ***Rôles, responsabilités et obligation redditionnelle s'agissant de la surveillance de la gestion***

#### Mesures prises en 2022

19. Si l'on veut obtenir un environnement de contrôle interne fiable, il est fondamental de définir clairement les obligations redditionnelles aux fins de la surveillance et du suivi de la gestion des risques et des contrôles internes dans tous les processus, et de disposer d'outils à l'appui de la surveillance. En 2022, l'Organisation a pris plusieurs initiatives à ce sujet:

- a) Lancement de l'outil de suivi pour une gestion améliorée des bureaux de pays au moyen d'indicateurs, COMMIT (Country Office Management and Monitoring Indicators Tool), en vue

d'appuyer les responsables des bureaux décentralisés en ce qui concerne le suivi et la surveillance d'indicateurs clés pour permettre la détection rapide des problèmes pouvant nuire aux programmes et aux opérations.

- b) Mise au point de tableaux de bord pour le suivi des projets, comprenant des indicateurs clés de l'efficacité des projets, qui sont actuellement utilisés dans la Division d'appui aux projets mais que l'on entend mettre en service dans l'ensemble de la FAO.
- c) Poursuite des travaux visant à renforcer la gouvernance de la FAO en matière de comportement au travail (harcèlement, harcèlement sexuel, discrimination et abus de pouvoir) et de protection contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, en veillant à adopter une approche centrée sur les victimes, à améliorer les voies de signalement et les mécanismes d'enquête, et à organiser des activités de sensibilisation et de formation de large portée.
- d) Clarification des obligations redditionnelles concernant la surveillance des processus institutionnels, sur la base des résultats de l'exercice de cartographie des responsabilités et conformément au Cadre de contrôle interne, cette clarification s'appuyant notamment sur la définition des prochaines mesures à prendre.

### Mesures prévues en 2023

20. Bon nombre des actions prévues recensées dans les sections qui précèdent contribueront également de manière notable à clarifier les rôles et à renforcer l'obligation redditionnelle dans toute l'Organisation. En outre, les actions suivantes sont prévues:

- a) Établissement d'un nouveau rôle de gestionnaire de projet en complément du rôle de responsable du budget et de fonctionnaire technique principal, dans le but de renforcer la gestion de projet et d'accroître la séparation des fonctions. Des orientations opérationnelles seront formulées à l'appui du déploiement de cette nouvelle fonction.
- b) Renforcement de la capacité des bureaux régionaux à appuyer et à suivre les fonctions administratives et opérationnelles critiques dans l'ensemble des bureaux de pays, grâce à l'appui et aux échanges entre pairs au sein du réseau Contrôle interne et respect des règles.
- c) Mise en œuvre progressive du rôle renforcé des unités fonctionnelles en matière de gestion des risques et de suivi de la mise en application des contrôles internes, qui s'inscrit dans le cadre de l'élaboration d'un cadre stratégique renforcé pour la gestion des risques.

### **Conclusion**

21. Un contrôle interne efficace, aussi bien conçu qu'il soit, possède des limites intrinsèques. En outre, l'efficacité du contrôle interne peut varier dans le temps. Je suis déterminé à remédier à toute insuffisance de ces contrôles constatée durant l'année qui aurait été portée à mon attention.

22. Sur la base de l'examen de l'efficacité du système de contrôle interne, décrit aux paragraphes 8 et 9 qui précèdent, je conclus que, à ma connaissance et compte tenu des informations dont je dispose, il n'y a pas eu d'insuffisances significatives susceptibles de compromettre l'efficacité globale du système de contrôle interne au cours de l'année terminée le 31 décembre 2022.

---

Le Directeur général

Date:

<b>I – ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>			
<b>AU 31 DÉCEMBRE 2022</b>			
<i>(En milliers d'USD)</i>	Note	31 déc. 2022	31 déc. 2021 (après retraitement)
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3	1 798 722	1 494 113
Placements et instruments financiers dérivés	4	786 888	625 666
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	5	1 531 092	1 135 583
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	6	3 801	3 699
Paiements anticipés et autres actifs courants	7	70 141	57 911
Stocks	8	13 890	14 586
		4 204 534	3 331 558
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	4	522 132	667 530
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	5	984 176	885 164
Paiements anticipés et autres actifs non courants	7	575	656
Immobilisations corporelles	9	55 626	40 864
Immobilisations incorporelles	10	4 764	6 434
		1 567 273	1 600 648
<b>Total de l'actif</b>		<b>5 771 807</b>	<b>4 932 206</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes	11	58 364	46 752
Charges à payer	11	190 971	203 987
Instruments financiers dérivés	4	-	2 378
Contributions reçues d'avance	12	451 520	375 225
Passifs liés aux avantages du personnel	13	76 060	74 717
Provisions	16	765	596
Autres passifs courants	17	3 012	3 365
		780 692	707 020
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs liés aux avantages du personnel	13	941 048	1 489 373
Autres passifs non courants	17	34 596	35 814
		975 644	1 525 187
<b>Total du passif</b>		<b>1 756 336</b>	<b>2 232 207</b>
<b>Actif net</b>		<b>4 015 471</b>	<b>2 699 999</b>
<b>Situation nette</b>			
Excédent/(Déficit) cumulé		3 401 225	2 550 964
Réserves	18	614 246	149 035
<b>Total de la situation nette</b>		<b>4 015 471</b>	<b>2 699 999</b>

<b>II – ÉTAT DES RÉSULTATS FINANCIERS POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2022</b>			
<i>(En milliers d'USD)</i>	Note	31 déc. 2022	31 déc. 2021 (après retraitement)
<b>Produits</b>			
<b>Produits des opérations sans contrepartie directe</b>			
Contributions des États membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	19	488 399	505 331
Contributions volontaires	19	2 234 253	1 525 189
Autres produits sans contrepartie directe	19	63 138	73 564
		<b>2 785 790</b>	<b>2 104 084</b>
<b>Produits des opérations avec contrepartie directe</b>			
Produits avec contrepartie directe	19	10 045	8 294
		<b>10 045</b>	<b>8 294</b>
<b>Total des produits</b>		<b>2 795 835</b>	<b>2 112 378</b>
<b>Charges</b>			
Avantages et autres dépenses de personnel	20	433 951	436 799
Consultants	20	368 065	364 861
Voyages	20	92 782	46 463
Dotation aux amortissements et aux provisions	20	9 499	11 126
Dépenses de formation	20	42 124	35 023
Services contractuels	20	387 026	372 794
Dons et autres transferts versés	20	115 307	106 428
Fournitures et consommables utilisés	20	391 995	245 667
Autres charges	20	67 495	52 848
<b>Total des charges</b>		<b>1 908 244</b>	<b>1 672 009</b>
<b>Charges et produits non opérationnels</b>			
Revenus des placements	21	9 232	16 800
Gains/(Pertes) de change	21	(7 277)	(8 684)
Produits financiers/(Charges financières)	21	(51 130)	(26 422)
Autres (charges) et produits non opérationnels	21	11 845	(184)
<b>Total des (charges) et produits non opérationnels</b>		<b>(37 330)</b>	<b>(18 490)</b>
<b>Excédent</b>		<b>850 261</b>	<b>421 879</b>

<b>III – ÉTAT DES VARIATIONS DE LA SITUATION NETTE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2022</b>						
<i>(En milliers d'USD)</i>						
	Note	Excédent/ (Déficit) cumulé	Compte de réserve spécial	Réserve relative aux gains et (pertes) actuariels	Gains/(Pertes) latent(e)s cumulé(e)s sur les placements disponibles à la vente	Total de la situation nette/ (du déficit)
<b>Solde de clôture au 31 déc. 2021</b>		<b>2 578 761</b>	<b>17 559</b>	<b>(15 597)</b>	<b>147 073</b>	<b>2 727 796</b>
Correction d'erreurs		(723)	-	-	-	(723)
Changement de convention comptable		(27 074)	-	-	-	(27 074)
<b>Solde de clôture au 31 déc. 2021 (après retraitement)</b>		<b>2 550 964</b>	<b>17 559</b>	<b>(15 597)</b>	<b>147 073</b>	<b>2 699 999</b>
Gains/(Pertes) actuariel(le)s	18	-	-	585 207	-	585 207
Gains/(Pertes) latent(e)s	18	-	-	-	(119 996)	(119 996)
<b>Produit net pris en compte directement dans la situation nette</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>585 207</b>	<b>(119 996)</b>	<b>465 211</b>
<b>Excédent de la période</b>		<b>850 261</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>850 261</b>
<b>Solde de clôture au 31 déc. 2022</b>		<b>3 401 225</b>	<b>17 559</b>	<b>569 610</b>	<b>27 077</b>	<b>4 015 471</b>
<b>Solde de clôture au 31 déc. 2020 (après retraitement)</b>		<b>2 141 089</b>	<b>17 559</b>	<b>(11 423)</b>	<b>130 912</b>	<b>2 278 137</b>
Ajustement aux bénéfices non distribués	18	-	-	-	-	-
Gains/(Pertes) actuariel(le)s	18	-	-	(4 174)	-	(4 174)
Gains/(Pertes) latent(e)s	18	-	-	-	16 161	16 161
<b>Produit net pris en compte directement dans la situation nette</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(4 174)</b>	<b>16 161</b>	<b>11 987</b>
<b>Excédent de la période</b>		<b>437 672</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>437 672</b>
<b>Solde de clôture au 31 déc. 2021</b>		<b>2 578 761</b>	<b>17 559</b>	<b>(15 597)</b>	<b>147 073</b>	<b>2 727 796</b>

<b>IV – ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2022</b>			
<i>(En milliers d'USD)</i>	Notes	31 déc. 2022	31 déc. 2021 (après retraitement)
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>			
Excédent/(Déficit) net de l'année		<b>850 261</b>	<b>421 879</b>
Ajustements nécessaires pour rapprocher l'excédent/ (le déficit) net de l'année des flux de trésorerie provenant du fonctionnement:			
Amortissements	20	9 499	11 126
Contributions en nature (biens donnés)	19	(412)	(97)
Ajustement sur période antérieure	2.3 i	(6 408)	-
Provision pour obligations juridiques	21	170	705
Dépenses d'appui aux projets internes	19 ii	104	196
(Gains)/Pertes sur la cession ou la sortie d'immobilisations	9	2 541	3 556
(Gains)/Pertes sur les placements détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés	21 iii	(6 132)	12 006
(Gains)/Pertes sur les placements disponibles à la vente	21 iv	33 339	(11 037)
Intérêts perçus	21 v	(14 097)	(11 093)
Dividendes perçus	21 v	(4 716)	(6 242)
Variation des actifs et des passifs:			
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	5	(494 521)	(255 829)
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	6	(102)	1 663
Stocks	8	696	784
Autres actifs courants et non courants	7	(12 149)	(2 312)
Dettes et charges à payer	11	(1 404)	25 880
Obligations relatives au personnel	13	(546 982)	38 455
(Gains)/Pertes actuariel(le)s	18	585 207	(4 174)
Avances	12	76 295	45 682
Provisions et passifs éventuels	16	169	384
Autres passifs courants et non courants	17	(1 571)	(525)
<b>Flux nets de trésorerie provenant du fonctionnement</b>		<b>469 787</b>	<b>271 007</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>			
Achats d'immobilisations corporelles	9 vi	(19 020)	(16 966)
Produits de la vente d'immobilisations corporelles	9 vii	983	1 312
Achats/Ventes net(te)s d'immobilisations incorporelles	10	(363)	(776)
Achats/Ventes net(te)s de placements détenus à des fins de transaction et d'instruments dérivés	4 viii	(144 052)	(37 859)
Achats/Ventes net(te)s de placements disponibles à la vente	4 ix	(2 726)	(604)
<b>Flux nets de trésorerie provenant des activités de placement</b>		<b>(165 178)</b>	<b>(54 893)</b>
<b>Augmentation/(Diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		<b>304 609</b>	<b>216 114</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période</b>		<b>1 494 113</b>	<b>1 277 999</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période</b>		<b>1 798 722</b>	<b>1 494 113</b>

Veillez noter que les activités de financement n'ont donné lieu à aucun flux de trésorerie durant l'année.

## Notes relatives à l'État IV. État des flux de trésorerie

L'État des flux de trésorerie de 2021, présenté à titre d'informations comparatives, a été retraité pour intégrer la correction d'erreurs de comptabilisation commises sur la période précédente s'agissant des opérations de transfert de flux de trésorerie, ainsi qu'une évaluation révisée des opérations de trésorerie et des opérations sans incidence sur la trésorerie effectuées pendant la période. Des informations complémentaires sont présentées aux paragraphes 2.63 à 2.66.

D'autres informations sont présentées ci-après pour certains postes figurant dans l'État des flux de trésorerie de 2022 afin d'en faciliter la compréhension:

- i) L'ajustement sur période antérieure représentant des gains de (6,4) millions d'USD correspond à l'ajustement prospectif non générateur de trésorerie de la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles, que l'Organisation a comptabilisé dans l'État des résultats financiers conformément à la norme IPSAS 3, *Accounting Policies, Changes in Accounting Estimates and Errors* (méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs).
- ii) Les dépenses d'appui aux projets internes d'un montant de 0,1 million d'USD (0,2 million d'USD en 2021) sont les coûts nets directs et indirects supportés par les projets des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD pour les services fournis par la FAO à l'appui de ses activités et programmes. Ces coûts sont ajustés dans l'État des flux de trésorerie, car ils ne génèrent aucun flux de trésorerie net.
- iii) Les gains de 6,1 millions d'USD sur les placements détenus à des fins de transaction et les instruments dérivés correspondent au rendement des placements détenus à des fins de transactions en 2022, hors intérêts créditeurs, à savoir (2,3) millions d'USD, compensé par les gains de 8,4 millions d'USD enregistrés sur la juste valeur des instruments financiers dérivés, comme indiqué à la note 21. En 2021, la perte enregistrée, d'un montant de (12,0) millions d'USD, avait été générée par une perte de (8,5) millions d'USD sur les placements détenus à des fins de transactions, hors intérêts créditeurs, à laquelle s'étaient ajoutées des pertes de (3,5) millions d'USD enregistrées sur la juste valeur des instruments financiers dérivés.
- iv) Les pertes de 33,3 millions d'USD sur les placements disponibles à la vente correspondent au rendement négatif de ces placements en 2022, hors intérêts créditeurs et dividendes perçus (11,0 millions d'USD de gains en 2021).
- v) Des intérêts perçus, d'un montant de 14,1 millions d'USD en 2022, ont été constatés sur les portefeuilles de titres de créances détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente (11,3 millions d'USD sur les placements détenus à des fins de transaction, comme indiqué à la note 21, et 2,8 millions d'USD sur les 7,5 millions d'USD indiqués pour les placements disponibles à la vente à la note 21). Les 4,7 millions d'USD restants sur les intérêts et les dividendes indiqués à la note 21 au titre des portefeuilles de placements disponibles à la vente correspondent aux dividendes perçus sur les portefeuilles d'actions au sein des placements disponibles à la vente et sont présentés séparément dans l'État des flux de trésorerie.
- vi) Les achats d'immobilisations corporelles d'un montant de 19,0 millions d'USD représentent la valeur des ajouts d'actifs (26,1 millions d'USD) indiqués à la note 9, après déduction des sorties d'immobilisations en cours de construction qui ont été achevées et mises en service durant l'année (6,6 millions d'USD), et après un ajustement de 0,4 million d'USD correspondant aux dons en nature reçus en 2022.
- vii) Les produits de la vente d'immobilisations corporelles, qui se sont élevés à 1,0 million d'USD en 2022, sont exposés à la note 9. L'Organisation a vendu des immobilisations corporelles d'une valeur comptable nette de 3,5 millions d'USD, avec une perte de 2,5 millions d'USD, en 2022

(exclusion faite des immobilisations en cours de construction, d'une valeur de 6,6 millions d'USD, qui ont été achevées durant la période considérée et mises en service).

- viii) Les achats nets de placements détenus à des fins de transaction et d'instruments dérivés se sont élevés à 144,1 millions d'USD en 2022. Ce montant s'explique par des achats nets de titres à revenu fixe détenus à des fins de transaction (présentés à la note 4.5) pour un montant de 15,6 millions d'USD et la déduction de 7,5 millions d'USD de rendements positifs des instruments de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans ces portefeuilles, qui sont reclassés sous la rubrique «Trésorerie et équivalents de trésorerie» à la date de clôture des comptes en fin d'année.
- ix) Des achats nets d'une valeur de 2,7 millions d'USD de placements disponibles à la vente en 2022 ont été pris en compte dans la note 4.5 au titre des achats/cessions net(te)s d'actions et de placements à revenu fixe.



**V – ETAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS (a)  
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2022**

<i>(En milliers d'USD)</i>											
Chapitre	Budget approuvé (b)	Sommes reportées (c)	Transferts (d)	Sommes à reporter (e)	Budget révisé	Autres produits effectifs (f)	Charges effectives (g)	Variation de change (h)	Charges nettes au taux budgétaire (i)	Écart entre budget révisé et charges nettes au taux budgétaire (j)	
<b>1</b>	Amélioration de la production	78 219	-	-	-	78 219	(13 038)	81 998	4 176	73 136	5 083
<b>2</b>	Amélioration de la nutrition	64 795	-	-	-	64 795	(11 929)	69 110	3 424	60 605	4 190
<b>3</b>	Amélioration de l'environnement	59 109	-	-	-	59 109	(13 000)	61 071	3 188	51 259	7 850
<b>4</b>	Amélioration des conditions de vie	61 876	-	-	-	61 876	(26 162)	75 985	3 625	53 448	8 428
<b>5</b>	Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs	35 646	-	-	-	35 646	(2 283)	30 651	1 939	30 307	5 339
<b>6</b>	Programme de coopération technique	70 394	89 248	-	(95 708)	63 934	-	62 677	1 257	63 934	-
<b>7</b>	Activités de diffusion	35 595	-	-	-	35 595	(10 650)	40 766	2 514	32 630	2 965
<b>8</b>	Technologies de l'information et de la communication (TIC)	17 773	-	-	-	17 773	(14 420)	21 887	1 009	8 476	9 297
<b>9</b>	Gouvernance, contrôle et Direction de la FAO	29 709	-	-	-	29 709	(17 220)	44 248	2 504	29 532	177
<b>10</b>	Administration efficiente et efficace	31 191	-	-	-	31 191	(35 317)	49 987	4 109	18 779	12 412
<b>11</b>	Imprévus	300	-	-	-	300	-	-	-	-	300
<b>12</b>	Dépenses d'équipement	7 000	-	-	(271)	6 729	-	6 092	637	6 729	-
<b>13</b>	Dépenses de sécurité	11 211	3 222	-	-	14 433	(8 178)	21 807	804	14 433	-
	<b>Total partiel</b>	<b>502 818</b>	<b>92 470</b>	<b>-</b>	<b>(95 979)</b>	<b>499 309</b>	<b>(152 197)</b>	<b>566 279</b>	<b>29 186</b>	<b>443 268</b>	<b>56 041</b>
	Transfert au Fonds de péréquation des impôts	58 711	-	(58 711)	-	-	-	-	-	-	-
	Recettes constatées d'avance du PCT (chapitre 6)	89 248	(89 248)	-	95 708	95 708	-	-	-	-	95 708
	Compte des dépenses d'équipement	52 190	-	-	271	52 461	-	-	-	-	52 461
	Compte des dépenses de sécurité	27 176	(3 222)	-	-	23 954	-	-	-	-	23 954
	<b>Total</b>	<b>730 143</b>	<b>-</b>	<b>(58 711)</b>	<b>-</b>	<b>671 432</b>	<b>(152 197)</b>	<b>566 279</b>	<b>29 186</b>	<b>443 268</b>	<b>228 164</b>

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Charges effectives indiquées dans l'État V</b>	<b>566 279</b>	<b>679 686</b>
<b>Différences de conventions comptables</b>		
Dépenses en nature/sous forme de services	36 778	46 685
Comptabilité d'exercice	42 083	(59 455)
Immobilisations corporelles et incorporelles, stocks	(8 681)	(1 554)
Prêts octroyés à des conditions avantageuses	1 159	-
Consolidation	(875)	(863)
<b>Total des différences de conventions comptables</b>	<b>70 464</b>	<b>(15 187)</b>
<b>Différences de présentation</b>		
Dotation aux provisions	7 313	19 049
Dépenses au titre du budget-programme pour les périodes antérieures	(2 193)	5
Classement des postes de produits/charges	38 045	17 641
<b>Total des différences de présentation</b>	<b>43 165</b>	<b>36 695</b>
<b>Différences relatives aux entités</b>		
Dépenses au titre des autres fonds, hors PCT	1 671	(15 119)
Dépenses au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD	1 263 995	1 004 424
<b>Total des différences relatives aux entités</b>	<b>1 265 666</b>	<b>989 305</b>
<b>Charges, et charges et produits non opérationnels indiqués dans l'État des résultats financiers</b>	<b>1 945 574</b>	<b>1 690 499</b>
<b>Dont: Total des charges</b>	<b>1 908 244</b>	<b>1 672 009</b>
<b>Charges et produits non opérationnels</b>	<b>37 330</b>	<b>18 490</b>

Pour plus d'informations sur l'État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs, reportez-vous à la note 24.

### Notes relatives à l'État V. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs

(a) La convention comptable utilisée pour le budget est différente de celle retenue pour présenter les états financiers. L'état comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs est préparé conformément à la première, c'est-à-dire en comptabilité de caisse modifiée.

(b) Part annualisée (à 50 pour cent) de l'ouverture de crédits de 1 005,6 millions d'USD initialement approuvée par la Conférence dans sa résolution 8/2021; la ventilation budgétaire par chapitre tient compte des ajustements tels qu'approuvés par le Conseil (voir le document intitulé «Ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2022-2023» [CL 168/3] et le Rapport du Conseil de la FAO, 168<sup>e</sup> session [CL 168/REP], paragraphe 12).

(c) Un solde de 89,2 millions d'USD de crédits ouverts pour 2021 au titre du PCT a été reporté sur 2022. Sur les 52,2 millions d'USD de solde non dépensé sur l'ouverture de crédits pour les années précédentes au titre des dépenses d'équipement (chapitre 12), aucune somme n'a été mise à disposition pour être utilisée en 2022, mais une somme de 3,2 millions d'USD du solde non dépensé reporté au titre des dépenses de sécurité (chapitre 13) l'a été.

(d) Le Fonds de péréquation des impôts a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 1972. Conformément à la pratique suivie depuis 1972-1973, le budget 2022 est présenté en chiffres bruts, en ce sens qu'un crédit au titre du barème

des contributions du personnel est ajouté au budget opérationnel effectif total. Les contributions des États membres qui n'imposent pas le traitement versé par la FAO à leurs ressortissants ne sont en rien modifiées: en effet, leur quote-part du crédit en question leur est remboursée, puisqu'elle est intégralement déduite de leurs contributions brutes. Les États membres qui imposent les traitements de leurs ressortissants voient leur quote-part du crédit inscrit au titre du barème des contributions du personnel réduite du montant estimé nécessaire pour rembourser aux fonctionnaires intéressés l'impôt qu'ils versent.

(e) Les crédits suivants ouverts en 2022 sont reportés sur l'année 2023 (au taux de change budgétaire): 95,7 millions d'USD au titre du PCT; 0,3 million d'USD au titre du Compte de dépenses d'équipement. Aucun report de crédit sur l'année 2023 n'a été effectué au titre du Compte des dépenses de sécurité.

(f) Les autres produits effectifs comprennent les éléments suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Contributions volontaires	120 064	84 250
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	133	47
Activités financées en commun	18 327	17 136
Autres produits divers nets	13 673	12 465
<b>Total des autres produits effectifs</b>	<b>152 197</b>	<b>113 898</b>

(g) Désigne les montants imputés sur les crédits ouverts dans l'exercice biennal précédent au titre du budget du Programme ordinaire et du PCT (respectivement 505,9 millions d'USD et 60,4 millions d'USD pour 2022). L'Organisation présente le paiement des primes d'assurance maladie des retraités différemment selon qu'il s'agit d'informations financières ou d'informations budgétaires. Pour l'année 2022, un montant de 9,3 millions d'USD (10,2 millions en 2021) relatif aux primes d'assurance maladie des retraités figure dans les dépenses, mais vient en déduction de l'obligation au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, aux fins d'information financière.

(h) La variation de change correspond à l'ajustement du montant effectif des transactions effectuées en euros pour convertir celui-ci au taux de change budgétaire et non au taux opérationnel des Nations Unies en vigueur à la date de transaction.

(i) Les charges nettes au taux budgétaire correspondent aux charges effectives nettes corrigées de la variation des taux de change.

(j) Écart calculé entre le budget net révisé et les charges nettes au taux budgétaire pour 2022: le solde de 56,0 millions d'USD est reporté sur la seconde moitié de l'exercice biennal 2022-2023.

**V – ÉTAT COMPARATIF DES MONTANTS INSCRITS AU BUDGET ET DES MONTANTS EFFECTIFS (a)  
POUR L'ANNÉE TERMINÉE LE 31 DÉCEMBRE 2021**

<i>(En milliers d'USD)</i>										
Chapitre	Budget approuvé (b)	Sommes reportées (c)	Transferts (d)	Sommes à reporter (e)	Budget révisé	Autres produits effectifs (f)	Charges effectives (g)	Variation de change (h)	Charges nettes au taux budgétaire (i)	Écart entre budget révisé et charges nettes au taux budgétaire (j)
<b>1</b> Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition	42 897	480	4 250	-	47 627	(8 867)	61 332	532	52 997	(5 370)
<b>2</b> Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables	101 204	496	3 150	-	104 850	(20 260)	139 014	1 489	120 243	(15 393)
<b>3</b> Réduire la pauvreté rurale	33 464	523	2 700	-	36 687	(4 679)	44 857	474	40 652	(3 965)
<b>4</b> Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces	56 883	424	950	-	58 257	(11 368)	77 767	841	67 240	(8 983)
<b>5</b> Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise	27 911	222	150	-	28 283	(6 097)	41 237	442	35 582	(7 299)
<b>6</b> Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance, nutrition)	33 612	-	(10 300)	-	23 312	(440)	29 012	448	29 020	(5 708)
<b>7</b> Programme de coopération technique	70 395	102 027	-	(89 248)	83 174	(11)	82 655	530	83 174	-
<b>8</b> Activités de diffusion	36 438	-	2 200	-	38 638	(6 897)	45 587	615	39 305	(667)
<b>9</b> Technologies de l'information	18 189	781	(1 900)	-	17 070	(4 928)	30 847	265	26 184	(9 114)
<b>10</b> Gouvernance, surveillance et Direction de la FAO	29 418	-	850	-	30 268	(13 463)	45 310	603	32 450	(2 182)
<b>11</b> Administration efficiente et efficace	32 449	414	(2 050)	-	30 813	(29 286)	59 621	1 369	31 704	(891)
<b>12</b> Imprévus	300	-	-	-	300	-	-	-	-	300
<b>13</b> Dépenses d'équipement	8 446	830	-	-	9 276	-	9 018	258	9 276	-
<b>14</b> Dépenses de sécurité	11 211	-	-	(5 177)	6 034	(7 602)	13 429	207	6 034	-
<b>Total partiel</b>	<b>502 817</b>	<b>106 197</b>	<b>-</b>	<b>(94 425)</b>	<b>514 589</b>	<b>(113 898)</b>	<b>679 686</b>	<b>8 073</b>	<b>573 861</b>	<b>(59 272)</b>
Transfert au Fonds de péréquation des impôts	46 081	-	(46 081)	-	-	-	-	-	-	-
Recettes constatées d'avance du PCT (chapitre 15)	102 027	(102 027)	-	89 248	89 248	-	-	-	-	89 248
Recettes constatées d'avance du Fonds spécial pour les activités de financement du développement	3 340	(3 340)	-	-	-	-	-	-	-	-
Compte des dépenses d'équipement	53 021	(830)	-	-	52 191	-	-	-	-	52 191
Compte des dépenses de sécurité	21 999	-	-	5 177	27 176	-	-	-	-	27 176
<b>Total</b>	<b>729 285</b>	<b>-</b>	<b>(46 081)</b>	<b>-</b>	<b>683 204</b>	<b>(113 898)</b>	<b>679 686</b>	<b>8 073</b>	<b>573 861</b>	<b>109 343</b>

**Note 1. L'Organisation****Objectifs et activités**

1.1. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture («la FAO» ou «l'Organisation») a été créée en exécution de son Acte constitutif, adopté le 16 octobre 1945. Outre son siège à Rome, en Italie, la FAO possède, à travers le monde, des bureaux de représentation chargés d'incarner ses valeurs, de remplir sa mission et de porter sa vision. Elle a pour objet d'améliorer l'état nutritionnel et les conditions de vie; d'améliorer le rendement de la production et l'efficacité de la répartition de tous les produits alimentaires et agricoles; d'améliorer la condition des populations rurales; et, ainsi, de contribuer à l'expansion de l'économie mondiale et de libérer l'humanité de la faim.

**Financement**

1.2. Le Programme de travail de l'Organisation («le Programme ordinaire») est approuvé par la Conférence des États membres. Les crédits budgétaires votés à ce titre sont financés par des contributions annuelles des États membres et membres associés, établies par la Conférence. Les crédits non utilisés à la clôture de l'exercice financier sont annulés, à l'exception de ceux votés pour le Programme de coopération technique (PCT), qui peuvent couvrir les dépenses effectuées durant l'exercice financier suivant celui au cours duquel lesdits fonds ont été votés, et de ceux ouverts au titre des dépenses d'équipement et de sécurité, qui sont virés respectivement au compte des dépenses d'équipement et au compte des dépenses de sécurité afin d'être utilisés lors d'exercices financiers ultérieurs.

1.3. Le Directeur général peut accepter des contributions volontaires à des fins spéciales, à condition que celles-ci soient compatibles avec les principes, les buts et les activités de l'Organisation, et des fonds fiduciaires et des fonds spéciaux peuvent être constitués pour les gérer. En outre, l'Organisation reçoit des fonds en vertu d'un arrangement interorganisations avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), dans le but de participer en tant qu'agent d'exécution à des projets de coopération technique du PNUD ou d'assumer la fonction d'agent de réalisation de projets financés par le PNUD et exécutés par d'autres agents. Une quote-part des contributions volontaires et des fonds reçus sert à rembourser certaines dépenses liées à la fourniture des services techniques, des services de gestion et des services administratifs (dépenses d'appui) qui font nécessairement partie des projets hors budget.

1.4. Les états d'information sectorielle par fonds donnent de plus amples détails sur la façon dont ces activités sont gérées et financées.

**Note 2. Principales conventions comptables****Référentiel comptable**

2.1. Les états financiers présentés ici ont été établis conformément aux exigences des normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) en matière de comptabilité en droits constatés (ou comptabilité d'exercice) selon le principe du coût historique, à l'exception de certains placements et de certains passifs liés aux avantages du personnel, évalués à leur juste valeur. L'État des flux de trésorerie est établi suivant la méthode indirecte.

2.2. Les conventions comptables exposées ci-après ont été appliquées uniformément pour préparer et présenter ces états financiers.

**Utilisation d'estimations**

2.3. Les états financiers résultent aussi d'un certain nombre d'estimations raisonnables, fondées sur la nature des charges et sur des hypothèses formulées par la Direction. Les estimations portent, sans s'y limiter, sur les éléments suivants: la juste valeur des biens donnés, les autres obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, les montants relatifs au contentieux, le risque financier associé aux stocks et aux créances, les charges à payer, les actifs et passifs éventuels et le niveau de dépréciation des immobilisations.

Les changements apportés aux estimations sont comptabilisés dans la période dans laquelle le fait générateur a été connu.

### ***Monnaie de fonctionnement***

2.4. Les états financiers sont établis en dollars des États-Unis (USD), monnaie fonctionnelle de l'Organisation. L'ensemble des tableaux composant les états financiers présentent des valeurs absolues arrondies au millier d'USD le plus proche. Les informations financières communiquées dans les notes explicatives sont présentées en millions d'USD, arrondis à une décimale, tandis que les données en pourcentage sont arrondies à deux décimales.

### ***Présentation***

2.5. Les présents états financiers rendent compte des résultats de la FAO comme constituant une entité unique, composée des fonds suivants: a) Fonds général et fonds apparentés, b) Fonds fiduciaires et fonds du PNUD.

### ***Opérations en devises***

2.6. Les montants relatifs aux opérations réalisées dans une autre monnaie sont convertis en dollar des États-Unis (USD) au taux de change opérationnel de l'ONU (taux UNORE), lequel se rapproche du taux de change en vigueur à la date de l'opération. Le taux UNORE est fixé une fois par mois, puis révisé en milieu de mois en cas de fluctuation importante du taux de change de la devise considérée.

2.7. Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devise sont convertis en USD au taux UNORE en vigueur à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Les éléments non monétaires comptabilisés au coût historique sont convertis à l'aide du taux de change historique qui était en vigueur à la date de comptabilisation de l'élément, et les éléments non monétaires évalués à leur juste valeur, à l'aide du taux de change en vigueur à la date de réévaluation.

2.8. Les pertes et gains de change latents et réalisés qui résultent du paiement des opérations en devise et de la conversion au taux de fin d'année des éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devise sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers.

### ***Trésorerie et équivalents de trésorerie***

2.9. La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les espèces en caisse, les dépôts à vue et d'autres placements à court terme très liquides assortis d'échéances initiales inférieures ou égales à trois mois.

2.10. Les découverts bancaires pour lesquels il n'existe aucun droit de compensation sont comptabilisés sous la rubrique «Autres passifs courants», dans l'État de la situation financière.

### ***Placements***

#### ***Classement***

2.11. L'Organisation classe ses placements en deux catégories:

- i) les placements *détenus à des fins de transaction* sont acquis dans le but principal d'être cédés à court terme et sont présentés dans les actifs courants;
- ii) les placements *disponibles à la vente* sont des actifs qui ne sont pas considérés comme étant détenus à des fins de transaction ou que l'Organisation n'a pas la possibilité ni l'intention de conserver jusqu'à leur échéance. Ils sont affectés au financement des avantages postérieurs à l'emploi et présentés dans les actifs non courants.

### ***Traitement comptable des placements***

2.12. Les achats et les ventes de titres sont comptabilisés à la date de transaction, qui est la date à laquelle l'Organisation conclut l'accord juridiquement contraignant scellant l'achat ou la vente du titre considéré. Initialement, les placements sont comptabilisés à leur juste valeur. La valeur comptable des placements détenus à des fins de transactions et des placements disponibles à la vente est ensuite ajustée périodiquement pour refléter la valeur de marché courante. Les plus-values et moins-values découlant des variations de la valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisées directement dans l'État des résultats financiers de la période au cours de laquelle elles ont été constatées. Les variations de la valeur de marché des placements disponibles à la vente sont comptabilisées comme des gains ou pertes latent(e)s intégré(e)s sous la rubrique «Réserves» de l'État de la situation financière, à l'exception des gains et pertes de change latents sur les titres de créance, qui sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers de la période au cours de laquelle ils ont été constatés. Lorsque des placements disponibles à la vente sont ensuite vendus ou dépréciés, le cumul des ajustements de la valeur de marché précédemment constatés dans les gains et pertes latents et intégrés sous la rubrique «Réserves» est comptabilisé dans l'État des résultats financiers.

2.13. Les intérêts des placements à revenu fixe disponibles à la vente et les dividendes des titres disponibles à la vente sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers sur la période durant laquelle les intérêts ont été perçus ou le droit de percevoir le paiement du dividende a été établi, respectivement.

2.14. La juste valeur de tous les placements est fondée sur les cours des marchés financiers actifs.

### ***Décomptabilisation***

2.15. L'Organisation décomptabilise un placement (le sort de son bilan) lorsque:

- a) les droits aux flux de trésorerie attachés à ce placement ont expiré ou ont été abandonnés; ou
- b) l'Organisation a transféré ces droits ou a contracté l'obligation de reverser intégralement et sans délai lesdits flux à une tierce partie; et soit a) a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif considéré; soit b) n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à l'actif considéré, mais a transféré le contrôle de celui-ci.

### ***Dépréciation des placements***

2.16. À chaque date de clôture des comptes, l'Organisation apprécie s'il existe une indication objective de perte de valeur d'un placement ou d'un groupe de placements autre que ceux détenus à des fins de transaction. Un placement ou un groupe de placements est réputé être déprécié si, et seulement si, i) il existe une indication objective de perte de valeur résultant d'un ou de plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale du placement (événement «générateur de perte») et ii) il est possible d'apprécier de façon fiable l'incidence que cet événement aura sur les flux de trésorerie futurs estimés attachés au placement ou au groupe de placements.

2.17. La valeur comptable de l'actif est réduite par le truchement d'un compte de correction de valeur et le montant de la perte est comptabilisé dans l'État des résultats financiers. Si, dans les années qui suivent, le montant de la perte de valeur ainsi estimée augmente ou diminue en raison d'un nouvel événement, la perte de valeur initialement constatée est ajustée en conséquence par le truchement du compte de correction de valeur. Si une perte à venir est recouvrée à une date ultérieure, le montant recouvré est enregistré au crédit du compte de charges financières entrant dans l'excédent ou le déficit.

2.18. Pour les actifs financiers disponibles à la vente, l'Organisation apprécie, à chaque date de clôture des comptes, s'il existe une indication objective de dépréciation d'un placement ou d'un groupe de placements. Pour ce type de placements, l'indication objective peut être une baisse notable et prolongée de la juste valeur du titre au-dessous de son coût historique. Le caractère «notable» de la baisse s'apprécie par rapport au coût initial du placement et son caractère «prolongé» par référence à la période durant laquelle la juste valeur est demeurée inférieure au coût initial. En cas de dépréciation avérée, la perte de valeur cumulée qui avait été

constatée directement dans l'actif net/la situation nette – mesurée par la différence entre le coût d'acquisition (net de tout remboursement du capital et amortissement) et la juste valeur courante, diminuée de toute perte de valeur qui aurait pu être précédemment imputée sur l'excédent ou le déficit – est déduite des réserves de l'actif net et comptabilisée dans l'excédent ou le déficit.

### ***Instruments financiers dérivés***

2.19. Les instruments financiers dérivés présentent les trois caractéristiques suivantes:

- i) leur valeur suit la variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'instruments financiers, du cours de produits de base, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation ou d'un indice de crédit, ou d'autres variables;
- ii) l'investissement initial net requis est nul ou inférieur à celui que nécessiteraient d'autres types de contrats dont on pourrait attendre une réponse similaire aux variations des facteurs de marché;
- iii) ils sont réglés à une date future.

2.20. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction. Leur valeur comptable est ajustée périodiquement pour refléter la valeur de marché courante. Les plus-values et les moins-values découlant des variations de cette valeur de marché sont comptabilisées directement dans l'État des résultats financiers.

### ***Créances***

2.21. L'Organisation classe ses créances comme des «prêts et créances». Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale, à moins que l'effet de l'actualisation ne soit significatif, auquel cas elles sont comptabilisées en valeur nette de l'amortissement.

### ***Provision pour créances douteuses***

2.22. À la date de clôture des comptes, l'Organisation examine ses créances et, en cas d'indication objective de dépréciation des contributions volontaires non réglées, constitue une provision pour créances douteuses. Les contributions ordinaires échues depuis plus de deux ans sont également provisionnées. D'autres provisions peuvent être calculées au cas par cas pour des contributions ordinaires échues depuis moins de deux ans, si besoin est. Les créances issues d'opérations avec contrepartie directe sont provisionnées lorsqu'elles sont échues depuis plus d'un an à compter de la date de la facture. D'autres provisions peuvent être calculées individuellement ou en appliquant une méthode statistique.

2.23. L'Organisation présente la provision pour créances douteuses dans l'État de la situation financière. Les charges correspondant à la constitution de cette provision et à la constatation d'une créance en pertes sont comptabilisées dans l'État des résultats financiers.

### ***Paiements anticipés et autres actifs***

2.24. L'Organisation classe les paiements anticipés et autres actifs comme des «prêts et créances». Ces éléments sont comptabilisés dans l'État de la situation financière à leur valeur nominale, à moins que l'effet de l'actualisation ne soit significatif. Les accords conclus avec des prestataires de services ou avec des bénéficiaires contre la fourniture d'un service sont imputés sur la période estimée selon une méthode linéaire, au prorata temporis.

### ***Stocks***

2.25. Les stocks sont comptabilisés à la valeur la plus basse du coût historique, du coût de remplacement ou de la valeur nette de réalisation. Le coût de remplacement est utilisé pour les stocks qui seront distribués à des bénéficiaires, et représente le coût que l'Organisation supporterait pour acquérir l'actif considéré à la date de clôture des comptes. La valeur nette de réalisation est utilisée pour les stocks destinés à être vendus par l'Organisation, et correspond au prix de vente estimatif dans le cours normal de l'activité, minoré des



coûts d'achèvement et des frais de commercialisation estimatifs. Le fret estimatif sur les stocks est ajouté au coût des intrants de projet lors du calcul de la valeur totale.

2.26. Les stocks destinés à être distribués dans le cadre de projets précis sont valorisés à l'aide de la méthode de détermination des coûts spécifiques. Les stocks détenus pour être vendus et qui ne sont pas réservés à un projet particulier sont valorisés à l'aide de la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). Les publications sont mises à disposition aux fins de distribution à titre gracieux ou pour un prix symbolique, et ne sont donc pas valorisées comme des stocks, ce qui est conforme aux instructions applicables au système des Nations Unies.

2.27. Si la valeur comptable des stocks devient inférieure au coût de remplacement du fait de l'obsolescence, d'une détérioration ou de l'évolution des prix, par exemple, cette dépréciation est comptabilisée dans l'État des résultats financiers de l'année au cours de laquelle les stocks sont jugés dépréciés.

### ***Immobilisations corporelles***

2.28. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique déduction faite du montant cumulé des amortissements et du montant des pertes de valeur éventuelles. Pour les actifs qui ont fait l'objet d'un don, on utilise la juste valeur à la date d'acquisition comme mesure supplétive du coût historique. Les biens patrimoniaux ne sont pas inscrits en immobilisation.

2.29. Les coûts ultérieurs ne sont intégrés à la valeur comptable de l'actif ou constatés en tant qu'actif distinct que s'il est probable que l'Organisation sera le bénéficiaire des avantages économiques ou du potentiel de service futurs associés à cet actif et si le coût de celui-ci peut être évalué de façon fiable. Les frais de réparation et de maintenance sont comptabilisés dans l'État des résultats financiers de l'année au cours de laquelle ils sont engagés.

2.30. L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif immobilisé considéré, et comptabilisé de façon à venir en déduction du coût historique de cet actif. Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'Organisation a augmenté, sans effet rétroactif, la durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles et a comptabilisé l'ajustement du montant cumulé des amortissements dans l'État des résultats financiers conformément à la norme IPSAS 3, *Accounting Policies, Changes in Accounting Estimates and Errors* (méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs).

Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations corporelles sont les suivantes:

<b>Catégorie</b>	<b>Durée d'utilité estimée</b>
Mobilier et agencements	10 ans
Machines et matériel	10 ans
Ordinateurs et matériel informatique	5 ans
Véhicules à moteur	7 ans
Bâtiments	40 ans
Améliorations locatives	Durée du bail ou durée d'utilité si celle-ci est inférieure.

<b>Catégorie</b>	<b>Incidence du changement de la durée d'utilité estimée, en milliers d'USD</b>
Mobilier et agencements	264
Machines et matériel	743
Ordinateurs et matériel informatique	455
Véhicules à moteur	4 951
Bâtiments	-
Améliorations locatives	-

2.31. Le coût historique ainsi que l'amortissement et la perte de valeur cumulés d'un actif corporel donné continuent d'apparaître dans les états financiers jusqu'au moment où cet actif remplit les conditions d'une décomptabilisation (sortie du bilan). La sortie du bilan intervient dès lors que l'actif est cédé ou que l'on n'attend plus d'avantages économiques futurs ni de potentiel de service de son utilisation ni de sa revente.

2.32. Les actifs afférents à des projets sont décomptabilisés lorsque la FAO les cède, ou les transfère aux bénéficiaires désignés. Les véhicules (automobiles et utilitaires légers) utilisés sur le terrain sont décomptabilisés dès lors que le titre et les restrictions d'utilisation, tels que décrits dans les accords mutuels, ont été officiellement transférés par la FAO à un gouvernement, un partenaire d'exécution ou un bénéficiaire. Les gains ou pertes réalisé(e)s du fait de la cession ou de la sortie du bilan d'une immobilisation corporelle viennent s'imputer sur l'excédent ou le déficit lors de la décomptabilisation de l'actif.

### ***Immobilisations incorporelles***

2.33. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût historique minoré du montant cumulé des amortissements et du montant des pertes de valeur éventuelles; la valeur prise en compte comprend toutes les dépenses directement attribuables à la préparation des actifs pour l'utilisation à laquelle ils sont destinés. Pour les actifs incorporels qui ont fait l'objet d'un don, on utilise la juste valeur à la date d'acquisition comme mesure supplétive du coût historique.

### ***Amortissement***

2.34. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité définie sont amorties selon la méthode linéaire, à des taux qui ramènent le coût ou la valeur des actifs à leur valeur résiduelle estimée. Dans la plupart des cas, la valeur résiduelle attendue est égale à zéro. Les durées d'utilité des principales catégories d'immobilisations incorporelles sont les suivantes:

<b>Catégorie</b>	<b>Durée d'utilité estimée</b>
Logiciels acquis à l'extérieur	Durée de l'obligation contractuelle ou durée maximale de 5 ans
Logiciels développés en interne	Durée résultant de l'étude de viabilité (5 ans au maximum)
Immobilisations incorporelles en cours de développement	Pas d'amortissement
Autres immobilisations incorporelles	Durée d'utilité attendue de l'actif

### ***Acquisition et développement de logiciels***

2.35. Les licences logicielles acquises sont inscrites en immobilisation sur la base des coûts d'acquisition et de mise en exploitation des logiciels en question. Les coûts directement associés au développement d'un logiciel à l'usage de l'Organisation sont comptabilisés sous la forme d'une immobilisation incorporelle. Ces coûts directs comprennent le coût du personnel chargé du développement du logiciel et la part de frais généraux appropriée.

2.36. Les gains ou pertes réalisé(e)s du fait de la cession ou de la sortie du bilan d'une immobilisation incorporelle viendront s'imputer sur l'excédent ou le déficit lors de la décomptabilisation de l'actif.

### ***Dépréciation***

2.37. Les actifs soumis à l'amortissement font l'objet d'un test de dépréciation chaque fois qu'un événement ou un changement de circonstances indique que leur valeur comptable pourrait être inférieure à leur valeur recouvrable. Une perte de valeur est alors comptabilisée pour un montant égal à l'écart ainsi constaté. La valeur recouvrable correspond à la juste valeur diminuée des coûts de la vente ou à la valeur d'utilité si celle-ci est plus élevée.

## ***Contrats de location***

### ***Contrats de location simple***

2.38. Les contrats de location prévoyant que le bailleur continue d'assumer une part importante des risques et de bénéficier d'une bonne part des avantages liés à la propriété de l'actif loué relèvent de la catégorie des contrats de location simple. Les dépenses liées à un contrat de location simple sont portées en charges et présentées dans l'État des résultats financiers selon la méthode linéaire, sur la durée du bail. Les améliorations locatives sont des rénovations de valeur élevée ou de nouvelles constructions sur des installations louées, et sont comptabilisées en tant qu'immobilisations corporelles et amorties sur la durée du bail ou la durée d'utilité, si celle-ci est inférieure.

### ***Emprunts***

2.39. Les emprunts sont comptabilisés au coût amorti et les coûts d'emprunt sont passés en charges à mesure qu'ils sont supportés. Lorsque l'Organisation bénéficie d'un emprunt exempt d'intérêt ou ne paie pas les intérêts d'un emprunt, l'avantage qu'elle retire de cet arrangement est traité comme une contribution en nature.

### ***Provisions et passifs éventuels***

2.40. Une provision pour éventualités diverses est constituée lorsque l'Organisation a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre cette obligation et qu'il est possible d'estimer de façon fiable le montant correspondant.

2.41. Le montant de la provision doit être la meilleure estimation, à la date de clôture des comptes, des dépenses dont on prévoit qu'elles seront nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle. Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est substantiel, le montant de la provision doit être égal à la valeur actualisée de ces dépenses.

2.42. Les passifs éventuels dont les possibles obligations sont incertaines ou pour lesquels il faut encore confirmer que l'Organisation a bien une obligation actuelle susceptible d'entraîner une sortie de ressources font l'objet d'une information.

### ***Passifs liés aux avantages du personnel***

2.43. L'Organisation comptabilise des charges et des passifs relatifs aux avantages suivants du personnel:

- i) Les *avantages à court terme du personnel* comprennent les salaires, les traitements, les indemnités, les congés annuels et congés maladie rémunérés, ainsi que la composante à court terme des avantages postérieurs à l'emploi et du Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel. Ils doivent être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période durant laquelle les membres du personnel ont rendu les services y ouvrant droit, et sont comptabilisés à la valeur découlant des droits acquis et des barèmes de rémunération en vigueur.
- ii) Les *avantages postérieurs à l'emploi* représentent les prestations payables aux membres du personnel après la cessation de l'emploi. Ils correspondent aux régimes à prestations définies, à savoir le Régime des indemnités pour cessation de service (RICS), le Fonds des indemnités de départ (FID) et le Plan d'assurance maladie après la cessation de service (AMACS). Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi sont calculées annuellement par des actuaires indépendants, et la composante à long terme des obligations vient s'imputer sur les passifs non courants. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans les réserves.
- iii) Les *autres avantages non courants du personnel* comprennent les versements au titre du plan d'indemnisation des fonctionnaires, des consultants, ainsi que des personnes à leur charge, en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable au service et, dans certains cas, en complément des

pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Les obligations afférentes au plan d'indemnisation du personnel sont calculées annuellement par des actuaires indépendants. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement dans l'État des résultats financiers.

2.44. La FAO comptabilise les catégories suivantes d'avantages du personnel:

- les avantages à court terme du personnel, qui doivent être réglés dans les 12 mois suivant la fin de la période comptable durant laquelle les employés ont rendu les services y ouvrant droit;
- les avantages postérieurs à l'emploi;
- les autres avantages à long terme;
- les indemnités de fin de contrat de travail.

### ***Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies***

2.45. La FAO est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes aux membres du personnel. Le régime de la Caisse des pensions est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

2.46. Le régime de la Caisse des pensions expose chaque organisation aux risques actuariels associés au personnel présent et passé des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les obligations, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, la FAO et la Caisse des pensions sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient à l'Organisation dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir comptabiliser ces éléments distinctement, si bien que ce régime est traité à la FAO comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39, *Employee Benefits* (avantages du personnel). Les cotisations versées par la FAO au régime durant la période considérée sont comptabilisées en charges et présentées dans l'État des résultats financiers.

### ***Constatation des produits***

#### ***Produits sans contrepartie directe***

2.47. Les contributions sont mises en recouvrement et approuvées pour une période budgétaire de deux ans. Leur montant est ensuite réparti entre les deux années en vue de la facturation et du paiement. Les contributions mises en recouvrement sont comptabilisées en produits au début de chaque année de l'exercice budgétaire biennal correspondant.

2.48. Les contributions volontaires et autres transferts qui sont étayés par un accord juridiquement contraignant sont comptabilisés en produits au moment où l'accord prend effet, et un actif correspondant est comptabilisé pour les montants non facturés, à moins que l'accord ne prévoie une condition portant sur l'actif transféré et nécessitant la comptabilisation d'un passif. En pareils cas, la comptabilisation en produits intervient lorsque le passif lié à la condition est éteint.

#### ***Politique de recouvrement des coûts***

2.49. Conformément à la politique de recouvrement des coûts de l'Organisation, les dépenses gérées de manière centralisée liées à l'appui apporté aux activités et programmes, y compris les coûts indirects ne pouvant pas être rattachés de façon indiscutable à ces activités et programmes, sont financées par les sommes

prélevées sur les projets à titre de recouvrement des coûts. Le montant net recouvré est comptabilisé sous la rubrique «Produits sans contrepartie directe».

### ***Dons et contribution en nature***

2.50. Les contributions en nature apportées sous forme de biens directement utilisables pour l'exécution d'opérations et d'activités approuvées et susceptibles d'être évalués de façon fiable sont comptabilisées à leur juste valeur. Ces contributions comprennent la mise à disposition de locaux, des intrants destinés à des projets, des services collectifs et les intérêts de prêts consentis à des conditions avantageuses par le Fonds de roulement. Les biens qui sont donnés à l'Organisation sont comptabilisés en produits, avec une augmentation de même ordre de l'actif approprié, à la première des dates suivantes: date de réception du don par l'Organisation ou date à laquelle un accord exécutoire non assorti de conditions est conclu pour la réception des biens et la juste valeur de ces derniers peut être déterminée de manière fiable. L'Organisation comptabilise en produits le «droit d'usage» des installations, avec une charge correspondante, une fois qu'un accord juridique avec le gouvernement hôte a été signé par les deux parties.

2.51. L'Organisation utilise des bâtiments et des installations appartenant à des gouvernements qui les mettent à sa disposition à titre gracieux ou pour un prix symbolique. L'Organisation constate ce «droit d'usage» comme un contrat de location simple concédé à titre gracieux, comptabilisant le produit et la charge correspondants sur la base de la valeur locative sur le marché. Ces installations et les accords qui en organisent la mise à disposition constituant à chaque fois un cas particulier, la juste valeur des accords relatifs au droit d'usage est généralement déterminée à l'aide de techniques d'évaluation telles que la situation du marché local et les flux de trésorerie estimatifs, dans une optique de pleine concurrence.

2.52. Certains services sont fournis gratuitement à l'Organisation pour l'aider à mener sa mission à bien. Ces contributions en nature apportées sous forme de services n'apparaissent pas dans les états financiers, en raison principalement des difficultés pratiques que présente l'estimation de leur juste valeur, et des incertitudes qui entourent la détermination du contrôle exercé par l'Organisation sur ces services. Ces services comprennent principalement:

- le personnel administratif et le personnel de sécurité fourni par les gouvernements hôtes, surtout dans les bureaux décentralisés de l'Organisation;
- le personnel technique fourni par les États membres et les établissements d'enseignement;
- le personnel bénévole apportant essentiellement un soutien administratif;
- les services de bénévoles;
- l'entretien et la réparation des installations de l'Organisation.

### ***Produits avec contrepartie directe***

2.53. Les produits issus d'opérations avec contrepartie directe sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, et comptabilisés à la réception des biens ou à l'exécution des services.

### ***Produits non acquis***

2.54. L'Organisation reçoit des fonds sous la forme de contributions volontaires, qui servent à financer des projets spécifiques aux termes d'accords conclus entre l'Organisation et les donateurs. Les *contributions reçues d'avance* comprennent les sommes reçues d'avance des donateurs, avant la conclusion d'un accord de financement de projet définissant précisément l'utilisation des fonds, les intérêts acquis durant un projet sur les fonds du projet détenus au nom du donateur jusqu'à leur remboursement, et les soldes de projets clôturés sur le plan financier qui n'ont pas encore été remboursés au donateur.

## **Comptabilisation des charges**

### ***Charges avec contrepartie directe***

2.55. L'Organisation comptabilise les charges avec contrepartie directe découlant de l'achat de biens et de services lorsque le fournisseur a rempli ses obligations contractuelles, c'est-à-dire qu'il a livré les biens ou exécuté les services, et que ceux-ci ont été acceptés. Pour certains contrats de service, ce processus peut se dérouler en plusieurs étapes.

### ***Charges sans contrepartie directe***

2.56. Les opérations réalisées avec des prestataires de services ou avec des bénéficiaires contre la fourniture d'un service sont imputées au prorata temporis, la constatation des accords avec des bénéficiaires qui ne requièrent pas de service en contrepartie se faisant au moment du paiement. Les stocks afférents à des projets sont comptabilisés au moment de leur livraison aux prestataires de services ou aux bénéficiaires, c'est-à-dire au moment de la cession du contrôle sur les actifs.

## **Incidence des modifications apportées aux normes IPSAS**

2.57. Le Conseil des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSASB) a publié deux nouvelles normes comptables, la norme IPSAS 41, *Financial Instruments* (instruments financiers), et la norme IPSAS 42, *Social Benefits* (avantages sociaux), en août 2018 et janvier 2019, respectivement. L'IPSASB a également pris définitivement position quant aux dates d'entrée en vigueur de ces deux nouvelles normes et des modifications apportées à d'autres (*COVID-19: Deferral of Effective Dates*): ces dates sont différées d'un an et sont désormais fixées au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

2.58. La norme IPSAS 41 définit de nouvelles règles de classement, de constatation et d'évaluation des instruments financiers, remplaçant celles établies par la norme IPSAS 29, *Financial Instruments: Recognition and Measurement* (instruments financiers: comptabilisation et évaluation). L'Organisation a étudié la norme IPSAS 41 et établi que celle-ci n'aura aucune incidence significative sur la présentation, la comptabilisation ou l'évaluation des actifs et passifs financiers de la FAO.

2.59. La norme IPSAS 42 définit les avantages sociaux, tels que les transferts versés à des personnes et/ou des ménages particuliers remplissant des critères d'attribution, permettant d'atténuer l'effet de risques sociaux et de répondre aux besoins de la société: pensions d'État, allocations de chômage et complément de revenu, par exemple. La norme détermine le fait générateur déclenchant la comptabilisation des dépenses et des passifs correspondant à des avantages sociaux et la façon dont ceux-ci doivent être évalués. La FAO considère que la norme IPSAS 42 ne s'applique pas aux opérations de l'Organisation.

2.60. En janvier 2022, l'IPSASB a publié la norme IPSAS 43, *Leases* (contrats de location), qui doit entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, mais dont l'application anticipée est autorisée. L'Organisation prévoit que la norme IPSAS 43 aura une incidence significative sur la comptabilisation et la présentation des contrats de location, des immobilisations corporelles et le résultat de la comptabilisation d'un passif lié à un contrat de location.

2.61. La norme IPSAS 44, *Non-current Assets Held for Sale and Discontinued Operations* (actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées), a été publiée par l'IPSASB en mai 2022, et les normes IPSAS 45, *Property, Plant, and Equipment* (immobilisations corporelles), et IPSAS 46, *Measurement* (évaluation), devraient être publiées par l'IPSASB en mai 2023, l'ensemble de ces normes devant entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025. La FAO estime que l'entrée en vigueur de ces normes n'aura pas d'incidence significative sur ses résultats financiers.

2.62. En mars 2023, l'IPSASB a approuvé les normes IPSAS 47, *Revenue* (produits), et IPSAS 48, *Transfer Expenses* (charges liées aux transferts), en vue de leur publication en mai 2023; ces deux normes doivent entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026, mais leur application anticipée est autorisée. L'Organisation prévoit que la norme IPSAS 47 aura une incidence significative sur la comptabilisation des produits, en particulier les produits des opérations sans contrepartie directe correspondant aux contributions volontaires, compte tenu de l'éventualité d'une décomptabilisation des produits non acquis et d'une comptabilisation de passifs liés aux contributions reçues d'avance. La norme IPSAS 48 porte sur la comptabilisation et l'évaluation des charges liées à la fourniture de ressources par transfert d'une entité à une autre sans contrepartie directe. L'Organisation estime que la norme IPSAS 48 n'aura pas d'incidence significative sur ses résultats futurs.

***Retraitement des états financiers consécutif à un changement de méthode comptable ou à la correction d'une erreur***

2.63. En 2022, la hausse des taux d'intérêt ayant eu une incidence significative sur l'évaluation des actifs, l'Organisation a changé de méthode d'évaluation des créances non courantes issues d'opérations sans contrepartie directe, afin de refléter, dans le calcul de la valeur nette de l'amortissement, la valeur temps de l'argent. La conséquence de ce changement sur les états financiers de la période de comparaison a été une réduction des créances non courantes issues d'opérations sans contrepartie directe d'un montant de 27,1 millions d'USD au 31 décembre 2021, avec une réduction, en 2021, des produits découlant des contributions des États membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire et des contributions volontaires de 0,1 million d'USD et de 15,8 millions d'USD, respectivement, et une réduction des bénéfices non distribués reportés sur 2022 d'un montant de 27,1 millions d'USD.

2.64. En 2022, l'Organisation a repéré une erreur dans la comptabilisation de transferts de flux de trésorerie pour la période précédente. La correction de cette erreur a entraîné la comptabilisation d'un montant supplémentaire de 0,7 million d'USD au titre des dettes au 31 décembre 2021, à laquelle correspond une réduction du montant des bénéfices non distribués reportés sur 2022 de 0,7 million d'USD. Les produits des opérations avec contrepartie directe pour 2021 ont augmenté de 25 000 USD. L'effet de cet ajustement a également été présenté dans l'État des flux de trésorerie pour l'année terminée le 31 décembre 2021.

2.65. L'État des flux de trésorerie pour 2021 a fait l'objet d'un retraitement visant à corriger l'évaluation de certains produits et de certaines charges sans incidence sur la trésorerie, correspondant à des produits générés en interne, à des biens donnés, à des intérêts courus sur les portefeuilles de placements et à des variations de la juste valeur de passifs dérivés. Ces corrections ont entraîné une réduction d'un montant de 0,2 million d'USD au titre des flux de trésorerie provenant du fonctionnement, et une hausse de 2,5 millions d'USD au titre des flux de trésorerie résultant des activités de placement. Ces changements n'ont pas eu d'incidence sur l'actif net ou l'excédent pour l'année 2021.

2.66. L'État des flux de trésorerie pour 2021 a fait l'objet d'un retraitement visant à rendre compte de façon plus fidèle des effets sans incidence sur la trésorerie des provisions pour créances douteuses. La charge correspondant à ces provisions avait précédemment été supprimée de l'État des flux de trésorerie, tandis que les mouvements inscrits au bilan au titre des provisions avaient été exclus du calcul de la variation des créances. Cette méthode ne tenait pas compte de l'incidence de la variation du solde des provisions résultant de la variation des taux de change utilisés pour la conversion en dollar des États-Unis des actifs sous-jacents en fin d'année. Ces corrections ont entraîné une réduction d'un montant de 2,2 millions d'USD au titre des flux de trésorerie provenant du fonctionnement pour 2021. Ce changement n'a pas eu d'incidence sur l'actif net ou l'excédent pour l'année 2021.

2.67. Les ajustements mentionnés ci-dessus ont entraîné une augmentation de 25 000 USD de l'excédent pour l'année 2021 et une réduction de 0,7 million d'USD du total de la situation nette au 31 décembre 2021. Le tableau ci-après détaille le retraitement de chaque poste concerné.

**Postes/soldes retraités dans les états financiers au 31 décembre 2021 qui sont présentés à titre de comparaison**

<i>(En milliers d'USD)</i>			<b>Créances non courantes actualisées, opérations sans contrepartie directe</b>		
	Note	Publié au 31 déc. 2021	Transferts de flux de trésorerie	Retraité au 31 déc. 2021	
<b>État de la situation financière (extraits)</b>					
<b>Actifs non courants</b>					
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	5	912 238	(27 074)	-	885 164
<b>Actifs non courants</b>		1 627 722	(27 074)	-	1 600 648
<b>Total de l'actif</b>		4 959 278	(27 074)	-	4 932 204
<b>Passifs courants</b>					
Dettes	11	46 029	-	723	46 752
<b>Passifs courants</b>		706 297	-	723	707 020
<b>Total du passif</b>		2 231 484	-	723	2 232 207
<b>Situation nette</b>					
Excédent/(Déficit) cumulé					
Réserves	18	2 578 761	(27 074)	(723)	2 550 964
<b>Total de la situation nette</b>		2 727 796	-	(723)	2 727 073
<b>État des résultats financiers (extraits)</b>					
<b>Produits des opérations sans contrepartie directe</b>					
Contributions des États membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	19	505 384	(53)	-	505 331
Contributions volontaires	19	1 540 954	(15 765)	-	1 525 189
<b>Produits des opérations sans contrepartie directe</b>		2 119 901	(15 818)	-	2 104 084
<b>Produits des opérations avec contrepartie directe</b>					
Produits avec contrepartie directe	19	8 269	-	25	8 294
<b>Total des produits</b>		2 128 171	(15 818)	25	2 112 378
<b>Excédent</b>		437 672	(15 818)	25	421 879



<i>(En milliers d'USD)</i>			Créances non courantes actualisées, opérations sans contrepartie directe	Transferts de flux de trésorerie	Correction des éléments sans incidence sur la trésorerie	Provisions pour créances douteuses	Retraité au 31 déc. 2021	
Note	Publié au 31 déc. 2021							
<b>État des flux de trésorerie (extraits)</b>								
<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>								
		Excédent/Déficit	437 672	(15 818)	25	-	-	421 879
19	250	Dépenses d'appui aux projets internes			-	(54)	-	196
20	18 344	Provision pour créances douteuses			-	-	(18 344)	-
	-	Contributions en nature (biens donnés)			-	(97)	-	(97)
5	(288 148)	Créances issues d'opérations sans contrepartie directe		15 818	-	-	16 501	(255 829)
6	2 103	Créances issues d'opérations avec contrepartie directe		-	-	-	(440)	1 663
7	(2 281)	Autres actifs courants et non courants		-	-	(74)	43	(2 312)
11	25 905	Dettes et charges à payer		-	(25)	-	-	25 880
	273 472	<b>Flux de trésorerie provenant du fonctionnement</b>		-	-	(225)	(2 240)	271 007
9	(17 063)	Achats d'immobilisations corporelles		-	-	97	-	(16 966)
4	(40 227)	Achats/Ventes net(te)s de placements détenus à des fins de transaction et d'instruments dérivés		-	-	2 368	-	(37 859)
	(57 358)	<b>Flux de trésorerie provenant des activités de placement</b>		-	-	2 465	-	(54 893)

### Note 3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

3.1. Le montant Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant dans l'État des flux de trésorerie comprend les montants suivants de l'État de la situation financière:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Fonds en banque et titres du marché monétaire	218 702	92 338
Dépôts à court terme	1 090 000	890 000
Équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements	490 020	511 775
<b>Total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<b>1 798 722</b>	<b>1 494 113</b>

3.2. Du fait de la disponibilité immédiate ou à court terme de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aucun risque significatif de taux d'intérêt ou de crédit n'est associé à ces soldes.

3.3. Sur le total de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, un montant de 24 500 USD ([0,1] million en 2021) est détenu dans des monnaies qui ne sont pas immédiatement convertibles en d'autres monnaies. Ces soldes sont conservés pour répondre aux nécessités liées aux activités et aux projets que l'Organisation mène dans les divers pays où elle est présente. Au 31 décembre 2022, l'Organisation avait 34 000 USD de fonds en banque soumis à des restrictions (idem en 2021). Pour plus d'informations sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie soumis à des restrictions qui sont utilisables pour des projets financés par des fonds fiduciaires, reportez-vous à la note 23, consacrée aux informations sectorielles.

3.4. Les équivalents de trésorerie détenus par les gestionnaires de placements comprennent une somme de 3,6 millions d'USD (6,3 millions en 2021) concernant le portefeuille de placements disponibles à la vente. Cette somme est réservée au financement des plans de l'Organisation en faveur du personnel.

#### Note 4. *Placements et instruments financiers dérivés*

##### Placements

4.1. Les placements de l'Organisation se décomposent comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Éléments courants</b>		
<b>Placements détenus à des fins de transaction</b>		
Obligations d'État	562 306	540 535
Obligations d'entreprise	80 703	40 029
Créances hypothécaires titrisées	130 499	23 350
Autres	4 997	21 752
<b>Total des placements détenus à des fins de transaction</b>	<b>778 505</b>	<b>625 666</b>
<b>Instruments financiers dérivés</b>	<b>8 383</b>	<b>-</b>
<b>Total des éléments courants</b>	<b>786 888</b>	<b>625 666</b>
<b>Éléments non courants</b>		
<b>Placements disponibles à la vente</b>		
Obligations d'État	201 610	269 419
Obligations d'entreprise	47 686	63 020
Actions	272 836	335 091
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>522 132</b>	<b>667 530</b>
<b>Total des éléments non courants</b>	<b>522 132</b>	<b>667 530</b>

4.2. Les placements détenus par l'Organisation à des fins de transaction sont classés dans les placements à court terme en fin d'année, car ils sont effectivement gérés à court terme pour préserver le capital des donateurs des fonds fiduciaires et dégager des gains. En outre, ces placements sont généralement disponibles et nécessaires pour financer les opérations courantes, et sont comptabilisés à leur juste valeur. Les pertes et profits latents constatés sur le portefeuille à court terme sont présentés dans l'État des résultats financiers.

4.3 Les hausses successives des taux d'intérêt aux États-Unis ont pesé sur le cours des titres du portefeuille, toutefois cela a été compensé par les revenus plus élevés générés par lesdits titres. Le capital du portefeuille constituant le fonds de roulement de l'Organisation demeure en sécurité, conformément à la politique de placement de celle-ci, car composé d'actifs de haute qualité choisis à cette fin. Les actifs détenus à titre de placement durant cette période n'ont fait l'objet d'aucune dépréciation, quel que soit leur type. Le

portefeuille de placements en USD est exposé principalement à des valeurs souveraines, supranationales et bancaires très bien notées, conformément au principal objectif de ces placements, à savoir la préservation du capital.

4.4. Les placements disponibles à la vente de l'Organisation sont classés dans les placements à long terme en fin d'année et comptabilisés à leur juste valeur. Finalement, les pertes et gains latents constatés sur ce type de placements sont présentés dans l'État de la situation financière, au moyen de l'État des variations de l'actif net/de la situation nette. Les placements disponibles à la vente sont destinés à financer non pas les opérations courantes de l'Organisation, mais les prestations dues au personnel après la cessation de service. Ils ne sont pas soumis à des restrictions juridiques distinctes et ne constituent pas des actifs du régime tels que définis dans la norme IPSAS 39 consacrée aux avantages du personnel.

4.5. Le rendement des portefeuilles de placements détenus à des fins de placements disponibles au 31 décembre 2022 était de -20,26 pour cent, contre un rendement de référence de -20,74 pour cent, c'est-à-dire supérieur de 48 points de base à l'indice de référence combiné. La valeur du portefeuille à long terme a suivi la même tendance à la baisse que la valeur de sa composante à revenu fixe (-22,37 pour cent au 31 décembre 2022) – sous l'effet de l'augmentation des taux d'intérêt à l'échelle mondiale, qui a fait chuter les prix des titres de créance – et de la valeur volatile des fonds propres (-18,17 pour cent au 31 décembre 2022), sous-tendue par les préoccupations que suscitent le conflit russo-ukrainien ainsi que la hausse de l'inflation et des prix des produits. Le rendement annuel par rapport à l'indice de référence est certes une mesure importante, mais ces placements ont un horizon beaucoup plus long pour atteindre leurs objectifs. L'Organisation suit de près le rendement des placements sur plusieurs années et plusieurs cycles du marché afin de filtrer la volatilité à court terme et de comprendre les tendances à long terme des styles et objectifs de placement choisis. Il n'existe pas d'indication objective de dépréciation des placements disponibles à la vente au 31 décembre 2022. Les principaux mouvements enregistrés sur l'ensemble des placements durant l'année sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Solde au 31 déc. 2021	Achats/ (Cessions) net(te)s	Frais de gestion	Intérêts perçus	Écarts réalisés	Écarts latents (autres)	Écarts latents (change)	Solde au 31 déc. 2022
<b>Placements détenus à des fins de transaction</b>								
Placements à revenu fixe	625 666	151 566	(1 215)	7 190	(5 023)	321	-	778 505
<b>Placements disponibles à la vente</b>								
Actions	335 091	(636)	(271)	4 706	3 809	(69 863)	-	272 836
Placements à revenu fixe	332 439	3 362	(585)	2 902	(32 681)	(60 909)	4 768	249 296
<b>Total des placements</b>	<b>1 293 196</b>	<b>154 292</b>	<b>(2 071)</b>	<b>14 798</b>	<b>(33 895)</b>	<b>(130 451)</b>	<b>4 768</b>	<b>1 300 637</b>

4.6. Le coût, les gains ou pertes latent(e)s et la juste valeur des placements disponibles à la vente, par catégories de placements, sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>						
	31 déc. 2022			31 déc. 2021		
	Coût	Gains/(Pertes) latent(e)s sur les placements disponibles à la vente	Juste valeur	Coût	Gains/(Pertes) latent(e)s sur les placements disponibles à la vente	Juste valeur
<b>Placements disponibles à la vente</b>						
Obligations d'État	228 339	(26 729)	201 610	250 988	18 431	269 419
Obligations d'entreprise et autres	58 441	(10 755)	47 686	62 794	226	63 020
Actions	218 020	54 816	272 836	210 412	124 679	335 091
<b>Total des placements disponibles à la vente</b>	<b>504 800</b>	<b>17 332</b>	<b>522 132</b>	<b>524 194</b>	<b>143 336</b>	<b>667 530</b>

4.7. La perte de valeur des gains latents, passés de 143,3 millions d'USD au 31 décembre 2021 à 17,3 millions d'USD au 31 décembre 2022, s'explique par la baisse de la valeur de la composante à revenu fixe du portefeuille (-22,37 pour cent au 31 décembre 2022), sous l'effet de l'augmentation des taux d'intérêt à l'échelle mondiale, qui a fait chuter les prix des titres de créance. La valeur des actions a elle aussi baissé en 2022 (-18,17 pour cent au 31 décembre 2022), en raison des préoccupations que suscitent le conflit russo-ukrainien ainsi que la hausse de l'inflation et des prix des produits.

4.8. Un gain latent de 27,1 millions d'USD a été enregistré dans la situation nette, et la différence de 9,8 millions d'USD, correspondant aux pertes de change latentes cumulées sur les portefeuilles de titres de créance (3,7 millions de pertes de change latentes nettes au 31 décembre 2021), a été enregistrée directement dans l'État des résultats financiers durant la période au cours de laquelle ces pertes se sont produites.

### Instruments financiers dérivés

4.9. L'Organisation ajoute des instruments financiers dérivés à son portefeuille de placements pour y atténuer le risque de change. Ces instruments comprennent des contrats à terme, des options et des contrats d'échange. Cette catégorie de placements ne comprend aucun produit dérivé à long terme.

4.10. La valeur nominale représente la valeur du contrat. La valeur nominale et la juste valeur des instruments financiers dérivés sont les suivantes:

<i>(En milliers d'USD)</i>				
	31 déc. 2022		31 déc. 2021	
	Valeur nominale	Juste valeur	Valeur nominale	Juste valeur
<b>Actif</b>				
Contrats à terme	495	4	-	-
Contrats d'échange	508 363	8 379		
<b>Passif</b>				
Contrats à terme	-	-	1 229	-
Contrats d'échange	-	-	(300 729)	(2 378)
<b>Total des instruments financiers dérivés inscrits au passif</b>	<b>508 858</b>	<b>8 383</b>	<b>(299 500)</b>	<b>(2 378)</b>

**Note 5. Créances issues d'opérations sans contrepartie directe**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021 (après retraitement)</b>
<b>Créances courantes</b>		
<b>Contributions ordinaires à recevoir</b>		
Contributions des États membres	170 197	216 722
Fonds de roulement	27	27
Compte de réserve spécial	2 286	2 286
Provision pour créances douteuses	(54 273)	(58 768)
<b>Total des contributions ordinaires à recevoir</b>	<b>118 237</b>	<b>160 267</b>
<b>Contributions volontaires à recevoir</b>		
Contributions volontaires	1 415 103	978 377
Provision pour créances douteuses	(3 527)	(3 527)
<b>Total des contributions volontaires à recevoir</b>	<b>1 411 576</b>	<b>974 850</b>
<b>Autres créances</b>		
Autres créances	5 711	4 437
Provision pour créances douteuses	(4 432)	(3 971)
<b>Total des autres créances</b>	<b>1 279</b>	<b>466</b>
<b>Total des créances courantes</b>	<b>1 531 092</b>	<b>1 135 583</b>
<b>Contributions ordinaires à recevoir non courantes</b>		
Contributions d'États membres au titre du Programme ordinaire	1 129	366
<b>Total des contributions ordinaires à recevoir non courantes</b>	<b>1 129</b>	<b>366</b>
<b>Contributions volontaires à recevoir non courantes</b>		
Contributions volontaires	983 047	884 798
<b>Total des contributions volontaires à recevoir non courantes</b>	<b>983 047</b>	<b>884 798</b>
<b>Total des créances non courantes</b>	<b>984 176</b>	<b>885 164</b>
<b>Total des créances issues d'opérations sans contrepartie directe</b>	<b>2 515 268</b>	<b>2 020 747</b>

5.1. Certains États membres ont des plans de versement de leurs contributions qui s'étendent sur plus d'un an à partir du 31 décembre 2022. Les montants dus postérieurement au 31 décembre 2022 s'élèvent à 1,1 million d'USD et ont été classés dans les créances non courantes. La baisse de 46,5 millions d'USD de la valeur des contributions ordinaires non acquittées par les États membres depuis le 31 décembre 2021 découle de l'amélioration, en 2022, du recouvrement des contributions de certains des membres de l'Organisation dont les contributions sont les plus élevées.

5.2. La provision pour créances douteuses est constituée sur la base d'une estimation des sommes dont on a tout lieu de penser qu'elles ne seront pas recouvrées aux conditions auxquelles la dette a été contractée, conformément à la règle définie à la note 2.22.

5.3. Les créances non courantes ont été comptabilisées en valeur nette de l'amortissement, les chiffres pour 2021 après retraitement figurant à la note 2.63.

<i>(En milliers d'USD)</i>					
	<b>Solde au 31 déc. 2021</b>	<b>Dotation</b>	<b>Comptabili- sation en pertes</b>	<b>Reprise de provision</b>	<b>Solde au 31 déc. 2022</b>
<b>Contributions ordinaires à recevoir</b>					
Contributions des États membres	(56 455)	(7 210)	-	11 705	(51 960)
Fonds de roulement	(27)	-	-	-	(27)
Compte de réserve spécial	(2 286)	-	-	-	(2 286)
<b>Total des contributions ordinaires à recevoir</b>	<b>(58 768)</b>	<b>(7 210)</b>		<b>11 705</b>	<b>(54 273)</b>
<b>Contributions volontaires à recevoir</b>					
Contributions volontaires	(3 527)	-	-	-	(3 527)
<b>Total des contributions volontaires à recevoir</b>	<b>(3 527)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(3 527)</b>
<b>Autres créances</b>					
Autres créances	(3 971)	(417)	-	(44)	(4 432)
<b>Total des autres créances</b>	<b>(3 971)</b>	<b>(417)</b>	<b>-</b>	<b>(44)</b>	<b>(4 432)</b>
<b>Total de la provision pour créances douteuses</b>	<b>(66 266)</b>	<b>(7 627)</b>	<b>-</b>	<b>11 661</b>	<b>(62 232)</b>

5.4. Les provisions pour contributions à recevoir concernent des transactions en attente avec le PNUD, remontant à 2003 et aux années antérieures, conformément à la règle relative à la provision pour créances douteuses énoncée à la note 2.22.

5.5. La balance âgée des créances se présente comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	Valeur comptable	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
<b>Créances courantes</b>					
<b>Contributions ordinaires à recevoir</b>					
Contributions des États membres	170 197	101 480	34 991	11 678	22 048
Fonds de roulement	27	-	-	-	27
Compte de réserve spécial	2 286	-	-	-	2 286
Provision pour créances douteuses	(54 273)	(5 362)	(12 872)	(11 678)	(24 361)
<b>Total des contributions ordinaires à recevoir</b>	<b>118 237</b>	<b>96 118</b>	<b>22 119</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Contributions volontaires à recevoir</b>					
Contributions volontaires	1 415 103	731 767	387 302	286 800	9 234
Provision pour créances douteuses	(3 527)	-	-	-	(3 527)
<b>Total des contributions volontaires à recevoir</b>	<b>1 411 576</b>	<b>731 767</b>	<b>387 302</b>	<b>286 800</b>	<b>5 707</b>
<b>Autres créances</b>					
Autres créances	5 711	863	833	432	3 583
Provision pour créances douteuses	(4 432)	-	(417)	(432)	(3 583)
<b>Total des autres créances</b>	<b>1 279</b>	<b>863</b>	<b>416</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des créances courantes</b>	<b>1 531 092</b>	<b>828 748</b>	<b>409 837</b>	<b>286 800</b>	<b>5 707</b>
<b>Contributions ordinaires à recevoir non courantes</b>					
Contributions d'États membres au titre du Programme ordinaire	1 129	1 129	-	-	-
<b>Total des contributions ordinaires à recevoir non courantes</b>	<b>1 129</b>	<b>1 129</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Contributions volontaires à recevoir non courantes</b>					
Contributions volontaires	983 047	551 863	354 877	76 307	-
<b>Total des contributions volontaires à recevoir non courantes</b>	<b>983 047</b>	<b>551 863</b>	<b>354 877</b>	<b>76 307</b>	<b>-</b>
<b>Total des créances non courantes</b>	<b>984 176</b>	<b>552 992</b>	<b>354 877</b>	<b>76 307</b>	<b>-</b>
<b>Total des créances</b>	<b>2 515 268</b>	<b>1 381 740</b>	<b>764 714</b>	<b>363 107</b>	<b>5 707</b>

5.6. La provision pour créances douteuses constituée pour des contributions ordinaires à recevoir correspond à des contributions échues depuis plus de deux ans. Des provisions supplémentaires sont constituées au cas par cas sur la partie des contributions ordinaires échues depuis moins de deux ans, si besoin est.

5.7. Les arriérés de contributions (ordinaires) concernent 24 pays menacés de perdre leur droit de vote et s'élèvent à 44,4 millions d'USD. La FAO ne dispose d'aucune sûreté garantissant le paiement des différentes contributions, mais les règles et règlements de l'Organisation interdisent que l'arriéré de contribution d'un État membre soit égal ou supérieur aux contributions dues par lui pour les deux années civiles précédentes. Les actions prévues par les règles et procédures comprennent la perte des droits de vote, l'inéligibilité au Conseil et la perte d'un siège au Conseil.

5.8. Les autres créances comprennent principalement des contributions de contrepartie en espèces des gouvernements et des projets financés en commun avec d'autres organisations internationales, dans lesquels l'Organisation effectue des paiements au nom de ces tierces parties.

#### Note 6. Créances issues d'opérations avec contrepartie directe

(En milliers d'USD)	31 déc. 2022	31 déc. 2021
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	5 631	5 475
Provision pour créances douteuses	(1 830)	(1 776)
<b>Total des créances issues d'opérations avec contrepartie directe</b>	<b>3 801</b>	<b>3 699</b>

6.1. Les créances issues d'opérations avec contrepartie directe concernent des recouvrements de dépenses dus par les autres organismes ayant leur siège à Rome, à savoir le Fonds international de développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM), et par la Mutuelle de crédit de la FAO, pour des services administratifs fournis par la FAO, ainsi que des refacturations de services collectifs de distribution à recouvrer auprès d'entreprises ayant des bureaux dans les locaux du siège de la FAO (librairie, agence de voyages, etc.), entre autres.

#### Provision pour créances douteuses

(En milliers d'USD)	Solde au 31 déc. 2021	Dotation	Comptabil isation en pertes	Reprise de provision	Solde au 31 déc. 2022
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	(1 776)	(264)	-	210	(1 830)
<b>Total de la provision pour créances douteuses issues d'opérations avec contrepartie directe</b>	<b>(1 776)</b>	<b>(264)</b>	<b>-</b>	<b>210</b>	<b>(1 830)</b>

6.2. La balance âgée des créances se présente comme suit:

(En milliers d'USD)	Valeur comptable	< 1 an	1-3 ans	3-5 ans	> 5 ans
Sommes à recevoir de l'ONU et d'autres organisations	5 631	3 801	355	238	1 237
Provision pour créances douteuses	(1 830)	-	(355)	(238)	(1 237)
<b>Total des créances issues d'opérations avec contrepartie directe</b>	<b>3 801</b>	<b>3 801</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>



**Note 7. Paiements anticipés et autres actifs**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Créances du personnel	17 836	10 824
Paiements anticipés	39 018	37 903
Autres actifs	19 616	11 865
Provision pour créances douteuses	(5 754)	(2 025)
<b>Total des paiements anticipés et autres actifs</b>	<b>70 716</b>	<b>58 567</b>
Total des éléments courants	70 141	57 911
Total des éléments non courants	575	656
<b>Total des paiements anticipés et autres actifs</b>	<b>70 716</b>	<b>58 567</b>

7.1. Le total des paiements anticipés et autres actifs au 31 décembre 2022 comprend des créances du personnel, des paiements anticipés et d'autres actifs. Les créances du personnel correspondent à des avances consenties sur les salaires ou les indemnités pour frais d'études, ou à l'occasion de voyages, tandis que les paiements anticipés se composent en grande partie d'acomptes versés à des prestataires de services en vertu de protocoles d'accord approuvés.

7.2. Les engagements courants devraient être utilisés ou recouvrés dans un délai d'un an à compter de la date de clôture.

**Provision pour créances douteuses**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>Solde au 31 déc. 2021</b>	<b>Dotation</b>	<b>Comptabili- sation en pertes</b>	<b>Reprise de provision</b>	<b>Solde au 31 déc. 2022</b>
Créances du personnel	(1 513)	(241)	-	25	(1 729)
Autres actifs	(512)	(3 621)	-	108	(4 025)
<b>Total de la provision constituée sur les paiements anticipés et autres actifs</b>	<b>(2 025)</b>	<b>(3 862)</b>	<b>-</b>	<b>133</b>	<b>(5 754)</b>

**Note 8. Stocks**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021 (après retraitement)</b>
Machines, outils, accessoires	3 082	3 442
Plantes et semences	2 164	3 552
Fournitures médicales et vétérinaires	538	1 469
Autre petit matériel	1 144	1 434
Machines et matériel de grande valeur	1 180	913
Engrais	3 526	908
Pesticides	407	106
Autres	2 168	2 984
Stocks comptabilisés en pertes	(319)	(222)
<b>Total des stocks</b>	<b>13 890</b>	<b>14 586</b>

8.1. Pour l'année terminée le 31 décembre 2022, l'Organisation a comptabilisé 354,5 millions d'USD (209,0 millions en 2021) en charges liées aux stocks afférents à des projets. La différence de 4,4 millions d'USD en 2022 (4,2 millions en 2021) correspond aux charges liées aux publications, qui ne font pas partie des stocks, conformément à la règle mentionnée à la note 2.26.

8.2. Le poste des stocks a été examiné pour détecter d'éventuelles pertes durant l'année, ce qui a conduit à une comptabilisation en pertes de 0,3 million d'USD (0,2 million en 2021). La dépréciation des stocks pour 2021 présentée à titre de comparaison a fait l'objet d'un retraitement, passant de (64 000) USD à 0,2 million d'USD, afin de tenir compte des pertes constatées au titre des stocks de plantes et semences détenus à la fin de 2021 et sortis en 2022.

**Note 9. Immobilisations corporelles**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>Solde au 31 déc. 2021</b>	<b>Variation de la durée d'utilité</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>Dotation aux amortissements</b>	<b>Solde au 31 déc. 2022</b>
<b>Coût historique des immobilisations corporelles</b>						
Mobilier et agencements	2 190	-	37	(226)	-	2 001
Machines et matériel	7 637	-	614	(690)	-	7 561
Ordinateurs et matériel informatique	13 130	-	316	(1 385)	-	12 061
Véhicules à moteur	66 924	-	10 010	(6 719)	-	70 215
Bâtiments	4 565	-	2 771	(90)	-	7 246
Améliorations locatives	16 280	-	4 820	(441)	-	20 659
Immobilisations en cours de construction	6 174	-	7 511	(6 646)	-	7 039
<b>Total du coût historique des immobilisations corporelles</b>	<b>116 900</b>	<b>-</b>	<b>26 079</b>	<b>(16 197)</b>	<b>-</b>	<b>126 782</b>
<b>Amortissements cumulés</b>						
Mobilier et agencements	(1 879)	264	-	224	(89)	(1 480)
Machines et matériel	(6 212)	743	-	555	(303)	(5 217)
Ordinateurs et matériel informatique	(11 992)	455	-	1 316	(482)	(10 703)
Véhicules à moteur	(49 787)	4 951	-	3 916	(5 388)	(46 308)
Bâtiments	(1 229)	-	-	8	(184)	(1 405)
Améliorations locatives	(4 937)	-	-	2	(1 108)	(6 043)
<b>Total des amortissements cumulés</b>	<b>(76 036)</b>	<b>6 413</b>	<b>-</b>	<b>6 021</b>	<b>(7 554)</b>	<b>(71 156)</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>40 864</b>	<b>6 413</b>	<b>26 079</b>	<b>(10 176)</b>	<b>(7 554)</b>	<b>55 626</b>

9.1. En 2022, des immobilisations en cours de construction pour un montant de 6,6 millions d'USD ont été achevées et mises en service (6,4 millions en 2021).

9.2. Dans les entrées, un montant de 19,0 millions d'USD correspond à des biens acquis en 2022 (17,0 millions en 2021), auquel s'ajoute un montant de 0,4 million d'USD correspondant à des biens donnés (0,1 million d'USD en 2021). Les sorties d'immobilisations corporelles d'une valeur de 3,5 millions d'USD (4,9 millions en 2021) réalisées en 2022 résultent majoritairement de transferts de propriété au profit de bénéficiaires (gouvernements hôtes, organisations non gouvernementales [ONG] ou autres organisations destinataires) participant à des projets spéciaux. L'Organisation a reçu 1,0 million d'USD de produits résultant de la sortie d'actifs, ce qui a représenté une perte sur cession de 2,5 millions d'USD en 2022 (1,3 million et 3,6 millions, respectivement, en 2021). Des immobilisations entièrement amorties, pour un coût de 52,6 millions d'USD, étaient en service fin 2022 (77,8 millions en 2021).

9.3. L'Organisation teste les immobilisations corporelles au moyen d'indicateurs de recouvrabilité pour en évaluer la dépréciation. Ces tests n'ont pas permis de détecter de pertes de valeur sur l'année.

9.4. Les charges à payer correspondant aux engagements d'achat d'immobilisations corporelles arrêtés au 31 décembre 2022 s'élèvent à 1,2 million d'USD (0,6 million en 2021).

**Note 10. Immobilisations incorporelles**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>Solde au 31 déc. 2021</b>	<b>Entrées</b>	<b>Sorties</b>	<b>Amortissement</b>	<b>Solde au 31 déc. 2022</b>
<b>Coût historique des immobilisations incorporelles</b>					
Logiciels acquis à l'extérieur	3 196	363	(502)	-	3 057
Logiciels développés en interne	10 608	-	-	-	10 608
Immobilisations incorporelles en cours de développement	1 850	-	-	-	1 850
<b>Total du coût historique des immobilisations incorporelles</b>	<b>15 654</b>	<b>363</b>	<b>(502)</b>	<b>-</b>	<b>15 515</b>
<b>Amortissements cumulés</b>					
Logiciels acquis à l'extérieur	(1 549)	-	414	(1 043)	(2 178)
Logiciels développés en interne	(7 671)	-	-	(902)	(8 573)
<b>Total des amortissements cumulés</b>	<b>(9 220)</b>	<b>-</b>	<b>414</b>	<b>(1 945)</b>	<b>10 751</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>6 434</b>	<b>363</b>	<b>(88)</b>	<b>(1 945)</b>	<b>4 764</b>

10.1. Au 31 décembre 2022, le coût et l'amortissement cumulé des immobilisations incorporelles achetées ou développées par l'Organisation s'élèvent respectivement à 15,5 millions d'USD (15,7 millions en 2021) et 10,8 millions d'USD (9,2 millions en 2021). En 2022, l'Organisation a investi un montant net supplémentaire de 0,4 million d'USD dans des immobilisations incorporelles (0,8 million en 2021), tandis qu'aucun projet de développement logiciel n'a été mené à bien et mis en exploitation (2,7 millions d'USD en 2021).

10.2. La FAO procède à un test de dépréciation lorsque les circonstances indiquent que ce test est nécessaire. Ces tests n'ont pas permis de détecter de pertes de valeur sur l'année.

**Note 11. Dettes et charges à payer**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021 (après retraitement)</b>
<b>Dettes</b>		
Dettes	44 800	33 789
Agence de transfert d'espèces	4 003	4 623
Transferts de flux de trésorerie	9 561	8 839
<b>Total des dettes</b>	<b>58 364</b>	<b>46 752</b>
<b>Charges à payer</b>		
Commandes d'achat	146 062	152 394
Ressources humaines hors personnel	32 828	36 092
Voyages	9 478	6 328
Paie	191	240
Autres charges à payer	2 412	8 933
<b>Total des charges à payer</b>	<b>190 971</b>	<b>203 987</b>
<b>Total des dettes et charges à payer</b>	<b>249 335</b>	<b>250 739</b>

11.1. Les dettes correspondent aux sommes dues pour des biens et des services pour lesquels des factures ont été reçues. Les dettes à l'égard d'agences de transfert d'espèces correspondent aux factures reçues d'agences de transfert d'espèces qui effectuent des paiements à des fournisseurs sur le terrain où il n'y a pas de système bancaire. Les transferts de flux de trésorerie correspondent aux transactions dans lesquelles la FAO intervient comme agent de paiement pour le compte d'autres organisations. Les charges à payer correspondent à des biens et des services qui ont été reçus par la FAO ou fournis à celle-ci durant la période considérée, mais qui n'ont pas été facturés en vue de leur paiement. Les autres charges à payer sont les engagements contractés sur le terrain et au siège concernant a) la main-d'œuvre recrutée sur le plan local ne figurant pas dans les ressources humaines hors fonctionnaires, b) les voyages locaux n'apparaissant pas dans le module GRMS Travel et c) les contrats n'ayant pas fait l'objet d'un bon de commande dans GRMS.

11.2. La valeur des transferts de flux de trésorerie pour 2021 a été retraitée, comme indiqué dans la note 2.64.

**Note 12. Contributions reçues d'avance**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Contributions ordinaires des États membres reçues d'avance	42 291	32 407
Contributions volontaires reçues d'avance	384 287	318 949
Contributions au titre du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA)	24 942	23 869
<b>Total des contributions reçues d'avance</b>	<b>451 520</b>	<b>375 225</b>

12.1. Les contributions ordinaires des États membres reçues d'avance sont des fonds versés par les États membres en règlement de contributions dues au titre de l'année à venir.

12.2. Les contributions volontaires reçues d'avance correspondent à des fonds versés par des donateurs au titre d'un accord de contribution. La somme de 384,3 millions d'USD (318,9 millions au 31 décembre 2021) est nette des remboursements cumulés payés et à payer aux partenaires pour toutes les années, qui s'élèvent au total à 1 632,0 millions d'USD au 31 décembre 2022 (1 635,5 millions au 31 décembre 2021).

12.3. Les contributions volontaires reçues sous conditions ne sont comptabilisées en produits qu'à mesure que les conditions en question sont remplies.

12.4. Les fonds fiduciaires comprennent aussi des activités menées au titre du Fonds spécial pour les activités d'urgence et de relèvement (SFERA), établi en mai 2003 pour permettre de fournir un appui rapide à ce type d'activités. Le SFERA est financé par des contributions volontaires.

**Note 13. Passifs liés aux avantages du personnel**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Passifs courants liés aux avantages du personnel</b>		
Congé annuel	18 783	17 473
Voyage de congé dans les foyers	1 611	1 688
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi, à moins d'un an		
Plan d'assurance maladie après la cessation de service	30 858	31 055
Fonds des indemnités de départ	12 852	11 777
Régime des indemnités pour cessation de service	6 473	6 224
Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel, à moins d'un an	1 456	1 352
Autres avantages à court terme du personnel	4 027	5 148
<b>Total des passifs courants liés aux avantages du personnel</b>	<b>76 060</b>	<b>74 717</b>
<b>Passifs non courants liés aux avantages du personnel</b>		
<b>Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi</b>		
Plan d'assurance maladie après la cessation de service	843 524	1 362 312
Fonds des indemnités de départ	50 900	64 083
Régime des indemnités pour cessation de service	29 998	41 257
<b>Total des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi</b>	<b>924 422</b>	<b>1 467 652</b>
<b>Autres passifs non courants liés aux avantages du personnel</b>		
Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel	16 626	21 721
<b>Total des passifs non courants liés aux avantages du personnel</b>	<b>941 048</b>	<b>1 489 373</b>
<b>Total des passifs liés aux avantages du personnel</b>	<b>1 017 108</b>	<b>1 564 090</b>

**Évaluation des passifs liés aux avantages du personnel**

13.1. Les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi du personnel (courantes et non courantes) et les autres passifs courants et non courants liés aux avantages du personnel au titre du Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel sont déterminés par des actuaires professionnels indépendants. Les passifs courants liés aux avantages du personnel correspondant aux congés annuels, aux voyages de congé dans les foyers et aux autres avantages à court terme du personnel sont calculés par la FAO sur la base des données personnelles et des paiements effectués par le passé. Au 31 décembre 2022, les passifs liés aux avantages du personnel s'élevaient au total à 1 017,1 millions d'USD (1 564,1 millions en 2021), dont 992,8 millions calculés par les actuaires (1 539,8 millions en 2021) et 24,4 millions calculés par la FAO (24,3 millions en 2021). La FAO communique la part à court terme (moins d'un an) des passifs liés aux avantages du personnel évalués par les actuaires dans les passifs courants et le reste dans les passifs non courants.

## **Passifs courants liés aux avantages du personnel**

13.2. Cette catégorie de passifs comprend les salaires, les traitements, les indemnités et les congés annuels et congés maladie rémunérés, ainsi que la part à court terme des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel.

## **Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi**

### **Régime des indemnités pour cessation de service**

13.3. Ces indemnités sont dues aux membres du personnel des services généraux en poste au siège, qui ont droit, lors de la cessation de service, à une indemnité équivalant à 1/12 de leur traitement annuel net final par année de service entre le 1<sup>er</sup> janvier 1975 et le 31 décembre 1990, plus 1/13,5 de ce même traitement par année de service à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1991. Le Régime des indemnités pour cessation de service (RICS) fait l'objet d'examen actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles il doit faire face et les taux de cotisation recommandés.

### **Fonds des indemnités de départ**

13.4. Les indemnités de départ comprennent le paiement des jours de congé annuel acquis, de la prime de rapatriement, des dépenses de voyage liées au rapatriement et des frais de déménagement de tous les membres du personnel remplissant les conditions requises, ainsi que du capital décès. Le Fonds des indemnités de départ (FID) fait l'objet d'examen actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles il doit faire face et les taux de cotisation recommandés. Les indemnités de licenciement ne sont pas comprises dans l'évaluation, conformément aux normes IPSAS.

### **Plan d'assurance maladie après la cessation de service**

13.5. L'assurance maladie après la cessation de service offre une couverture mondiale des dépenses médicales nécessaires aux anciens membres du personnel et aux personnes à leur charge remplissant les conditions requises. L'obligation correspondante représente la valeur actuelle de la part incombant à l'Organisation des coûts d'assurance médicale des retraités et des droits à prestations après cessation de service déjà acquis par le personnel en activité. Le Plan d'assurance maladie après cessation de service (AMACS) fait l'objet d'examen actuariels destinés à établir le niveau des obligations auxquelles il doit faire face et les taux de cotisation recommandés.

13.6. Un autre plan, l'assurance maladie après cessation de service – personnel recruté localement (AMACS-L), est proposé aux membres des personnels nationaux en activité recrutés après le 30 septembre 2016 et affectés ailleurs que dans des lieux d'affectation de catégorie H. Les modalités exactes de ce régime ont été ratifiées par l'Organisation en 2023, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2022. À la date de clôture des comptes, aucun retraité n'était affilié à l'AMACS-L, et les membres du personnel recruté sur le plan national concernés ont été inclus dans l'évaluation actuarielle de l'AMACS arrêtée au 31 décembre 2022, laquelle a ainsi servi de relais pour les informations spécifiques à ce nouveau plan. Une évaluation actuarielle distincte sera établie au 31 décembre 2023.

## **Autres passifs liés aux avantages du personnel**

### **Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel**

13.7. Les versements au titre du Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) sont dus aux membres du personnel, aux consultants, ainsi qu'aux personnes à leur charge, en cas de décès, d'accident ou de maladie imputable au service et, dans certains cas, en complément des pensions d'invalidité et de réversion payées par la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Le FRPI fait l'objet d'examen actuariels destinés à établir le niveau des obligations y afférentes et les taux de cotisation recommandés.

**Hypothèses et méthodes actuarielles**

13.8. Les hypothèses et les méthodes décrites ci-après ont été utilisées pour déterminer la valeur des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel.



<b>Détail</b>	
<b>Méthodes actuarielles</b>	
AMACS	Unités de crédit projetées au prorata de la durée de service.
RICS	Unités de crédit projetées.
FID	Versement en compensation des jours de congé annuel accumulés, voyage de rapatriement et frais de déménagement: unités de crédit projetées, la période d'affectation utilisée aux fins du calcul allant de la date d'entrée en fonction à la date de cessation de service; prime de rapatriement, capital décès et indemnité de licenciement payable avant l'âge minimum de départ en retraite: unités de crédit projetées, calculées sur la base de la formule de prestation effectivement appliquée; l'indemnité de licenciement payable après l'âge minimum de départ en retraite est exclue de l'évaluation actuarielle et comptabilisée au moment où l'événement se produit.
FRPI	Coût correspondant à une année de prestations.
<p>La FAO a utilisé une courbe de rendement reposant sur la courbe AA Above Median d'Aon pour le taux d'actualisation à l'extérieur de la zone euro et sur la courbe AA Yield pour le taux dans la zone euro.</p>	
<b>Taux d'actualisation</b>	<b>2022</b> <b>2021</b>
RICS	3,8 % 0,7 %
FID	4,6 % 2,0 %
AMACS	4,5 % 2,2 %
FRPI	5,2 % 3,0 %
<b>Taux d'inflation (indice général des prix)</b>	<b>2022</b> <b>2021</b>
RICS	2,5 % 2,1 %
FID	2,3 % 2,4 %
AMACS	2,5 % 2,4 %
FRPI	2,2 % 2,5 %
<b>Taux d'inflation des dépenses médicales</b>	<p>Au 31 décembre 2022, l'augmentation anticipée des dépenses médicales s'établit à 4,5 pour cent en 2023; elle baisse ensuite de 0,05 point de pourcentage par an pour atteindre 4,0 pour cent en 2033 et les années suivantes.</p> <p>Au 31 décembre 2021, l'augmentation anticipée des dépenses médicales s'établit à 4,40 pour cent en 2022; elle baisse ensuite de 0,05 point de pourcentage par an pour atteindre 3,85 pour cent en 2033 et les années suivantes.</p>
<b>Barème des traitements annuels</b>	<p>Au 31 décembre 2022, les hypothèses d'inflation applicables aux traitements sont harmonisées avec les hypothèses relatives à l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, pour chaque régime, plus 0,5 point de pourcentage pour la croissance de la productivité, plus les augmentations au mérite.</p> <p>Au 31 décembre 2021, les hypothèses d'inflation applicables aux traitements sont harmonisées avec les hypothèses relatives à l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, pour chaque régime, plus 0,5 point de pourcentage pour la croissance de la productivité, plus les augmentations au mérite.</p>

	<b>Détail</b>
<b>Taux de mortalité</b>	Au 31 décembre 2022, les taux de mortalité sont pondérés en fonction des effectifs.  Au 31 décembre 2021, les taux de mortalité sont pondérés en fonction des effectifs.
<b>Taux d'invalidité</b>	Des taux d'invalidité ont été fournis et approuvés par l'Équipe spéciale de l'ONU et constituent les hypothèses recommandées en vue des évaluations des avantages du personnel des Nations Unies au 31 décembre 2022.
<b>Taux de retrait</b>	Tirés d'une étude sur les retraits du personnel de la FAO de 2014 à 2019.
<b>Taux de renouvellement du personnel et taux de départ à la retraite</b>	Tirés d'une étude sur ces mouvements à la FAO de 2014 à 2019.
<b>Couverture des adultes à charge</b>	D'après une étude globale de cet aspect à la FAO et au PAM sur la période 2015-2018, on fait l'hypothèse que 60 pour cent des femmes et 80 pour cent des hommes retraités qui choisissent d'être couverts par l'AMACS durant leur retraite ont un adulte à charge également couvert.
<b>Variation des demandes de remboursement en fonction de l'âge</b>	D'après l'expérience récente des organismes ayant leur siège à Rome. La pandémie de covid-19 a entraîné une baisse temporaire du nombre de demandes de remboursement, un mouvement qui devrait s'inverser progressivement à mesure que les obligations de confinement seront levées et que la situation économique se redressera.
<b>Taux de change EUR/USD au comptant en fin d'année</b>	1,065  (1,135 en 2021)

### Rapprochement de l'obligation au titre des prestations définies

13.9. Les tableaux ci-après présentent des informations et une analyse supplémentaires relatives aux passifs liés aux avantages du personnel, d'après le calcul des actuaires.

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>AMACS</b>	<b>FID</b>	<b>RICS</b>	<b>FRPI</b>	<b>Total</b>
<b>Obligation nette au titre des prestations définies au 31 décembre 2021</b>	<b>1 393 367</b>	<b>75 860</b>	<b>47 481</b>	<b>23 073</b>	<b>1 539 781</b>
Coût des prestations au titre des services rendus pour l'année terminée le 31 décembre 2022	37 374	7 209	2 896	1 537	49 016
Intérêts débiteurs pour l'année terminée le 31 décembre 2022	30 314	1 400	311	672	32 697
Montant brut des prestations effectivement versées pour l'année terminée le 31 décembre 2022	(23 725)	(6 891)	(5 775)	(1 593)	(37 984)
Réévaluation (démographique) pour l'année terminée le 31 décembre 2022	3 922	1 243	230	(1 365)	4 030
Réévaluation (financière) pour l'année terminée le 31 décembre 2022	(566 870)	(15 069)	(8 672)	(4 242)	(594 853)
<b>Obligation nette au titre des prestations définies au 31 décembre 2022</b>	<b>874 382</b>	<b>63 752</b>	<b>36 471</b>	<b>18 082</b>	<b>992 687</b>

13.10. Les réévaluations d'ordre démographique sont principalement dues à l'ajout inattendu de nouveaux bénéficiaires de rente, ainsi qu'à l'ajout de nouvelles entrées pour la période, ce qui a une incidence négative sur l'évaluation. Les réévaluations financières qui ont une incidence notable sur la valeur des passifs liés aux avantages du personnel pour l'année terminée le 31 décembre 2022 s'expliquent par l'augmentation considérable des taux d'actualisation pour l'ensemble des régimes (correspondant à une diminution du montant total des obligations de 480,7 millions d'USD), ainsi que par un nombre plus faible de demandes de remboursement et des dépenses administratives moins élevées que prévu (représentant une diminution de 104,3 millions d'USD au titre de l'AMACS). D'autres réévaluations d'ordre démographique et financier ont eu une incidence sur la valeur des passifs au 31 décembre 2022.

### Montants annuels de charges comptabilisés

13.11. Les montants annuels de charges comptabilisés dans l'État des résultats financiers, sous les rubriques «Avantages et autres dépenses de personnel» et «Produits financiers/(Charges financières)» respectivement, sont les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Coûts des prestations au titre des services rendus	49 016	46 767
Réévaluations (démographiques et financières)	(5 607)	(521)
Intérêts débiteurs	32 697	25 730
<b>Total des charges comptabilisées</b>	<b>76 106</b>	<b>71 976</b>

13.12. En 2022, l'Organisation a enregistré un gain actuariel de (5,6) millions d'USD dans l'État des résultats financiers (un gain de [0,5] million en 2021) en rapport avec le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel, et un gain de [585,2] millions d'USD dans la situation nette au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (une perte de 4,2 millions en 2021).

### Plan AMACS – analyse de sensibilité

13.13. Les trois principales hypothèses d'évaluation du plan d'assurance maladie après la cessation de service sont les suivantes:

- i) le taux de change de l'euro en dollar des États-Unis;
- ii) le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront versées au titre du Plan dans l'avenir;
- iii) le taux d'inflation des dépenses médicales.

13.14. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>Taux d'actualisation</b>	<b>Taux final d'inflation des dépenses médicales</b>	
<b>Taux de change</b>		<b>4,0 % par an</b>	<b>5,0 % par an</b>
1,0650 USD pour 1 EUR	4,5 %	874 382	1 031 560
1,1650 USD pour 1 EUR	4,5 %	915 434	1 079 992
1,0650 USD pour 1 EUR	3,5 %	1 037 600	1 224 118
1,1650 USD pour 1 EUR	3,5 %	1 086 315	1 281 590

13.15. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i>		<b>Taux final d'inflation des dépenses médicales</b>	
<b>Taux de change</b>	<b>Taux d'actualisation</b>	<b>4,0 % par an</b>	<b>5,0 % par an</b>
1,0650 USD pour 1 EUR	4,5 %	17 988	24 262
1,1650 USD pour 1 EUR	4,5 %	18 833	25 401
1,0650 USD pour 1 EUR	3,5 %	24 186	32 621
1,1650 USD pour 1 EUR	3,5 %	25 322	34 153

#### **Fonds des indemnités de départ (FID) – analyse de sensibilité**

13.16. La principale hypothèse d'évaluation du FID est le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront payées par le fonds dans l'avenir.

13.17. Une réduction de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>Obligation au titre des prestations définies</b>
<b>Taux d'actualisation</b>	
4,6 %	63 752
3,6 %	67 969

13.18. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>Coût des services rendus au cours de la période</b>
<b>Taux d'actualisation</b>	
4,6 %	5 719
3,6 %	6 114

#### **Régime des indemnités pour cessation de service (RICS) – analyse de sensibilité**

13.19. La principale hypothèse d'évaluation du régime RICS est le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront payées par le régime dans l'avenir.

13.20. Une réduction de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i> Taux d'actualisation	Obligation au titre des prestations définies
3,8 %	36 471
2,8 %	38 731

13.21. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i> Taux d'actualisation	Coût des services rendus au cours de la période
3,8 %	2 113
2,8 %	2 294

#### Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI) – analyse de sensibilité

13.22. La principale hypothèse d'évaluation du fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel est le taux d'actualisation utilisé afin de déterminer la valeur actuelle des prestations qui seront payées par le fonds dans l'avenir.

13.23. Une réduction de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation aurait les effets suivants sur l'obligation au titre des prestations définies:

<i>(En milliers d'USD)</i> Taux d'actualisation	Obligation au titre des prestations définies
5,2 %	18 082
4,2 %	20 190

13.24. Une variation de 1 point de pourcentage du taux d'actualisation et du taux d'inflation des dépenses médicales aurait les effets suivants sur le coût des services rendus au cours de la période:

<i>(En milliers d'USD)</i> Taux d'actualisation	Coût des services rendus au cours de la période
5,2 %	977
4,2 %	1 143

### Financement futur

13.25. En 2022, aucun montant de contribution des années précédentes n'a été transféré vers le portefeuille de placements (0 USD en 2021). En règle générale, les fonds perçus sont transférés en vue de leur placement à long terme en fonction des contributions effectivement reçues des membres. Les placements à long terme et tout revenu qu'ils produisent servent à garantir que des fonds suffisants seront disponibles pour financer, en premier lieu, le régime des indemnités pour cessation de service (RICS) et le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel (FRPI). Tous les placements supplémentaires et les revenus qu'ils produisent sont ensuite affectés d'abord à l'AMACS, puis au FID. Au 31 décembre 2022, le financement tant de l'AMACS que du FID reste insuffisant. La diversification des catégories d'actifs, de la composition par monnaie et de la durée des placements à long terme de la FAO est déterminée conformément aux paramètres utilisés pour évaluer les obligations incombant à l'Organisation.

13.26. L'affectation des placements à long terme au financement des régimes, compte tenu des avances sur le RICS consenties au personnel, est présentée dans le tableau ci-après:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Financé en totalité par les placements à long terme affectés</b>		
FRPI	18 082	23 073
RICS	36 471	47 481
<b>Total financé en totalité par les placements à long terme affectés</b>	<b>54 553</b>	<b>70 554</b>
<b>Financé en partie par les placements à long terme affectés</b>		
AMACS	479 577	600 925
<b>Total financé en partie par les placements à long terme affectés</b>	<b>479 577</b>	<b>600 925</b>
<b>Total des obligations financées</b>	<b>534 130</b>	<b>671 479</b>
<b>Non financé par les placements à long terme affectés</b>		
AMACS	394 805	792 442
FID	63 752	75 860
<b>Total non financé par les placements à long terme affectés</b>	<b>458 557</b>	<b>868 302</b>

## Calendrier d'échéances

13.27. Le tableau ci-après présente le calendrier d'échéances des obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi et du Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel au 31 décembre 2022, exprimées en valeur nominale:

<i>(En milliers d'USD)</i>	AMACS	FID	RICS	FRPI	Total
<b>Échéances</b>					
0-5 ans	171 568	36 710	22 021	6 893	237 192
6-10 ans	208 601	19 959	10 094	6 160	244 814
11-15 ans	237 639	14 834	8 169	5 298	265 940
16-20 ans	256 838	10 015	4 532	4 477	275 862
21-25 ans	264 499	5 149	1 262	3 718	274 628
26-30 ans	258 271	1 936	550	3 031	263 788
Plus de 30 ans	782 761	422	204	7 882	791 269
<b>Total</b>	<b>2 180 177</b>	<b>89 025</b>	<b>46 832</b>	<b>37 459</b>	<b>2 353 493</b>

### Note 14. Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

14.1. La FAO est affiliée à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies («la Caisse»), qui a été créée par l'Assemblée générale des Nations Unies pour servir des prestations de retraite, de décès ou d'invalidité et des prestations connexes aux membres du personnel. Le régime de la Caisse est un régime multi-employeurs à prestations définies financé par capitalisation. L'alinéa b) de l'article 3 des Statuts de la Caisse précise que peuvent s'affilier à cette dernière les institutions spécialisées et toute autre organisation intergouvernementale internationale qui applique le régime commun de traitements, indemnités et autres conditions d'emploi de l'ONU et des institutions spécialisées.

14.2. Le régime de la Caisse expose chaque organisation aux risques actuariels associés au personnel présent et passé des autres organisations affiliées, ce qui fait qu'il n'existe pas de base cohérente et fiable pour imputer à telle ou telle organisation la part qui lui revient dans les obligations, les actifs et les coûts du régime. Comme les autres organisations affiliées, la FAO et la Caisse sont dans l'incapacité de déterminer la part qui revient à l'Organisation dans les obligations au titre des prestations définies, les actifs et les coûts du régime d'une manière suffisamment fiable pour pouvoir comptabiliser ces éléments distinctement, si bien que ce régime est traité à la FAO comme un régime à cotisations définies, conformément aux dispositions de la norme IPSAS 39 (Avantages du personnel). Les cotisations versées par la FAO à la Caisse durant la période considérée sont comptabilisées en charges et présentées dans l'État des résultats financiers.

14.3. Les Statuts de la Caisse stipulent que le Comité mixte fait procéder par l'Actuaire-conseil à une évaluation actuarielle de la Caisse au moins une fois tous les trois ans. Le Comité mixte a pour pratique de procéder à une évaluation actuarielle tous les deux ans selon la méthode des groupes avec entrants. Ces évaluations ont essentiellement pour objectif de déterminer si les actifs actuels et le montant estimatif des actifs futurs de la Caisse seront suffisants pour lui permettre de faire face à ses obligations.

14.4. L'obligation financière de la FAO à l'égard de la Caisse consiste à verser la cotisation prescrite, au taux établi par l'Assemblée générale des Nations Unies (actuellement fixé à 7,9 pour cent pour les participants et 15,8 pour cent pour les organisations membres), et toute part des paiements éventuels à effectuer pour couvrir le déficit actuariel, conformément à l'article 26 des Statuts de la Caisse. Pour que cette dernière obligation prenne effet, il faut qu'un déficit ait été constaté à la date de la dernière évaluation actuarielle et que l'Assemblée générale ait invoqué les dispositions de l'article 26. Chaque organisation

affiliée doit apporter, pour couvrir ce déficit, un montant proportionnel au total des cotisations qu'elle a payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation.

14.5. La dernière évaluation actuarielle de la Caisse a été achevée le 31 décembre 2021 et la Caisse a extrapolé au 31 décembre 2022 les données de participation du 31 décembre 2021 pour établir ses états financiers de 2022.

14.6. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 2021 a abouti à un taux de financement des obligations actuarielles par les actifs constitués à cet effet de 117,0 pour cent (107,1 pour cent dans l'évaluation de 2019). Le taux de financement était de 158,2 pour cent (144,4 pour cent dans l'évaluation de 2019) en ne tenant pas compte du système actuel d'ajustement des pensions.

14.7. Ayant examiné l'équilibre actuariel de la Caisse, l'Actuaire-conseil a conclu qu'il n'était pas nécessaire, au 31 décembre 2021, d'effectuer les versements en cas de déficit prévus à l'article 26 des Statuts de la Caisse, car la valeur actuarielle des actifs était supérieure à celle de la totalité des obligations de la Caisse. En outre, la valeur de marché de ses actifs dépassait la valeur actuarielle du total de ses obligations à la date de l'évaluation. Au moment de l'établissement du présent rapport, l'Assemblée générale n'avait pas invoqué les dispositions de l'article 26.

14.8. Si les dispositions de l'article 26 étaient invoquées en raison d'un déficit actuariel, que ce soit durant le fonctionnement ou en raison de la cessation du régime de la Caisse, les paiements compensatoires que chaque organisation affiliée aurait à verser seraient proportionnels au total des cotisations qu'elle aurait payées au cours des trois années précédant la date de l'évaluation. Le montant total des cotisations versées à la Caisse au cours des trois années qui précèdent (2019, 2020 et 2021) a été de 8 505,27 millions d'USD, dont 2,1 pour cent acquittés par la FAO.

14.9. En 2022, les cotisations versées à la Caisse par la FAO ont été de 63,9 millions d'USD (62,7 millions en 2021). Les cotisations dues en 2023 sont estimées à 65,7 millions d'USD.

14.10. Il peut être mis fin à l'affiliation d'une organisation par décision de l'Assemblée générale, prise sur recommandation en ce sens du Comité mixte. Une part proportionnelle des avoirs de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin est versée à ladite organisation pour être utilisée au bénéfice exclusif de ses fonctionnaires qui étaient participants à la Caisse à cette date, selon des modalités arrêtées d'un commun accord entre l'organisation et la Caisse. Le montant de cette part proportionnelle est fixé par le Comité mixte après une évaluation actuarielle des avoirs et des engagements de la Caisse à la date où l'affiliation prend fin; ladite part ne comprend toutefois aucune fraction de l'excédent des avoirs sur les engagements.

14.11. Le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU vérifie chaque année les comptes de la Caisse et en rend compte au Comité mixte de la Caisse et à l'Assemblée générale des Nations Unies. La Caisse publie des rapports trimestriels sur ses placements, qui peuvent être consultés sur son site web ([www.unjspf.org](http://www.unjspf.org)).

#### **Note 15. Obligations locatives (contrats de location simple)**

15.1. Pour l'année terminée le 31 décembre 2022, le montant total des loyers payés en vertu de contrats de location simple est de 11,8 millions d'USD (10,7 millions en 2021). Au 31 décembre 2022, le cumul des obligations locatives immobilières à payer dans les années à venir s'élève à 12,8 millions d'USD (9,5 millions en 2021). L'augmentation par rapport aux obligations en vigueur à la fin de l'année précédente est due à un nouveau contrat de longue durée d'un montant important conclu aux États-Unis et arrivant à expiration en 2034. Les obligations ci-après ne comprennent pas les transactions relatives à des contrats de location nominaux. Les loyers dus sur les différentes périodes sont les suivants:



<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Dans un délai de 12 mois	6 432	6 383
Plus d'un an et moins de cinq ans	4 649	3 069
Au-delà de la période de cinq ans	1 748	-
<b>Total des obligations locatives</b>	<b>12 829</b>	<b>9 452</b>

### Note 16. Provisions et passifs éventuels

16.1. Les provisions constituées par l'Organisation comprennent les éléments suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Conflits du travail et autres réclamations	572	412
Négociations et arbitrages en cours	193	184
<b>Total des provisions et passifs éventuels</b>	<b>765</b>	<b>596</b>

16.2. Les mouvements des provisions sur 2022 ont été les suivants:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>Solde au 31 déc. 2021</b>	<b>Dotation</b>	<b>Comptabili- sation en pertes</b>	<b>Reprise de provision</b>	<b>Solde au 31 déc. 2022</b>
Conflits du travail et autres réclamations	<b>412</b>	186	(1)	(25)	<b>572</b>
Négociations et arbitrages en cours	<b>184</b>	20	-	(11)	<b>193</b>
<b>Total des provisions</b>	<b>596</b>	<b>206</b>	<b>(1)</b>	<b>(36)</b>	<b>765</b>

### Conflits du travail et autres réclamations

16.3. Dans le cours de ses opérations normales, la FAO reçoit des réclamations, liées à des conflits dans le cadre du travail ou sur des contrats. L'Organisation entend défendre dûment sa position dans toutes ces affaires, mais ne saurait exclure la possibilité que ces réclamations génèrent des passifs. Le montant total des pertes possibles est de l'ordre de 0,1 million d'USD (0,4 million en 2021).

### Négociations et arbitrages en cours

16.4. Au 31 décembre 2022, l'Organisation a des litiges en cours avec des fournisseurs. L'Organisation entend défendre dûment sa position dans toutes ces affaires, mais une provision de 193 000 USD (valeur des pertes probables) a néanmoins été constituée (184 000 USD en 2021). Outre ce montant, l'Organisation a comptabilisé un passif éventuel de 717 000 USD supplémentaires pour les cas où elle ne peut exclure la possibilité que des passifs soient générés (690 000 USD au 31 décembre 2021).

**Note 17. Autres passifs**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Éléments courants</b>		
Règlements concernant le personnel	-	29
Dettes diverses	3 012	3 336
<b>Total des éléments courants</b>	<b>3 012</b>	<b>3 365</b>
<b>Éléments non courants</b>		
Comptes fiduciaires du personnel	8 851	10 069
Fonds de roulement	25 745	25 745
<b>Total des éléments non courants</b>	<b>34 596</b>	<b>35 814</b>
<b>Total des autres passifs</b>	<b>37 608</b>	<b>39 179</b>

17.1. La ligne «Règlements concernant le personnel» représente des opérations liées à des remboursements à la Mutuelle de crédit.

17.2. Les dettes diverses correspondent à des dépôts reçus de fournisseurs et à des primes d'assurance payables au nom de membres retraités et actifs du personnel du FIDA, l'un des organismes participant aux plans d'assurance maladie.

17.3. Les comptes fiduciaires du personnel représentent des fonds nécessaires au fonctionnement du système d'affiliation du personnel au régime de prestations médicales et au régime d'assurance.

17.4. Le Fonds de roulement a pour objet i) de concéder des avances remboursables au Fonds général, afin de financer les dépenses inscrites au budget en attendant le recouvrement des contributions correspondantes; ii) de couvrir les dépenses à caractère d'urgence non prévues au budget de l'exercice en cours; et iii) de consentir des prêts aux fins autorisées par le Conseil dans des cas particuliers. Le montant autorisé du Fonds de roulement, initialement fixé par la résolution 15/91 à 25 millions d'USD, s'est ensuite trouvé majoré en raison des contributions à ce fonds acquittées par les nouveaux États membres. Le Fonds est présenté comme un passif car, lorsqu'un État se retire de l'Organisation, le montant qui apparaît à son compte au fonds de roulement lui est remboursé après liquidation des obligations financières que cet État peut avoir envers l'Organisation.

**Fonds de roulement**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Montant autorisé à l'ouverture et à la clôture de la période</b>	<b>25 793</b>	<b>25 793</b>
<b>Solde à l'ouverture et à la clôture de la période</b>	<b>25 745</b>	<b>25 745</b>

17.5. Aucun nouvel État n'a adhéré à l'Organisation en 2022, et le Fonds de roulement n'a pas été utilisé durant l'année. Le montant autorisé est une partie des cotisations mises en recouvrement auprès des États membres et le solde comprend les versements correspondants.

**Note 18. Réserves**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Compte de réserve spécial	17 559	17 559
(Pertes)/Gains latent(e)s sur les placements	27 077	147 073
Réserve relative aux gains/(pertes) actuariel(le)s	569 610	(15 597)
<b>Total des réserves</b>	<b>614 246</b>	<b>149 035</b>

18.1. Le Compte de réserve spécial est destiné à protéger le Programme de travail de l'Organisation contre les effets des dépenses supplémentaires non inscrites au budget qu'entraîneraient des fluctuations négatives de change et des tendances inflationnistes non prévues. La Conférence, par sa résolution 13/81, a fixé le montant autorisé du Compte de réserve spécial à 5 pour cent du budget opérationnel effectif de l'exercice biennal suivant. Ce montant était de 50,3 millions d'USD au 31 décembre 2022.

18.2. Les gains latents concernent les placements disponibles à la vente. Des pertes latentes de 120,0 millions d'USD sur les placements sont comptabilisées dans la situation nette en 2022 (16,2 millions de gains en 2021). La part de gains et pertes latents cumulés relative au taux de change constatée sur les portefeuilles de titres de créances s'est élevée à 9,7 millions d'USD de pertes (3,7 millions d'USD de pertes au 31 décembre 2021). Elle est comptabilisée dans l'État des résultats financiers, conformément aux normes comptables en vigueur, sur la période sur laquelle l'événement s'est produit. L'augmentation des gains latents sur les placements est due aux valeurs de marché actuelles.

18.3. La réserve relative aux pertes et gains actuariels résulte de l'augmentation ou de la diminution de la valeur actuelle d'une obligation au titre des prestations définies. Au cours de l'année terminée le 31 décembre 2022, un gain actuariel de 585,2 millions d'USD a été comptabilisé dans la situation nette (une perte de 4,2 millions en 2021) et un gain supplémentaire de 5,6 millions (un gain de 0,5 million en 2021) a été constaté dans l'État des résultats financiers en rapport avec le Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel.

**Note 19. Produits**

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021 (après retraitement)</b>
<b>Produits sans contrepartie directe</b>		
<b>Contributions des États membres</b>	<b>488 399</b>	<b>505 331</b>
<b>Contributions volontaires</b>		
Contributions au titre des fonds fiduciaires	2 230 376	1 523 171
Contributions au fonds du PNUD	3 877	2 018
<b>Total des contributions volontaires</b>	<b>2 234 253</b>	<b>1 525 189</b>
<b>Autres produits sans contrepartie directe</b>		
Contributions ordinaires des membres associés	20	21
Activités financées en commun	16 249	19 562
Contributions de contrepartie en espèces des gouvernements	3 001	2 711
Dons en nature	43 868	51 270
<b>Total des autres produits sans contrepartie directe</b>	<b>63 138</b>	<b>73 564</b>
<b>Total des produits sans contrepartie directe</b>	<b>2 785 790</b>	<b>2 104 084</b>
<b>Produits avec contrepartie directe</b>	<b>10 045</b>	<b>8 294</b>
<b>Total des produits</b>	<b>2 795 835</b>	<b>2 112 378</b>

19.1. Les produits sans contrepartie directe comptabilisés en 2021 et provenant des contributions ordinaires et volontaires des États membres ont fait l'objet d'un retraitement pour tenir compte de l'effet de la comptabilisation des flux de trésorerie correspondant aux produits non courants en valeur nette de l'amortissement, comme indiqué à la note 2.63.

19.2. La résolution 8/2021 adoptée par la Conférence a approuvé l'ouverture de crédits à hauteur de 1 005,6 millions d'USD à l'appui du Programme de travail tel que proposé par le Directeur général pour 2022-2023. Ces crédits budgétaires, diminués du montant estimé des recettes accessoires (5,0 millions d'USD), ont été inscrits au budget comme devant être couverts par les contributions des États membres, pour un montant total de 1 000,6 millions d'USD. Le total des contributions a donné lieu à la mise en recouvrement fractionnée de 546,4 millions d'USD et de 376,4 millions d'EUR (équivalant à 459,2 millions d'USD, au taux de change budgétaire de 1,22 USD pour 1 EUR). La différence entre les contributions effectivement mises en recouvrement, soit 488,4 millions d'USD, et les montants approuvés par la résolution de la Conférence, soit 1 005,6 millions d'USD, vient du fait que seuls les produits correspondant à une année de l'exercice biennal ont été comptabilisés. À cela s'ajoute la différence entre le taux de change opérationnel de l'ONU, qui était de 1,135 USD/1 EUR au moment de la mise en recouvrement des contributions en euros, et le taux de change utilisé pour le budget.

19.3. Le principe d'une mise en recouvrement fractionnée des contributions a été approuvé par la Conférence dans sa résolution 11/2003 et a été appliqué pour la première fois aux contributions des États membres durant l'exercice 2004-2005. Sur le total des contributions exprimé en USD qui figure dans l'État des résultats financiers, environ 54 pour cent ont été recouverts en USD et 46 pour cent en EUR en 2022 (idem en 2021).

19.4. Les produits sans contrepartie directe sur les contributions volontaires (2 234,3 millions d'USD en 2022) correspondent à la valeur actuelle des accords contractuels conclus durant l'année (1 525,2 millions d'USD en 2021).

19.5. Les produits sans contrepartie directe sur les contributions volontaires comprennent 149,9 millions d'USD provenant de recouvrement des coûts nets directs et indirects supportés par les projets des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD, qui sont compensés par les dépenses refacturées, d'un montant de 150,1 millions d'USD (116,3 millions et 116,5 millions, respectivement, en 2021), conformément à la règle exposée à la note 2.49.

19.6. Les autres produits sans contrepartie directe comprennent essentiellement les dons en nature que représentent les locaux mis à disposition gracieusement à Rome (22,8 millions d'USD – 30,4 millions en 2021) et ailleurs dans le monde (19,5 millions d'USD – 20,2 millions en 2021); ainsi que les activités financées en commun, principalement avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et la Banque asiatique de développement. Une charge de 42,3 millions d'USD (50,6 millions en 2021) a été enregistrée en contrepartie de ces dons en nature immobiliers.

19.7. Le solde de 1,6 million d'USD de dons en nature (0,6 million en 2021) correspond presque totalement aux intérêts créditeurs non servis (1,1 million – 0,6 million en 2021) sur le Fonds de roulement de 25,7 millions d'USD (25,7 aussi en 2021), qui constitue un prêt octroyé par les États membres à des conditions avantageuses. Une charge de 1,1 million d'USD (0,6 million en 2021) est comptabilisée en contrepartie en intérêts débiteurs, calculés à 4,5 pour cent (2,20 pour cent en 2021) à l'aide du taux d'actualisation de l'assurance maladie après la cessation de service. Des dons en nature d'un montant de 0,4 million d'USD ont en outre été reçus en 2022 (0,1 million en 2021).

19.8. Les produits avec contrepartie directe comprennent principalement le remboursement à l'Organisation de dépenses effectuées pour le compte de tiers, notamment d'autres organisations internationales auxquelles des services sont fournis dans divers domaines: médical, sécurité sociale, juridique et administratif. Les produits avec contrepartie directe comptabilisés en 2021 ont été retraités conformément à la note 2.64.

## **Note 20. Charges**

20.1. Les avantages et autres dépenses de personnel comprennent tous les droits à rémunération et indemnité acquis par le personnel relevant du Programme ordinaire et le personnel de projet des catégories Fonctionnaires du cadre organique et Services généraux.

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Avantages et autres dépenses de personnel</b>		
Traitement de base	203 777	205 707
Indemnité de poste	46 824	54 241
Assurance maladie	43 738	41 663
Régime des pensions	63 766	62 502
Plan d'indemnisation du personnel	701	638
Indemnité de licenciement	7 306	6 831
Indemnité pour cessation de service	2 791	3 078
Indemnité pour frais d'études	15 566	16 363
Personnel n'appartenant pas au cadre organique et recruté sur le plan local	3 313	3 491
Voyages autorisés	6 186	5 181
Remboursement de l'impôt national sur le revenu	2 247	1 744
Allocation pour personnes à charge	12 548	13 269
Primes d'installation, d'affectation et de mobilité	9 625	10 168
Autres avantages et dépenses de personnel	15 563	11 923
<b>Total des avantages et autres dépenses de personnel</b>	<b>433 951</b>	<b>436 799</b>

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Consultants</b>		
Recrutés sur le plan international	65 397	60 119
Recrutés sur le plan local	190 253	198 696
Personnel national affecté à des projets	107 252	100 588
Autres dépenses de consultants	5 163	5 458
<b>Total des consultants</b>	<b>368 065</b>	<b>364 861</b>

20.2. En 2022, aucune variation significative de la structure des coûts associée aux différents types de contrats de consultants employés n'est à signaler.

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Voyages</b>		
Voyages de service	15 905	3 393
Consultants	40 827	24 022
Réunions des organes directeurs	30 641	15 420
Autres frais de voyage	5 409	3 628
<b>Total des frais de voyage</b>	<b>92 782</b>	<b>46 463</b>

20.3. La rubrique «Réunions des organes directeurs» comprend les frais de voyage afférents aux sessions de la Conférence, du Conseil, des comités du Conseil et des comités techniques et à d'autres réunions statutaires. Les frais de voyage ont sensiblement augmenté en 2022 du fait de l'allègement des restrictions de déplacement imposées les deux années précédentes en raison de la pandémie de covid-19, mais sont cependant restés bien en dessous de leurs niveaux de 2019 et des années antérieures.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>Dotation aux amortissements et aux provisions</b>		
Amortissement des immobilisations corporelles	7 554	9 811
Amortissement des immobilisations incorporelles	1 945	1 315
<b>Total de la dotation aux amortissements et aux provisions</b>	<b>9 499</b>	<b>11 126</b>

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>Dépenses de formation</b>		
En cours d'emploi	5 417	3 181
Autres dépenses de formation	36 707	31 842
<b>Total des dépenses de formation</b>	<b>42 124</b>	<b>35 023</b>

20.4. La formation en cours d'emploi correspond au coût de la formation sur le lieu de travail dispensée dans les bureaux extérieurs en relation avec des projets de terrain. Les autres dépenses de formation comprennent le coût du matériel pédagogique et les dépenses liées à la participation à des cours de formation hors site, y compris les frais d'hébergement et les indemnités journalières de subsistance. L'Organisation a enregistré une hausse de ses dépenses de formation en 2022, en raison de l'allègement en 2022 des limitations de déplacement qui avaient été imposées les deux années précédentes, ce qui a permis d'organiser davantage d'activités de formation. Le montant annuel des dépenses de formation pour 2022 a rejoint les niveaux enregistrés avant la pandémie de covid-19.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021
<b>Services contractuels</b>		
Services	75 752	92 062
Contrats de construction	26 680	20 153
Réparation et entretien	6 544	6 374
Loyers	17 498	14 845
Locaux constituant des dons en nature	42 298	50 607
Communications et informatique	16 155	15 335
Protocoles d'accord	186 039	158 999
Autres services contractuels	16 060	14 419
<b>Total des services contractuels</b>	<b>387 026</b>	<b>372 794</b>

20.5. Ces services correspondent principalement à des contrats conclus dans le cadre de projets et intéressent notamment les domaines suivants: statistiques, protection de l'environnement et déchets, agriculture, protection et irrigation des cultures, et pêche et aquaculture.

20.6. Les protocoles d'accord couvrent les domaines suivants: distribution d'intrants et micro-infrastructures communautaires (64,3 millions d'USD – 52,4 millions en 2021); services de recherche et enquêtes scientifiques (31,4 millions d'USD – 31,9 millions en 2021); formation des bénéficiaires (48,5 millions d'USD – 39,0 millions en 2021); renforcement des capacités des institutions publiques nationales (23,4 millions d'USD – 20,3 millions en 2021); élaboration des politiques (5,7 millions d'USD – 6,8 millions en 2021), conférences et ateliers (9,2 millions d'USD – 5,2 millions en 2021); et autres domaines (3,5 millions d'USD – 3,4 millions en 2021).

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Dons et autres transferts versés</b>		
Exécution nationale avec les gouvernements	25 211	14 247
Contributions à des activités administratives communes des Nations Unies	12 714	19 902
Transferts monétaires	64 733	63 188
Autres dons et transferts versés	12 649	9 091
<b>Total des dons et autres transferts versés</b>	<b>115 307</b>	<b>106 428</b>

20.7. En 2022, la FAO a continué d'accroître l'utilisation des transferts monétaires et des bons d'achat dans le cadre de son programme d'aide d'urgence et de résilience, et les transferts monétaires se sont élevés à 64,7 millions d'USD (63,0 millions en 2021).

20.8. La rubrique «Exécution nationale avec les gouvernements» correspond à des fonds transférés par avance à des partenaires d'intervention pour la mise en œuvre partielle ou totale de projets confiés à la FAO. L'augmentation des dépenses liées à l'exécution nationale avec les gouvernements en 2022 s'explique par l'augmentation globale du nombre de projets financés par des contributions volontaires par rapport à la période précédente.

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021 (après retraitement)</b>
<b>Fournitures et consommables utilisés</b>		
Services collectifs	6 585	4 886
Entretien et exploitation des véhicules	3 843	3 658
Stocks distribués	358 778	213 323
Emballage des stocks	935	1 286
Stocks comptabilisés en pertes	319	372
Fournitures et consommables	21 535	22 142
<b>Total des fournitures et consommables utilisés</b>	<b>391 995</b>	<b>245 667</b>

20.9. Des dépenses engagées en 2021 d'un montant de 0,3 million d'USD ont été reclassées de la rubrique «Stocks distribués» à la rubrique «Stocks comptabilisés en pertes». Une ventilation des stocks distribués durant les années terminées le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 est présentée dans le tableau ci-après:



<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021 (après retraitement)</b>
<b>Stocks distribués</b>		
Plantes et semences	82 782	49 667
Outillage agricole	42 623	23 923
Produits d'alimentation animale	34 620	21 056
Fournitures médicales et vétérinaires	21 026	17 348
Matériel d'entretien des bâtiments	13 114	13 846
Pesticides	3 783	13 079
Autre petit matériel	11 116	10 597
Engrais	99 002	9 883
Animaux d'élevage	10 053	8 447
Autres fournitures et équipements de terrain	5 437	7 412
Articles attrayants de valeur élevée	6 386	6 012
Matériel d'information du public	2 847	6 000
Matériel et matériaux de construction	3 648	4 357
Publications	4 375	4 241
Véhicules de valeur élevée	5 135	4 153
Autres	12 831	13 302
<b>Total des stocks distribués</b>	<b>358 778</b>	<b>213 323</b>

20.10. La hausse des coûts associés aux stocks distribués constatée en 2022 par rapport à 2021, d'un montant de 145,5 millions d'USD, s'explique par des projets d'aide d'urgence menés en Afghanistan, en Ukraine, en Éthiopie et au Soudan.

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Autres charges</b>		
Provision pour créances douteuses	7 144	18 344
Assurance	2 310	1 600
Frais bancaires	2 227	1 357
Transport de fonds	3 891	-
Autres charges de fonctionnement	51 923	31 547
<b>Total des autres charges</b>	<b>67 495</b>	<b>52 848</b>

20.11. La provision pour créances douteuses est liée en grande partie à des créances détenues sur des membres, et la dotation a été effectuée conformément à la politique de l'Organisation en la matière. La rubrique «Transport de fonds» correspond aux coûts afférents au transport de devises, y compris les vols, les transports terrestres et les frais d'assurance, dans les zones dont les conditions en matière de liquidités sont très particulières.

20.12. La hausse des autres charges de fonctionnement s'explique principalement par les montants remboursables aux partenaires fournisseurs de ressources à la clôture de projets financés par des fonds fiduciaires, qui entraînent la constatation d'une dépense (17,8 millions d'USD en 2021, 5,1 millions en 2020) destinée à contrebalancer les produits correspondants constatés sur les périodes précédentes.

## Note 21. Charges et produits non opérationnels

### Revenus des placements

21.1. Le revenu des placements comptabilisé dans les autres produits et charges correspond au rendement des portefeuilles de placements détenus à des fins de transaction et disponibles à la vente, y compris les liquidités et quasi-liquidités reclassées en trésorerie et équivalents de trésorerie dans l'État de la situation financière et les pertes enregistrées sur la juste valeur des instruments financiers dérivés.

21.2. Le rendement net des portefeuilles de placements détenus à des fins de transaction et de placements disponibles à la vente représente le produit retiré de ces placements, augmenté ou diminué des gains ou pertes réalisés par rapport à la valeur de marché en 2022.

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
<b>Rendement des dépôts et fonds de liquidités et des placements détenus à des fins de transaction</b>		
Intérêts créditeurs – dépôts et fonds de liquidités	17 627	434
Intérêts créditeurs – placements détenus à des fins de transaction	11 268	8 055
Plus-values/(Moins-values) de cession	(2 331)	(5 326)
Honoraires et commissions versés	(2 023)	(1 024)
Gains/(Pertes) latent(e)s	2 102	(2 144)
<b>Total du rendement des dépôts et fonds de liquidités et des placements détenus à des fins de transaction</b>	<b>26 643</b>	<b>(5)</b>
<b>Rendement des placements disponibles à la vente</b>		
Intérêts créditeurs et dividendes perçus	7 545	9 280
Gains/(Pertes) de change latent(e)s	(3 611)	(12 480)
Plus-values/(Moins-values) de cession	(28 872)	24 225
Honoraires et commissions versés	(856)	(708)
<b>Total du rendement des placements disponibles à la vente</b>	<b>(25 794)</b>	<b>20 317</b>
<b>Gains/(Pertes) enregistré(e)s sur la juste valeur des instruments financiers dérivés</b>		
Gains/(Pertes) enregistré(e)s sur la juste valeur des instruments financiers dérivés	8 383	(3 512)
<b>Total du gain/(de la perte) enregistré(e) sur la juste valeur des instruments financiers dérivés</b>	<b>8 383</b>	<b>(3 512)</b>
<b>Total du revenu des placements</b>	<b>9 232</b>	<b>16 800</b>

21.3. En 2022, la gestion prudente de la FAO visant un risque faible et les intérêts en vigueur aux États-Unis ont généré un rendement de 1,25 pour cent sur les placements détenus à des fins de transaction (0,06 pour cent en 2021), soit 19 points de base de plus que le rendement de l'indice de référence.

21.4. Le portefeuille des placements disponibles à la vente est constitué par les avoirs mis en réserve sur plusieurs décennies pour financer la part des obligations relatives au personnel qui incombe à l'Organisation. La politique de placement actuelle indique que le portefeuille à long terme doit être composé à 50 pour cent d'actions et à 50 pour cent d'actifs à revenu fixe. La portion à revenu fixe est libellée en EUR, tandis que les actions sont en USD. Au cours de 2022, le portefeuille de placements disponibles à la vente a produit un rendement annuel négatif de -20,26 pour cent (5,11 pour cent en 2021), un résultat tout de même supérieur de 48 points de base à celui de l'indice de référence. L'euro (ci-après «EUR») s'est déprécié de 5,85 pour cent par rapport à l'USD en 2022, ce qui a eu un effet négatif sur le rendement du portefeuille en EUR après conversion en USD.

### Gains et pertes de change

21.5. La perte de change nette de 8,5 millions d'USD (perte nette de 8,7 millions en 2021) représente le solde des différences de change supportées par l'Organisation durant l'année terminée le 31 décembre 2022. La majorité de ces écarts ont été générés par la quote-part en euros des contributions des États membres et par la réévaluation des actifs et des passifs monétaires à la date de clôture des comptes.

### Charges et produits financiers

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Intérêts débiteurs	(18 433)	(692)
Intérêts débiteurs liés aux obligations relatives au personnel	(32 697)	(25 730)
<b>Total des intérêts créditeurs/(débiteurs)</b>	<b>(51 130)</b>	<b>(26 422)</b>

21.6. Les charges financières de l'Organisation découlent principalement du fonctionnement des plans en faveur du personnel. Elles représentent l'accroissement de la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies, qui est dû au fait que l'on s'est rapproché d'une période de la date à laquelle les prestations devront commencer à être servies.

### Autres charges et produits non opérationnels

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021</b>
Gains/(Pertes) pour la période précédente découlant de la modification de la durée d'utilité des immobilisations	6 408	-
Gains/(Pertes) actuariel(le)s	5 607	521
Provision pour obligations juridiques	(170)	(705)
<b>Total des autres (charges)/produits non opérationnels</b>	<b>11 845</b>	<b>(184)</b>

21.7 L'Organisation a révisé la durée d'utilité effective de la plupart des catégories d'immobilisations corporelles, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Cela a entraîné la comptabilisation, au titre des autres charges et produits non opérationnels, d'un gain de 6,4 millions d'USD correspondant à l'amortissement cumulé. Des précisions supplémentaires sont données dans la note 2.30.

21.8. Les gains actuariels déclarés en 2022 sont dus aux nouvelles évaluations motivées par des changements dans les hypothèses financières et démographiques relatives au Fonds de réserve du plan d'indemnisation du personnel, qui découlent de l'augmentation du taux d'actualisation, passé de 3,0 pour cent à 5,2 pour cent.

**Note 22. Instruments financiers**

22.1. Cette note présente l'information relative à l'exposition de l'Organisation à différents risques; aux politiques et procédures que celle-ci a mises en place pour mesurer et gérer ces risques; et à sa gestion du capital. Des informations quantitatives supplémentaires sont données à différents niveaux de ces états financiers.

**Valeur des instruments financiers**

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022	31 déc. 2021 (après retraitement)
	Juste valeur et valeur comptable	Juste valeur et valeur comptable
<b>Actifs financiers</b>		
Instruments financiers détenus à des fins de transaction	778 505	625 666
Instruments financiers disponibles à la vente	522 132	667 530
Instruments financiers dérivés	8 383	-
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	2 515 268	2 020 747
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3 801	3 699
Autres actifs	52 880	47 743
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 798 722	1 494 113
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>5 679 691</b>	<b>4 859 498</b>
<b>Passifs financiers</b>		
Instruments financiers dérivés	-	2 378
Dettes et charges à payer	249 335	250 739
Passifs liés aux avantages du personnel	998 325	1 546 617
Autres passifs	37 608	39 178
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>1 285 268</b>	<b>1 838 912</b>

22.2. La juste valeur des actifs et passifs financiers se définit comme le montant auquel les instruments pourraient être échangés dans une transaction courante entre des parties consentantes, autre qu'une vente forcée ou une liquidation. La juste valeur et la valeur comptable du portefeuille de placements sont identiques parce que ceux-ci sont évalués au prix du marché. La rubrique «Autres passifs» ne comprend pas les éléments sans incidence sur la trésorerie tels que les avances et les provisions pour congé annuel, qui ne donnent pas lieu à court terme à une sortie de trésorerie. La juste valeur et la valeur comptable de certains actifs et passifs financiers au 31 décembre 2021 ont été retraités conformément aux informations fournies dans les notes 2.63 et 2.64.

22.3. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer les justes valeurs:

- i) La juste valeur des liquidités et dépôts à court terme, des créances et dettes commerciales et des autres actifs et passifs courants est proche de leur valeur comptable, compte tenu de leurs échéances rapprochées.
- ii) Les créances et emprunts à long terme, à taux fixe ou variable, sont comptabilisés en valeur nette de l'amortissement et sont évalués par l'Organisation sur la base de paramètres tels que les taux d'intérêt, les facteurs de risque spécifiques du pays, la solvabilité personnelle du client et les caractéristiques du risque. Cette évaluation sert ensuite à constituer des provisions qui prennent en compte les pertes subies sur ces créances et sur les taux d'intérêt liés à ceux du marché. Au 31 décembre 2022, la valeur comptable de ces créances, déduction faite des provisions, correspondait à leur juste valeur calculée.

- iii) La juste valeur des obligations et des bons cotés en bourse repose sur le cours de ces titres à la date de clôture des comptes. Dans le cas des instruments non inscrits à la cote, des prêts consentis par les banques et autres passifs financiers, des obligations au titre des contrats de location-financement et des autres passifs financiers non courants, la juste valeur est estimée par une actualisation des flux de trésorerie futurs à l'aide des taux actuellement disponibles pour des dettes présentant des conditions, un risque de crédit et une échéance résiduelle comparables.
- iv) La juste valeur des actifs financiers découle du cours de ces actifs sur les marchés actifs.

### Fiabilité de l'estimation de la juste valeur

22.4. La fiabilité de l'estimation de la juste valeur est donnée par un classement des cours du marché indiquant la facilité relative avec laquelle la valeur du placement détenu peut être réalisée.

22.5. L'Organisation s'appuie sur les trois niveaux suivants de fiabilité des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer et communiquer la juste valeur des instruments financiers:

- i) Niveau 1 – Techniques utilisant les cours sur des marchés actifs, non corrigés, d'actifs ou de passifs identiques.
- ii) Niveau 2 – Techniques utilisant des éléments d'évaluation autres que les cours de marché relevant du niveau 1 et qui sont obtenus soit directement (cours), soit indirectement (dérivés de cours) pour l'actif ou le passif considéré.
- iii) Niveau 3 – Techniques utilisant des éléments d'évaluation qui ont un effet non négligeable sur la juste valeur enregistrée, mais qui ne reposent pas sur des données de marché observables.

22.6. La majorité des instruments financiers de la FAO sont cotés sur des marchés actifs et se classent donc au niveau 1. Les instruments dérivés, qui se négocient de gré à gré, sont classés au niveau 2 parce que leur juste valeur est observable soit directement (sous la forme d'un cours), soit indirectement (elle peut être dérivée d'un cours). Les instruments ainsi classés au niveau 2 de fiabilité comprennent les contrats à terme utilisés comme couverture de change et les contrats dérivés détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur.

### Instruments financiers évalués à leur juste valeur

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Actifs courants</b>				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en excédent ou déficit	778 505	-	-	778 505
Instruments financiers dérivés		8 383	-	8 383
<b>Actifs non courants</b>				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en situation nette	522 132	-	-	522 132
	-			
<b>Passifs courants</b>				
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
<b>Total des instruments financiers évalués à leur juste valeur</b>	<b>1 300 637</b>	<b>8 383</b>	<b>-</b>	<b>1 309 020</b>

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2021			Total
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	
<b>Actifs courants</b>				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en excédent ou déficit	625 666	-	-	<b>625 666</b>
Instruments financiers dérivés	-	-	-	-
<b>Actifs non courants</b>				
Actifs financiers évalués à leur juste valeur avec contrepartie en situation nette	667 530	-	-	<b>667 530</b>
<b>Passifs courants</b>				
Instruments financiers dérivés	-	(2 378)	-	<b>(2 378)</b>
<b>Total des instruments financiers évalués à leur juste valeur</b>	<b>1 293 196</b>	<b>(2 378)</b>	<b>-</b>	<b>1 290 818</b>

22.7. Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a été enregistré durant la période de présentation de l'information financière terminée le 31 décembre 2022.

### Exposition de l'Organisation aux risques financiers

22.8. La FAO a élaboré des politiques de gestion des risques conformes à son Règlement financier et à ses Règles de gestion financière. L'Organisation est exposée à divers risques financiers, dont les risques de marché (taux de change des devises, taux d'intérêt et cours), de liquidité, de taux d'intérêt et de crédit. Le principal objectif du portefeuille à long terme mis en place dans le cadre de la politique de placement de la FAO est de fournir, sur une longue durée, un financement adéquat des engagements à long terme de l'Organisation. L'Organisation examine la maximisation des rendements corrigés des risques et l'utilisation des indices de référence applicables pour évaluer les résultats obtenus par les gestionnaires chargés des placements.

### Gestion des risques financiers

22.9. L'Organisation gère les risques financiers associés à ses placements en donnant des directives strictes à ses gestionnaires d'actifs. C'est le Comité des placements qui fixe ces directives, avec l'aide du conseiller technique de la FAO, la Banque mondiale. Le service de la trésorerie veille au respect de ces directives en s'assurant que le gestionnaire des placements les suit. Les directives précisent l'exposition des gestionnaires aux différentes classes d'actifs, le risque de taux d'intérêt, la qualité du crédit, la concentration du crédit et les écarts éventuels par rapport aux indices de référence. La FAO surveille les risques des portefeuilles au moyen de l'éventail de paramètres de risque fourni, notamment les variables de valeur en risque communiquées par le dépositaire général pour mesurer l'exposition aux risques des placements de l'Organisation. Les paramètres mentionnés ci-dessus orientent collectivement la gestion des risques à la FAO. En outre, un examen détaillé de l'allocation stratégique des actifs de placement à long terme est effectué par des sociétés spécialisées dans le cadre d'une étude de gestion de l'actif et du passif. Des examens sont réalisés tous les cinq ans environ; la dernière étude a été menée à bien en 2018. Les résultats ont été examinés par le Comité des placements et ont conduit à définir une nouvelle répartition stratégique des actifs, qui a été présentée au Directeur général, puis approuvée fin 2020.

### Risque de change

22.10. Le siège de la FAO est situé dans la zone euro et l'Organisation gère des bureaux extérieurs dans le monde entier, chacun de ces bureaux engageant des dépenses dans la monnaie locale. Il en résulte qu'une partie substantielle des dépenses de la FAO sont libellées en devises (principalement l'euro), ce qui expose l'Organisation au risque de change inhérent aux fluctuations des taux de ces monnaies. En 2003, soucieuse

d'atténuer le risque de change associé aux dépenses en euros du Programme ordinaire, l'Organisation a commencé à fixer une partie de la contribution de ses États membres en dollars des États-Unis et une autre partie en euros. Depuis l'introduction de cette mise en recouvrement fractionnée des contributions, l'Organisation peut avoir recours à des contrats d'échange de devises (USD/EUR) conclus auprès de banques de contrepartie, afin de financer les retards de règlements en euros des États membres. Compte tenu de sa présence géographique mondiale, la FAO gère un niveau minimal d'actifs dans différentes monnaies locales, et tient ses livres en dollar des États-Unis, en euro et dans d'autres devises au siège.

22.11. L'Organisation reçoit en outre des contributions volontaires à la fois en dollars des États-Unis et dans d'autres monnaies. En général, elle convertit ces montants immédiatement en dollars, dès la réception des fonds. Les dépenses engagées dans le cadre de projets financés par des contributions volontaires le sont aussi bien en dollar que dans d'autres monnaies. Les fonds détenus en dollars sont convertis en monnaie locale s'il y a lieu pour satisfaire aux obligations de l'Organisation. Aucun instrument financier dérivé n'est utilisé pour atténuer le risque associé.

22.12. Le tableau ci-après présente la valeur des actifs et passifs financiers de l'Organisation comptabilisés en devises, puis convertis en USD à la fin de l'année. Certains de ces actifs financiers sont libellés dans des monnaies malcommodes à utiliser («illiquides»), car difficilement convertibles en USD.

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022				Total
	USD	EUR	Autres	Illiquides	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 599 706	128 724	70 268	24	<b>1 798 722</b>
Placements détenus à des fins de transaction	778 505	-	-	-	<b>778 505</b>
Placements disponibles à la vente	308 797	113 450	99 885	-	<b>522 132</b>
Instruments financiers dérivés	(103 946)	166 020	(53 691)	-	<b>8 383</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 583 062</b>	<b>408 194</b>	<b>116 462</b>	<b>24</b>	<b>3 107 742</b>

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2021				Total
	USD	EUR	Autres	Illiquides	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 338 686	49 690	105 639	97	<b>1 494 113</b>
Placements détenus à des fins de transaction	625 666	-	-	-	<b>625 666</b>
Placements disponibles à la vente	380 628	146 788	140 114	-	<b>667 530</b>
Instruments financiers dérivés	(124 362)	203 686	(81 702)	-	<b>(2 378)</b>
<b>Total des actifs financiers</b>	<b>2 220 619</b>	<b>400 164</b>	<b>164 051</b>	<b>97</b>	<b>2 784 931</b>

22.13. La FAO conclut des contrats de change à terme et des contrats d'échange pour gérer les flux de trésorerie à court terme des soldes en devises, de façon à réduire au minimum le risque de change. Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, le montant total des positions ouvertes sur des instruments dérivés figurant dans les portefeuilles de placements gérés en interne, se décomposait comme suit:

<i>(En USD)</i>		31 déc. 2022					
Montant net acheté/vendu	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Total gain/ (perte) latent(e) (USD)
Livre sterling (GBP)	120 000	144 565	908	-	-	-	908
Franc suisse (CHF)	50 000	54 073	136	-	-	-	136
Forint hongrois (HUF)	45 000 000	119 059	1 733	-	-	-	1 733
Baht thaïlandais (THB)	6 000 000	173 595	905	-	-	-	905
<b>Total</b>	-	<b>491 292</b>	<b>3 682</b>	-	-	-	<b>3 682</b>

<i>(En USD)</i>		31 déc. 2021					
Montant net acheté/vendu	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Total gain/ (perte) latent(e) (USD)
Livre sterling (GBP)	120 000	162 572	(105)	-	-	-	(105)
Franc suisse (CHF)	100 000	109 969	(121)	-	-	-	(121)
Forint hongrois (HUF)	105 000 000	325 338	(14)	-	-	-	(14)
Yen japonais (JPY)	10 000 000	86 989	-	-	-	-	-
Baht thaïlandais (THB)	18 000 000	543 729	(198)	-	-	-	(198)
<b>Total</b>	-	<b>1 228 597</b>	<b>(438)</b>	-	-	-	<b>(438)</b>

22.14. Conformément aux directives définies à leur intention, les gestionnaires de placements extérieurs ont recours à des contrats de change à terme de devises pour gérer le risque de change de certains groupes de titres à l'intérieur de chaque portefeuille. Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, les valeurs nettes des instruments mis en place pour couvrir le risque de change des portefeuilles de placements disponibles à la vente ont été reclassées sous la rubrique «Instruments financiers dérivés» de l'État de la situation financière, et sont reprises ci-après de façon synthétique.



<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022						
	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Total gain/ (perte) latent(e) (USD)
Dollar australien (AUD)	5 186	3 519	97	(9 207)	(6 250)	(268)	(171)
Livre sterling (GBP)	27 165	32 683	(272)	(62 296)	(74 989)	(2 132)	(2 404)
Dollar canadien (CAD)	5 344	3 944	21	(8 688)	(6 413)	(43)	(22)
Couronne danoise (DKK)	1 511	217	13	(16 208)	(2 329)	(168)	(155)
Euro (EUR)	268 745	287 391	13 558	(113 659)	(121 371)	(2 172)	11 386
Yen japonais (JPY)	422 964	3 208	131	(737 731)	(5 616)	(333)	(202)
Peso mexicain (MXN)	1 001	51	1	(2 002)	(102)	(3)	(2)
Dollar néo-zélandais (NZD)	1 515	958	31	(3 487)	(2 206)	(113)	(82)
Couronne norvégienne (NOK)	6 049	614	29	(6 196)	(629)	(10)	19
Couronne suédoise (SEK)	10 059	966	23	(16 190)	(1 556)	(16)	7
Franc suisse (CHF)	971	1 051	45	(755)	(816)	(40)	5
Dollars des États-Unis (USD)	173 760	173 760	-	(277 706)	(277 706)	-	-
<b>Total</b>	-	<b>508 362</b>	<b>13 677</b>	-	<b>(499 983)</b>	<b>(5 298)</b>	<b>8 379</b>

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2021						
	Achat à terme (monnaie locale)	Achat à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Vente à terme (monnaie locale)	Vente à terme (USD)	Gain/ (Perte) latent(e) (USD)	Total gain/ (perte) latent(e) (USD)
Dollar australien (AUD)	1 539	1 119	13	(9 482)	(6 894)	95	<b>108</b>
Dollar canadien (CAD)	1 937	1 533	14	(7 800)	(6 175)	39	<b>53</b>
Couronne danoise (DKK)	-	-	-	(22 133)	(3 385)	131	<b>131</b>
Livre sterling (GBP)	5 952	8 061	57	(52 981)	(71 755)	552	<b>609</b>
Franc suisse (CHF)	274	301	4	(240)	(263)	(4)	-
Euro (EUR)	196 709	223 824	(3 393)	(17 700)	(20 138)	48	<b>(3 345)</b>
Yen japonais (JPY)	83 955	729	(7)	(471 283)	(4 094)	26	<b>19</b>
Couronne norvégienne (NOK)	23 888	2 708	(69)	(13 150)	(1 491)	36	<b>(33)</b>
Dollar néo-zélandais (NZD)	1 207	826	(7)	(3 648)	(2 497)	75	<b>68</b>
Couronne suédoise (SEK)	35 579	3 930	(116)	(39 031)	(4 312)	129	<b>13</b>
Dollars des États-Unis (USD)	55 319	55 319	-	(179 680)	(179 680)	-	-
Peso mexicain (MXN)	15	1	-	(907)	(44)	-	-
<b>Total</b>		<b>298 351</b>	<b>(3 504)</b>		<b>(300 728)</b>	<b>1 127</b>	<b>(2 377)</b>

22.15. L'Organisation couvre le risque de change sur les dépenses salariales futures à l'aide du régime de mise en recouvrement fractionnée des contributions. Elle n'a donc recours à aucun instrument financier pour atténuer son exposition au risque de change lié à ses dépenses de personnel. Elle n'utilise pas non plus d'instrument financier pour couvrir le risque de change associé à ses créances et dettes. Ce type de risque peut aussi venir du fait que l'enregistrement des factures et celui des paiements correspondants se font dans des périodes comptables différentes. Tous les paiements reçus dans une monnaie différente du dollar des États-Unis sont convertis sur le marché au comptant.

### Risque de cours des actions

22.16. Le risque de cours est le risque de baisse de la valeur d'un titre ou d'un portefeuille; il dépend de la volatilité des cours des actions détenues dans le portefeuille. L'Organisation s'efforce d'atténuer ce risque en veillant à la diversification de ses portefeuilles d'actions. Le tableau ci-après rend compte de cette diversification à la fin de la période et de la répartition de l'actif sur d'autres types de placements, pour les placements gérés à l'extérieur.

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 déc. 2022						
Secteur	Coût	Gains/ (Pertes) latent(e)s	Valeur de marché	Autres éléments à régulariser	Marché + autres à régulariser	En % des actions	En % du total	
<b>Actions</b>								
Services de communications	12 494	716	13 210	9	13 219	5 %	1 %	
Consommation discrétionnaire	15 846	4 741	20 587	24	20 611	8 %	1 %	
Consommation de base	12 827	3 443	16 270	43	16 313	6 %	1 %	
Énergie	5 374	6 299	11 673	13	11 686	4 %	1 %	
Sociétés financières	19 251	10 147	29 398	25	29 423	11 %	2 %	
Santé	20 872	9 035	29 907	20	29 927	11 %	2 %	
Industries	14 986	6 954	21 940	17	21 957	8 %	1 %	
Technologies de l'information	28 899	12 595	41 494	12	41 506	15 %	2 %	
Matériaux	5 959	3 261	9 220	7	9 227	3 %	1 %	
Services collectifs	5 369	1 118	6 487	11	6 498	2 %	0 %	
Services immobiliers	4 820	544	5 364	21	5 385	2 %	0 %	
Blackrock – fonds marchés émergents	71 405	(4 049)	67 356	-	67 356	25 %	4 %	
Autres	89	12	101	-	101	0 %	0 %	
Commission de résultat à payer	(171)	-	(171)	-	(171)	0 %	0 %	
<b>Total des actions</b>	<b>218 020</b>	<b>54 816</b>	<b>272 836</b>	<b>202</b>	<b>273 038</b>	<b>100 %</b>	<b>16 %</b>	
<b>Titres hors actions</b>								
Placements à revenu fixe	1 067 967	(40 166)	1 027 801	3 616	1 031 417		57 %	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	488 152	1 868	490 020	437	490 457		27 %	
Instruments financiers dérivés	-	8 379	8 379	-	8 379		0 %	
<b>Total des titres hors actions</b>	<b>1 556 119</b>	<b>(29 919)</b>	<b>1 526 200</b>	<b>4 053</b>	<b>1 530 253</b>		<b>84 %</b>	
<b>Total des actifs détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur</b>	<b>1 774 139</b>	<b>24 897</b>	<b>1 799 036</b>	<b>4 255</b>	<b>1 803 291</b>		<b>100 %</b>	

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2021						
	Coût	Gains/ (Pertes) latent(e)s	Valeur de marché	Autres éléments à régulariser	Marché + autres à régulariser	En % des actions	En % du total
<b>Secteur</b>							
<b>Actions</b>							
Consommation discrétionnaire	15 950	15 267	31 217	5 138	36 355	7 %	2 %
Consommation de base	12 990	4 798	17 788	42 532	60 320	11 %	3 %
Énergie	4 758	3 032	7 790	8 766	16 556	3 %	1 %
Sociétés financières	19 229	14 395	33 624	26 451	60 075	11 %	3 %
Santé	21 201	11 044	32 245	21 147	53 392	10 %	3 %
Industries	15 229	10 782	26 011	13 157	39 168	7 %	2 %
Technologies de l'information	28 990	31 409	60 399	11 022	71 421	12 %	3 %
Matériaux	5 969	4 767	10 736	8 387	19 123	3 %	1 %
Fonds indiciels d'actions	63 422	16 317	79 739	42 452	122 191	21 %	6 %
Services de télécommunications	12 399	8 774	21 173	11 192	32 365	6 %	2 %
Services collectifs	5 515	1 606	7 121	13 345	20 466	4 %	1 %
Services immobiliers	4 664	2 481	7 145	19 669	26 814	5 %	1 %
Autres	121	7	128	-	128	0 %	0 %
Commission de résultat à payer	(25)	-	(25)	-	(25)	0 %	0 %
<b>Total des actions</b>	<b>210 412</b>	<b>124 679</b>	<b>335 091</b>	<b>223 258</b>	<b>558 349</b>	<b>100 %</b>	<b>28 %</b>
<b>Titres hors actions</b>							
Placements à revenu fixe	942 452	15 653	958 105	3 105	961 210		47 %
Trésorerie et équivalents de trésorerie	511 707	68	511 775	41	511 816		25 %
Instruments financiers dérivés	-	(2 377)	(2 377)	-	(2 377)		0 %
<b>Total des titres hors actions</b>	<b>1 454 159</b>	<b>13 344</b>	<b>1 467 503</b>	<b>3 146</b>	<b>1 470 649</b>		<b>72 %</b>
<b>Total des actifs détenus dans les portefeuilles gérés à l'extérieur</b>	<b>1 664 571</b>	<b>138 023</b>	<b>1 802 594</b>	<b>226 404</b>	<b>2 028 998</b>		<b>100 %</b>

22.17. Au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021, aucun des placements effectués dans les secteurs mentionnés ci-dessus n'est concentré sur moins de cinq valeurs.

### Risque de taux d'intérêt

22.18. Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Organisation cherche à obtenir un rendement concurrentiel par rapport au marché sur son portefeuille de placements, mais la protection et la liquidité du capital prévalent sur le taux de rendement.

22.19. L'horizon de placement est fondé sur les besoins prévus par l'Organisation en matière de liquidité; cela vaut aussi pour le portefeuille de placements à long terme disponibles à la vente, dont le principal objectif doit être de financer la part des prestations dues au personnel qui incombe à l'Organisation. Dans ce contexte, et compte tenu de son style de placement prudent, visant un risque faible, et de la situation prédominante sur les marchés en 2022, la FAO a obtenu un rendement annuel total de 1,25 pour cent sur son portefeuille à court terme (0,06 pour cent en 2021), contre 1,06 pour cent pour l'indice de référence. En revanche, le portefeuille à long terme de titres disponibles à la vente a enregistré un rendement négatif de -20,26 pour cent, soit 48 points de base de plus que l'indice de référence, qui a enregistré un rendement négatif de -20,74 pour cent. L'Organisation est exposée aux variations des taux d'intérêt sur les instruments financiers à taux variable et sur les actifs à revenu fixes.

### Risque de crédit

22.20. Le risque de crédit renvoie au cas où la contrepartie manquerait à ses obligations contractuelles, entraînant une perte financière pour la FAO; ce risque concerne principalement les placements, les prêts, les créances ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'Organisation. L'exposition maximale au risque de crédit au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 était la suivante:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	<b>31 déc. 2021 (après retraitement)</b>
Placements	1 027 801	958 105
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 798 722	1 494 113
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	2 515 268	2 020 747
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3 801	3 699
Autres actifs	52 880	47 743
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>5 398 472</b>	<b>4 524 407</b>

### Politique de l'Organisation relative aux instruments financiers autorisés

22.21. Pour gérer son risque dans ce domaine, l'Organisation évalue la qualité du crédit des tierces parties auprès desquelles elle place des fonds, s'appuyant pour ce faire sur sa politique de placement, qui définit les types d'instruments financiers autorisés et fixe des plafonds de placement par émetteur en fonction de la qualité du crédit de celui-ci.

22.22. Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est géré à l'aide d'un ensemble de critères de sélection des banques, conçu pour évaluer la sécurité de l'établissement, sa réputation, son acceptation et son respect des lois et règlements locaux et internationaux, et, selon qu'il convient, les notations qui lui sont attribuées par les agences d'évaluation financière reconnues. Le tableau ci-après présente la concentration du risque de crédit de l'Organisation par note de crédit.

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 déc. 2022						Total par instrument
		Aaa	Aa	A	Baa	Non noté	Notation des crédits à court terme Moody's/S&P P-1/A-1	
Titres adossés à des actifs	54 386	-	-	-	12 551	-	66 937	
Obligations d'entreprise	14 001	33 468	22 293	30 924	212	27 549	128 447	
Organismes publics	145 125	23 494	-	-	-	-	168 619	
Obligations d'État	359 890	2 942	829	2 323	-	-	365 984	
Créances hypothécaires titrisées garanties par l'État	6 094	-	-	6 552	18 478	307	31 431	
Titres adossés à des créances hypothécaires commerciales émis par l'État	4 944	-	-	-	-	27 240	32 184	
Obligations d'État indexées	103 515	56 488	2 478	12 126	131	-	174 739	
Obligations de collectivités territoriales	11 226	40 583	-	325	-	2 776	54 910	
Autres placements à revenu fixe	-	-	5 000	-	-	-	5 000	
Commission de résultat à payer	-	-	-	-	(450)	-	(450)	
<b>Total des instruments</b>	<b>699 181</b>	<b>156 975</b>	<b>30 601</b>	<b>52 250</b>	<b>30 922</b>	<b>57 872</b>	<b>1 027 801</b>	

<i>(En milliers d'USD)</i>		31 déc. 2021						Total par instrument
		Aaa	Aa	A	Baa	Non noté	Notation des crédits à court terme Moody's/S&P P-1/A-1	
Obligations d'entreprise	23 122	7 575	26 915	42 199	-	3 283	103 094	
Organismes publics	162 191	52 056	-	-	5 249	-	219 496	
Obligations d'État	275 487	5 517	1 131	2 651	-	-	284 786	
Obligations d'État indexées	125 901	88 126	2 738	11 467	146	-	228 378	
Titres adossés à des actifs	9 282	-	-	-	10 130	-	19 412	
Créances hypothécaires titrisées garanties par l'État	8 818	-	-	-	13 223	1 319	23 360	
Obligations de collectivités territoriales	30 391	34 461	-	432	3 499	8 857	77 640	
Autres placements à revenu fixe	-	-	-	-	2 349	-	2 349	
Commission de résultat à payer	-	-	-	-	(410)	-	(410)	
<b>Total des instruments</b>	<b>635 192</b>	<b>187 735</b>	<b>30 784</b>	<b>56 749</b>	<b>34 186</b>	<b>13 459</b>	<b>958 105</b>	

### Risque de liquidité

22.23. Le risque de liquidité est le risque que l'Organisation rencontre des difficultés à s'acquitter de ses obligations dans le cas de passifs financiers réglés à l'aide d'une sortie de trésorerie ou d'autres actifs financiers. Le risque de liquidité de l'Organisation est géré spécifiquement selon les fonds. S'agissant du

programme extrabudgétaire, aucun engagement ne peut être pris si les fonds ne sont pas disponibles, et, par conséquent, le risque de liquidité est minime. Pour le Programme ordinaire, le fait que le budget soit fondé sur une ouverture de crédits garantit que les dépenses n'excéderont pas les flux de recettes d'une année donnée; en outre, des prévisions mensuelles des flux de trésorerie permettent de s'assurer que l'Organisation dispose de liquidités suffisantes pour faire face aux dépenses courantes à mesure que celles-ci se présentent. Le Fonds de roulement et le Compte de réserve spécial peuvent aussi tous deux consentir des avances remboursables au Fonds général pour permettre à celui-ci de financer les dépenses dans l'attente du versement des contributions mises en recouvrement ainsi qu'en cas de fluctuations de change défavorables et de tendances inflationnistes non prévues au budget. Le solde combiné du Fonds de roulement et du Compte de réserve spécial met le Programme ordinaire de l'Organisation à l'abri du risque de liquidité pendant un mois environ. La politique contractuelle de l'Organisation impose le paiement des créances et des dettes dans un délai de 30 jours. Le tableau ci-après propose une ventilation par échéance des passifs financiers de l'Organisation présentés dans la note 22.1.

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>Valeur comptable</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>1-3 ans</b>	<b>3-5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Dettes et charges à payer	249 335	249 335	-	-	-
Autres passifs	37 608	2 938	69	5	34 596
Passifs liés aux avantages du personnel – autres	5 638	5 638	-	-	-
	<b>292 581</b>	<b>257 911</b>	<b>69</b>	<b>5</b>	<b>34 596</b>
Passifs liés aux avantages du personnel – soumis à une évaluation actuarielle	992 688	51 639	<i>Pour une ventilation par échéance des passifs liés aux avantages du personnel de l'Organisation exprimés en valeur nominale, voir la note 13.27.</i>		
<b>Total des passifs financiers</b>	<b>1 285 269</b>	<b>309 550</b>	<b>69</b>	<b>5</b>	<b>34 596</b>

### Risque de taux d'intérêt

22.24. Si le taux d'intérêt moyen pondéré avait été plus élevé ou moins élevé de 100 points de base, la valeur des portefeuilles de placements en aurait été modifiée comme suit d'après l'analyse de sensibilité:

<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>	
	<b>Augmentation/(Diminution) en points de base</b>	<b>Effet sur l'excédent/ (le déficit)</b>
Placements détenus à des fins de transaction	100	(6 129)
Placements détenus à des fins de transaction	(100)	6 129
Placements disponibles à la vente	100	(21 685)
Placements disponibles à la vente	(100)	21 685

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2021	
	Augmentation/(Diminution) en points de base	Effet sur l'excédent/ (le déficit)
Placements détenus à des fins de transaction	100	(5 518)
Placements détenus à des fins de transaction	(100)	5 518
Placements disponibles à la vente	100	(31 128)
Placements disponibles à la vente	(100)	31 128

### Risque de change

22.25. Tous les placements en devises de l'Organisation figurant dans les portefeuilles non libellés en dollars des États-Unis et regroupant des titres à revenu fixe disponibles à la vente sont couverts par rapport à l'euro. Si le taux de change USD/EUR au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 avait été plus haut ou plus bas de 5 pour cent, la valeur des portefeuilles de placements libellés en euros en aurait été modifiée comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022	
	Augmentation/ (Diminution) du taux de change USD/EUR	Effet sur l'excédent/ (le déficit)
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	5 %	(12 935)
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	(5 %)	12 935

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2021	
	Augmentation/ (Diminution) du taux de change USD/EUR	Effet sur l'excédent/ (le déficit)
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	5 %	(16 723)
Placements disponibles à la vente (à revenu fixe uniquement)	(5 %)	16 723

### Risque de cours des actions

22.26. Si le risque de cours, ou risque de marché, des actions au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 avait été plus élevé ou plus faible de 10 pour cent, la valeur des portefeuilles d'actions en aurait été modifiée comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022	
	Augmentation/ (Diminution) du risque de marché des actions	Effet sur l'excédent/ (le déficit)
Placements disponibles à la vente	10 %	27 557
Placements disponibles à la vente	(10 %)	(27 557)

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2021	
	Augmentation /(Diminution) du risque de marché des actions	Effet sur l'excédent/ (le déficit)
Placements disponibles à la vente	10 %	32 311
Placements disponibles à la vente	(10 %)	(32 311)

### **Note 23. Informations sectorielles**

23.1. L'Organisation fonctionne et communique généralement les informations financières au Directeur général et aux organes directeurs dans deux secteurs, le Fonds général et les fonds apparentés d'une part, et les fonds fiduciaires et le fonds du PNUD d'autre part.

23.2. Les sommes reçues au titre du Fonds général et des fonds apparentés permettent à l'Organisation de remplir sa mission, en l'occurrence d'exécuter le Programme de travail qui sert de base à l'ouverture de crédits approuvée par les États membres et financée au moyen des contributions ordinaires.

23.3. Les sommes reçues au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD permettent aussi à l'Organisation d'exécuter son mandat, mais sur la base d'activités de projet spécifiques qui viennent s'ajouter au Programme de travail et sont financées par des contributions versées volontairement par les pays et par d'autres organisations ou perçues dans le cadre d'un arrangement interorganisations avec le PNUD.

23.4. Pour l'année terminée le 31 décembre 2022, l'Organisation a acheté des immobilisations corporelles destinées à être utilisées en interne pour 16,7 millions d'USD (14,5 millions en 2021) au titre du Fonds général, et pour 9,4 millions d'USD (9,4 millions en 2021) au titre des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD.

23.5. Le solde déficitaire du Fonds général et des fonds apparentés correspond principalement à l'obligation, non financée, au titre de l'assurance maladie après la cessation de service, partiellement compensée par la part non dépensée des contributions ordinaires – notamment les fonds versés par les États membres et les créances détenues sur ceux-ci –, qui sera toutefois utilisée pour répondre aux besoins opérationnels futurs.

23.6. Le solde excédentaire des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD correspond, quant à lui, à la part non dépensée des contributions volontaires, qui elle aussi sera utilisée pour répondre aux besoins opérationnels de projets futurs.

23.7. La présentation sectorielle de l'État de la situation financière au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 est la suivante, les données de 2021 ayant été retraitées pour intégrer l'incidence des ajustements comptables exposés dans les notes 2.63 et 2.64:



<i>(En milliers d'USD)</i>	<b>31 déc. 2022</b>		
	<b>Fonds général et fonds apparentés</b>	<b>Fonds fiduciaires et fonds du PNUD</b>	<b>Total</b>
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	536 589	1 262 133	1 798 722
Placements et instruments financiers dérivés	8 383	778 505	786 888
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	116 398	1 414 694	1 531 092
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3 801	-	3 801
Paiements anticipés et autres actifs courants	37 176	32 965	70 141
Stocks	301	13 589	13 890
	<b>702 648</b>	<b>3 501 886</b>	<b>4 204 534</b>
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	522 132	-	522 132
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	1 129	983 047	984 176
Paiements anticipés et autres actifs non courants	575	-	575
Immobilisations corporelles	39 221	16 405	55 626
Immobilisations incorporelles	4 492	272	4 764
	<b>567 549</b>	<b>999 724</b>	<b>1 567 273</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 270 198</b>	<b>4 501 609</b>	<b>5 771 807</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes	55 563	2 801	58 364
Charges à payer	27 761	163 210	190 971
Contributions reçues d'avance	42 462	409 058	451 520
Passifs liés aux avantages du personnel	76 060	-	76 060
Provisions	765	-	765
Autres passifs courants	3 012	-	3 012
	<b>205 623</b>	<b>575 069</b>	<b>780 692</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs liés aux avantages du personnel	941 048	-	941 048
Autres passifs non courants	34 596	-	34 596
	<b>975 644</b>	<b>-</b>	<b>975 644</b>
<b>Total du passif</b>	<b>1 181 267</b>	<b>575 069</b>	<b>1 756 336</b>
<b>Actif net</b>	<b>88 931</b>	<b>3 926 540</b>	<b>4 015 471</b>
<b>Situation nette</b>			
Excédent/(Déficit) cumulé	(525 315)	3 926 540	3 401 225
Réserves	614 246	-	614 246
<b>Total de la situation nette/(du déficit)</b>	<b>88 931</b>	<b>3 926 540</b>	<b>4 015 471</b>

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2021 (après retraitement)		
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	Total
<b>Actif</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	433 733	1 060 380	1 494 113
Placements et instruments financiers dérivés	-	625 666	625 666
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	160 733	974 850	1 135 583
Créances issues d'opérations avec contrepartie directe	3 699	-	3 699
Paiements anticipés et autres actifs courants	39 705	18 206	57 911
Stocks	578	14 008	14 586
	638 448	2 693 110	3 331 558
<b>Actifs non courants</b>			
Placements	667 530	-	667 530
Créances issues d'opérations sans contrepartie directe	366	884 798	885 164
Paiements anticipés et autres actifs non courants	656	-	656
Immobilisations corporelles	29 542	11 322	40 864
Immobilisations incorporelles	5 978	456	6 434
	704 072	896 576	1 600 648
<b>Total de l'actif</b>	<b>1 342 520</b>	<b>3 589 686</b>	<b>4 932 206</b>
<b>Passif</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Dettes	39 842	6 910	46 752
Charges à payer	54 477	149 510	203 987
Contributions reçues d'avance	32 407	342 818	375 225
Instruments financiers dérivés	2 378	-	2 378
Passifs liés aux avantages du personnel	74 717	-	74 717
Provisions	596	-	596
Autres passifs courants	3 365	-	3 365
	207 782	499 238	707 020
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs liés aux avantages du personnel	1 489 373	-	1 489 373
Autres passifs non courants	35 814	-	35 814
	1 525 187	-	1 525 187
<b>Total du passif</b>	<b>1 732 969</b>	<b>499 238</b>	<b>2 232 207</b>
<b>Actif net</b>	<b>(390 449)</b>	<b>3 090 448</b>	<b>2 699 999</b>
<b>Situation nette</b>			
Excédent/(Déficit) cumulé	(539 484)	3 090 448	2 550 964
Réserves	149 035	-	149 035
<b>Total de la situation nette/(du déficit)</b>	<b>(390 449)</b>	<b>3 090 448</b>	<b>2 699 999</b>

23.8. La présentation sectorielle de l'État des résultats financiers au 31 décembre 2022 et au 31 décembre 2021 est la suivante:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022		Total
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	
<b>Produits</b>			
<b>Produits des opérations sans contrepartie directe</b>			
Contributions des États membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	488 399	-	488 399
Contributions volontaires	141 403	2 092 850	2 234 253
Autres produits sans contrepartie directe	57 589	5 549	63 138
	687 391	2 098 399	2 785 790
<b>Produits des opérations avec contrepartie directe</b>			
Produits avec contrepartie directe	8 358	1 687	10 045
	8 358	1 687	10 045
<b>Total des produits</b>	<b>695 749</b>	<b>2 100 086</b>	<b>2 795 835</b>
<b>Charges</b>			
Dépenses de personnel	310 515	123 436	433 951
Consultants	113 729	254 336	368 065
Voyages	21 749	71 033	92 782
Dotation aux amortissements et aux provisions	5 803	3 696	9 499
Dépenses de formation	7 452	34 672	42 124
Services contractuels	121 822	265 204	387 026
Dons et autres transferts versés	11 951	103 356	115 307
Fournitures et consommables utilisés	35 969	356 026	391 995
Autres charges	13 894	53 601	67 495
<b>Total des charges</b>	<b>642 884</b>	<b>1 265 360</b>	<b>1 908 244</b>
<b>Charges et produits non opérationnels</b>			
Revenus/(Dépenses) des placements	(8 307)	17 539	9 232
Gains/(Pertes) de change	(5 640)	(1 637)	(7 277)
Produits financiers/(Charges financières)	(33 591)	(17 539)	(51 130)
(Charges) et produits non opérationnels	8 842	3 003	11 845
<b>Total des charges et produits non opérationnels</b>	<b>(38 696)</b>	<b>1 366</b>	<b>(37 330)</b>
<b>Excédent</b>	<b>14 169</b>	<b>836 092</b>	<b>850 261</b>

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2021 (après retraitement)		Total
	Fonds général et fonds apparentés	Fonds fiduciaires et fonds du PNUD	
<b>Produits</b>			
<b>Produits des opérations sans contrepartie directe</b>			
Contributions des États membres mises en recouvrement au titre du Programme ordinaire	505 331	-	505 331
Contributions volontaires	105 264	1 419 925	1 525 189
Autres produits sans contrepartie directe	69 169	4 395	73 564
	679 764	1 424 320	2 104 084
<b>Produits des opérations avec contrepartie directe</b>			
Produits avec contrepartie directe	7 983	311	8 294
	7 983	311	8 294
<b>Total des produits</b>	<b>687 747</b>	<b>1 424 631</b>	<b>2 112 378</b>
<b>Charges</b>			
Dépenses de personnel	322 523	114 276	436 799
Consultants	136 056	228 805	364 861
Voyages	9 770	36 693	46 463
Dotation aux amortissements et aux provisions	6 042	5 084	11 126
Dépenses de formation	7 787	27 236	35 023
Services contractuels	113 438	259 356	372 794
Dons et autres transferts versés	19 390	87 038	106 428
Fournitures et consommables utilisés	33 491	212 176	245 667
Autres charges	20 683	32 165	52 848
<b>Total des charges</b>	<b>669 180</b>	<b>1 002 829</b>	<b>1 672 009</b>
<b>Charges et produits non opérationnels</b>			
Revenus/(Dépenses) des placements	16 668	132	16 800
Gains/(Pertes) de change	(7 089)	(1 595)	(8 684)
Produits financiers/(Charges financières)	(26 290)	(132)	(26 422)
(Charges) et produits non opérationnels	(184)	-	(184)
<b>Total des charges et produits non opérationnels</b>	<b>(16 895)</b>	<b>(1 595)</b>	<b>(18 490)</b>
<b>Excédent</b>	<b>1 672</b>	<b>420 207</b>	<b>421 879</b>

**Note 24. État comparatif des montants inscrits au budget et des montants effectifs (État V)**

24.1. Le budget est établi et approuvé selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée, selon laquelle les produits et les charges sont comptabilisés au moment où ils font l'objet d'une entrée ou d'une sortie de fonds, à quelques exceptions près. Les dépenses sont distribuées par chapitre, comme défini et approuvé dans le Programme de travail. Le montant du budget a été approuvé par la Conférence dans sa résolution 8/2021 et la distribution par chapitre a été approuvée par le Conseil en décembre 2022 dans le cadre des ajustements à apporter au Programme de travail et budget 2022-2023. Le budget approuvé représente l'ouverture de crédits nette pour la période budgétaire biennale qui court du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2023 et fournit le financement des activités du Programme ordinaire de l'Organisation. Les dépenses comptabilisées sur les comptes des fonds fiduciaires et du fonds du PNUD sont présentées dans

l'État II de ce document. Le budget approuvé couvrant une période budgétaire biennale, les budgets qui figurent dans l'État V correspondent à un budget «annualisé» à hauteur de 50 pour cent du budget biennal. Les dépenses effectives établies sur la même base que le budget sont celles qui correspondent à l'année terminée le 31 décembre 2022, comptabilisées selon la méthode de la comptabilité de caisse modifiée.

### **Rapprochement des montants effectifs calculés sur une base comparable à celle du budget et des montants effectifs de l'État des flux de trésorerie**

24.2. Les états financiers ont été présentés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les charges et les produits sont donc comptabilisés lorsque les opérations sous-jacentes se produisent. En outre, le classement dans les rubriques des états financiers repose sur la nature des opérations. Il en résulte que les bases d'établissement du budget et de la comptabilité diffèrent. Pour les années terminées le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021, les montants effectifs établis sur la même base que le budget révisé ont été rapprochés des montants effectifs présentés dans l'État des flux de trésorerie. Ce rapprochement se présente comme suit, les données de 2021 ayant été retraitées pour tenir compte de l'incidence des ajustements comptables exposés dans les notes 2.63 à 2.66:

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2022			Total
	Fonctionnement	Placement	Financement	
Montants effectifs calculés sur une base comparable	566 279	-	-	566 279
Différences de conventions comptables	70 464	-	-	70 464
Différences de présentation	(1 432 622)	(165 178)	-	(1 597 800)
Différences relatives aux entités	1 265 666	-	-	1 265 666
<b>Montants effectifs de l'État des flux de trésorerie</b>	<b>469 787</b>	<b>(165 178)</b>	<b>-</b>	<b>304 609</b>

<i>(En milliers d'USD)</i>	31 déc. 2021 (après retraitement)			Total
	Fonctionnement	Placement	Financement	
Montants effectifs calculés sur une base comparable	679 686	-	-	679 686
Différences de conventions comptables	(15 187)	-	-	(15 187)
Différences de présentation	(1 382 797)	(54 893)	-	(1 437 690)
Différences relatives aux entités	989 305	-	-	989 305
<b>Montants effectifs de l'État des flux de trésorerie</b>	<b>271 007</b>	<b>(54 893)</b>	<b>-</b>	<b>216 114</b>

24.3. Les différences de conventions comptables sont celles qui distinguent la méthode de la comptabilité de caisse modifiée utilisée pour obtenir des montants effectifs comparables aux montants budgétaires, et la méthode de la comptabilité d'exercice sur laquelle reposent les états financiers.

24.4. Le fait que les flux de trésorerie annuels effectifs incluent des dépenses budgétisées dans la période précédente crée des différences temporelles.

24.5. Les différences de présentation sont dues à l'adoption de méthodes de classement et de formats différents pour établir l'État des flux de trésorerie et l'État comparatif des montants effectifs et des montants inscrits au budget, ce qui inclut l'utilisation du taux de change budgétaire dans le second état. Ces différences comprennent aussi celles qui résultent des catégories d'opérations absentes du budget. La principale composante des différences de présentation vient du fait que les produits ne sont pas inscrits au budget. De même, l'Organisation ne budgétise que peu d'activités de placement et aucune activité de financement.

24.6. Les différences relatives aux entités prises en compte résultent de ce que tous les fonds doivent impérativement figurer dans l'information financière communiquée, alors que tel n'est pas le cas dans le budget définitif approuvé. Ainsi, les fonds fiduciaires et le fonds du PNUD ne font pas partie du budget définitif approuvé, mais figurent bien dans les présents états financiers.

#### **Analyse des écarts entre le budget et les montants effectifs**

24.7. Les écarts significatifs entre le budget approuvé et le budget révisé correspondent aux reports de l'exercice précédent et aux montants reportés sur 2023, car aucun transfert entre chapitres n'a été effectué en 2022. Les niveaux d'utilisation du budget en 2022 résultent d'une combinaison des facteurs suivants: a) le budget approuvé; b) l'exécution du Programme de travail et budget 2022-2023 de la FAO (PC 135/2 - FC 195/8 et FC 195/9).

24.8. En 2022, les dépenses ont été inférieures de 56,0 millions d'USD à ce que prévoyait le budget révisé «annualisé», ce qui correspond à un taux global de dépense de 88,8 pour cent. Il est habituel que les dépenses soient moins élevées la première année de l'exercice biennal que la seconde. Cela vient en partie de la gestion du budget sur une base biennale et du fait que les crédits non utilisés par les divisions la première année peuvent être reportés sur la seconde.

24.9. La dépense par chapitre budgétaire en 2022 suit les tendances biennales qui ont été communiquées au Comité financier en mars 2023 (FC 195/9).

24.10. Le niveau d'utilisation du budget en 2022 pour l'ensemble des chapitres est donc la différence entre le budget révisé et les dépenses nettes au taux budgétaire, à savoir:

- i) Chapitre 1 (Amélioration de la production). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 73,1 millions d'USD, soit 93,50 pour cent d'un budget révisé égal à 78,2 millions d'USD. Les activités prévues au titre du chapitre 1 se déroulent de manière satisfaisante au regard des cibles biennales à atteindre, et les taux de dépenses devraient augmenter en 2023.
- ii) Chapitre 2 (Amélioration de la nutrition). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 60,6 millions d'USD, soit 93,53 pour cent d'un budget révisé égal à 64,8 millions d'USD. Les activités prévues au titre du chapitre 2 se déroulent de manière satisfaisante au regard des cibles biennales à atteindre, et les taux de dépenses devraient augmenter en 2023.
- iii) Chapitre 3 (Amélioration de l'environnement). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 51,3 millions d'USD, soit 86,72 pour cent d'un budget révisé égal à 59,1 millions d'USD. Les activités menées par la FAO au titre du chapitre 3 en 2022 ont progressé comme prévu en direction des cibles biennales et l'exécution devrait s'accélérer au cours de la seconde année de l'exercice biennal.
- iv) Chapitre 4 (Amélioration des conditions de vie). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 53,4 millions d'USD, soit 86,38 pour cent d'un budget révisé égal à 61,9 millions d'USD. Les dépenses devraient augmenter en 2023 à mesure que de nouvelles activités sont planifiées au cours de la seconde année de l'exercice.
- v) Chapitre 5 (Qualité technique, statistiques, thèmes transversaux et accélérateurs). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 30,3 millions d'USD, soit 85,02 pour cent d'un budget révisé égal à 35,6 millions d'USD. La structure des dépenses est conforme aux prévisions grâce au Fonds multidisciplinaire de 8,5 millions d'USD inscrit au chapitre 5 du budget et alloué aux *quatre améliorations* (chapitres 1 à 4).

- vi) Chapitre 7 (Activités de diffusion). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 32,6 millions d'USD, soit 91,67 pour cent d'un budget révisé égal à 35,6 millions d'USD. L'exécution du budget au titre du chapitre 7 est conforme aux prévisions pour la première année de l'exercice biennal.
- vii) Chapitre 8 (Technologies de l'information et de la communication [TIC]). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 8,5 millions d'USD, soit 47,69 pour cent d'un budget révisé égal à 17,8 millions d'USD. Les dépenses devraient augmenter en 2023 à mesure que de nouvelles activités sont planifiées au cours de la seconde année de l'exercice.
- viii) Chapitre 9 (Gouvernance, contrôle et Direction de la FAO). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 29,5 millions d'USD, soit 99,40 pour cent d'un budget révisé égal à 29,7 millions d'USD. Les activités menées par la FAO au titre du chapitre 9 en 2022 se sont déroulées comme prévu. Des dépenses supplémentaires sont attendues en 2023, qui viseront à satisfaire les exigences accrues en matière de coordination et de mise en place du cadre stratégique institutionnel pour le multilinguisme approuvé par le Conseil.
- ix) Chapitre 10 (Administration efficiente et efficace). Les dépenses nettes au taux budgétaire ont été de 18,8 millions d'USD, soit 60,21 pour cent d'un budget révisé égal à 31,2 millions d'USD. Les dépenses au titre du chapitre 10 sont principalement le résultat de l'évolution de la répartition des coûts recouverts auprès des projets suite à la mise en œuvre du nouveau modèle de recouvrement pour les nouveaux projets.

24.11. Les soldes non dépensés au titre du chapitre 6 (Programme de coopération technique), du chapitre 12 (Dépenses d'équipement) et du chapitre 13 (Dépenses de sécurité) sont intégralement reportés sur la période suivante, conformément aux dispositions du Règlement financier, et ne constituent donc pas des écarts par rapport au budget.

### Note 25. Parties liées

25.1. Le total des rémunérations et indemnités versées aux principaux dirigeants et autres membres de la haute Direction pour les années terminées le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2021 se présente comme suit:

<i>(En milliers d'USD)</i>							
Année	Nombre de personnes	Nombre de postes	Rémunération	Droits	Régimes de pension et d'assurance maladie	Rémunération totale	Encours des prêts
2022	4	4	1 047	116	166	1 329	13
2021	4	4	1 103	222	223	1 548	95

25.2. Les principaux dirigeants sont le Directeur général et les directeurs généraux adjoints, qui sont chargés d'organiser, de diriger et de contrôler les activités de l'Organisation, et sont investis de l'autorité nécessaire à ces fins. La Conférence se compose de 194 États membres sans désignation de personnes spécifiques.

25.3. La rémunération comprend le traitement net et l'indemnité de poste. Les droits comprennent les indemnités telles que la prime d'affectation et d'autres primes, l'allocation logement, l'indemnité pour frais d'études et l'expédition des effets personnels. Les régimes de pension et d'assurance maladie regroupent les cotisations versées par l'Organisation au titre des retraites et de l'assurance santé.

25.4. Chacun des principaux dirigeants, leur famille proche et les autres membres de la haute Direction ont droit également aux autres avantages postérieurs à l'emploi, au même titre que les autres membres du personnel. Ces personnes sont également des membres ordinaires de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, mais ces avantages ne figurent pas dans le tableau précédent car ils ne peuvent pas être chiffrés de façon fiable pour un individu ou un groupe d'individus.

25.5. Les encours des prêts sont les avances qui sont accordées sur des droits acquis, telles que les indemnités pour frais d'études, conformément au Règlement et Statut du personnel. Ces avances sont largement mises à la disposition du personnel de l'Organisation.

#### **Note 26. Participations dans d'autres entités**

##### **Division mixte FAO/AIEA**

26.1. La Division mixte des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture a été créée dans le but de mener des activités dans des domaines d'intérêt commun à l'Organisation et à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), d'éviter les activités en double et de favoriser les effets de synergie. À cet effet, elle met en œuvre un programme établi en concertation par les deux organisations, sur une base biennale. Les activités et la gouvernance de la Division mixte sont définies dans les Arrangements révisés conclus entre les directeurs généraux de la FAO et de l'AIEA. Ces arrangements constituent un accord exécutoire par lequel les deux organisations s'engagent à exercer une activité sous contrôle conjoint. La Division mixte n'est pas considérée comme ayant la structure d'un instrument distinct aux fins de l'application de la norme IPSAS 37, *Joint Arrangements* (partenariats), et constitue donc une opération conjointe.

##### **Commission du Codex Alimentarius**

26.2. Le Codex Alimentarius, ou «Code alimentaire», est un ensemble de normes, de lignes directrices et de codes d'usages adoptés par la Commission du Codex Alimentarius. La Commission a été créée par la FAO et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de protéger la santé des consommateurs et de promouvoir des pratiques loyales en matière de commerce de denrées alimentaires. Elle est l'élément central du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires. La Commission est ouverte à tous les États membres et membres associés de la FAO et de l'OMS intéressés aux normes alimentaires internationales. Elle constitue un accord exécutoire par lequel les deux organisations s'engagent à exercer une activité sous contrôle conjoint. Elle n'est pas considérée comme ayant la structure d'un instrument distinct aux fins de l'application de la norme IPSAS 37 et constitue donc une opération conjointe.

[www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/publications/fr/](http://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/publications/fr/)

#### **Note 27. Événements postérieurs à la date de clôture des comptes**

27.1. La date de clôture des comptes de la FAO est le 31 décembre 2022. À la date d'approbation et de signature des états financiers considérés, aucun événement important, favorable ou défavorable, susceptible d'avoir une incidence sur les états, ne s'était produit entre la date de clôture et la date à laquelle la communication des états financiers avait été autorisée.